

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, October 24, 2022

The Standing Senate Committee on Official Languages met with videoconference this day at 4:04 p.m. [ET] to study the subject matter of Bill C-13, An Act to amend the Official Languages Act, to enact the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act and to make related amendments to other Acts.

Senator René Cormier (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: I am René Cormier, senator from New Brunswick, and Chair of the Senate Committee on Official Languages.

I would ask the members of the committee to introduce themselves, starting on my right.

Senator Loffreda: I want to thank the witnesses for being here. Tony Loffreda from Montreal, Quebec.

Senator Mockler: Percy Mockler, New Brunswick.

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie, Quebec.

Senator Moncion: Lucie Moncion, Ontario.

The Chair: Thank you, senators.

Welcome, colleagues, and viewers from across the country who are tuning in.

I would like to point out that the land we are on is part of the unceded Traditional Territory of the Algonquin Anishinaabe Nation.

[*English*]

Today, we continue our study on the subject matter of Bill C-13, An Act to amend the Official Languages Act, to enact the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act and to make related amendments to other Acts. The proposed short title for this bill is “An act for the substantive equality of Canada’s official languages.”

This meeting is divided in three parts.

[*Translation*]

Before I turn the floor over to the witnesses, I would ask witnesses and committee members to refrain from leaning too close to the microphones or removing their earpieces when speaking. This will help to avoid any feedback that could negatively impact committee staff. As you know, we value our

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 24 octobre 2022

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd’hui, à 16 h 4 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur du projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l’usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d’autres lois.

Le sénateur René Cormier (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je m’appelle René Cormier, sénateur du Nouveau-Brunswick, et je suis président du Comité sénatorial permanent des langues officielles.

J’invite maintenant les membres du comité à se présenter, en commençant par ma droite.

Le sénateur Loffreda : Merci aux témoins d’être parmi nous. Tony Loffreda, de Montréal, au Québec.

Le sénateur Mockler : Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, du Québec.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l’Ontario.

Le président : Merci, chers collègues.

Je vous souhaite la bienvenue, chers collègues, ainsi qu’aux téléspectateurs de tout le pays qui nous écoutent.

Je tiens à souligner que les terres à partir desquelles je vous parle font partie du territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

[*Traduction*]

Chers collègues, nous reprenons notre examen du projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l’usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d’autres lois. Le titre abrégé de ce projet de loi est « Loi visant l’égalité réelle entre les langues officielles du Canada ».

Comme vous le savez, cette réunion comporte trois parties.

[*Français*]

Avant de donner la parole aux témoins, je demande aux témoins et aux membres du comité de s’abstenir de se pencher trop près des microphones ou de retirer leur oreillette lorsqu’ils prennent la parole. Cela permettra d’éviter tout retour sonore qui pourrait avoir des conséquences négatives sur le personnel du

interpreters and to ensure their safety, we need to make sure everything is working properly.

For our group of witnesses, we have Michel Doucet, professor emeritus of the Faculty of Law at the Université de Moncton, who recently received the Order of Canada. He joins us by video conference. Mr. Doucet, welcome.

We also have with us, from Juristes Power Law, Mark Power, lawyer, and Darius Bossé, lawyer. Welcome.

We'll start with Mr. Doucet, and then we'll continue with Mr. Power, followed by a question and answer period. The floor is yours, Mr. Doucet.

Michel Doucet, Professor emeritus, Faculty of Law, Université de Moncton, as an individual: Thank you, Mr. Chair. Hello, senators.

I would like to begin by thanking the committee members for inviting me here this afternoon to make a presentation on a subject that is very close to my heart. I have devoted a very large part of my adult and professional life to this topic.

Those who know me know how interested I am in protecting language rights in Canada in general and in New Brunswick in particular.

Canada's and New Brunswick's official languages laws play an important role in the development and vitality of minority language communities, particularly French-language communities that are in a minority situation not only in their provinces, with the obvious exception of Quebec, but also across the country and the continent. These communities need both federal and provincial governments to recognize their fragility and the need to actively support them if we are to ensure their sustainability.

It goes without saying that recognizing the rights of a minority language community comes with an essential obligation to help achieve substantive equality. This community must be able to claim, in certain circumstances, treatment that differs from that of the majority, so that its particular needs are taken into account. However, the notion of substantive equality is often misunderstood. Language rights are often seen as a response to a simple request for accommodation. With that interpretation, these rights are limited to the right to communicate with public authorities and to receive services in the official language of one's choice. That vision has the effect of minimizing language rights; it ignores the need for the group's language security, which is one of the fundamental reasons for recognizing these rights.

comité. Comme vous le savez, nous tenons beaucoup à nos interprètes et, pour assurer leur sécurité, nous devons nous assurer que tout fonctionne adéquatement.

Pour notre premier groupe de témoins, nous recevons M. Michel Doucet, professeur émérite de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, qui a reçu récemment l'Ordre du Canada. Il se joint à nous par vidéoconférence. Maître Doucet, bienvenue parmi nous.

Nous recevons également, du cabinet Juristes Power Law, Me Mark Power, avocat, et Me Darius Bossé, avocat. Bienvenue parmi nous.

Nous allons donc commencer par entendre Me Doucet et nous poursuivrons avec Me Power, puis nous passerons à une période de questions et de réponses. La parole est à vous, maître Doucet.

Michel Doucet, professeur émérite, Faculté de droit, Université de Moncton, à titre personnel : Merci, monsieur le président. Bonjour à tous les sénateurs et sénatrices.

Je tiens tout d'abord à remercier les membres du comité de m'avoir invité à faire une présentation cet après-midi sur un sujet qui me tient à cœur et auquel j'ai consacré une très grande partie de ma vie adulte et professionnelle.

Ceux et celles qui me connaissent savent l'intérêt que je porte à la protection des droits linguistiques au Canada en général et au Nouveau-Brunswick en particulier.

La Loi sur les langues officielles du Canada et celle du Nouveau-Brunswick jouent un rôle important dans le développement et l'épanouissement des communautés linguistiques minoritaires, notamment des communautés de langue française qui se trouvent en situation minoritaire non seulement dans leurs provinces, à l'exception évidemment du Québec, mais aussi à l'échelle du pays et du continent. Ces communautés ont besoin que les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, prennent conscience de leur fragilité et de la nécessité de les soutenir activement si nous voulons assurer leur pérennité.

Il va donc de soi que la reconnaissance de droits à une communauté linguistique minoritaire s'accompagne d'une obligation essentielle : elle doit favoriser l'atteinte d'une égalité réelle. Cette communauté doit pouvoir revendiquer, dans certaines circonstances, un traitement différent de celui de la majorité afin que ses besoins particuliers soient pris en considération. Or, la notion d'égalité réelle est souvent mal comprise. On tend souvent à concevoir les droits linguistiques comme représentant une réponse à une simple demande d'accommodement. Dans une telle interprétation, ces droits se limiteraient au droit de communiquer avec les pouvoirs publics et de recevoir des services dans la langue officielle de son choix. Cette vision a pour effet d'instrumentaliser les droits linguistiques; elle fait fi de la nécessité de la sécurité linguistique

The main purpose of language rights is to promote the growth and development of both the individual speaker as well as the entire community of speakers. If this were not the case, we might rightly question the need to recognize these rights. Since, generally speaking, individual members of the minority community can express themselves in the language of the majority, what purpose would language rights serve, if not to be mere accommodation tools for those isolated cases where a person is unable to speak the language of the majority? Consequently, language rights must serve to promote both the primary importance of official language minority communities progressing towards substantive equality as well as their sustained growth and full development in political and social harmony.

I am aware that this recognition alone is not enough to change mentalities. The law alone cannot ensure the survival of a language community. That instrumental role belongs to the members of the minority language community. It is up to them to assume this responsibility. It is up to them to ensure that these rights are respected.

Later, I will have the opportunity to answer your questions about Bill C-13. Before that, however, I would like to say that I feel this bill is a step in the right direction. Yes, it could go further on some issues, but as Montesquieu said, “The best is the mortal enemy of the good.”

I will now take the liberty of making some comments on the bill. The act should recognize the diversity of the provincial and territorial language regimes that contribute to the advancement of the equality of status and use of English and French in Canadian society. For example, in the case of New Brunswick, the legislation must recognize this particular linguistic specificity that I personally defended all the way to the Supreme Court of Canada against the RCMP, to ensure that it provides services in both official languages throughout the province.

The law must also serve to clarify the legal obligations relating to official languages that apply to federal institutions at all times, particularly during emergencies such as the one we have just experienced during the pandemic.

It is good to see that clause 16 of the bill is intended to apply to the Supreme Court of Canada. However, we must go further and ensure that this recognition is enshrined in the Supreme Court Act.

du groupe, qui est l'un des motifs fondamentaux de la reconnaissance de ces droits.

L'objet principal des droits linguistiques est de favoriser l'épanouissement et le développement non seulement du locuteur pris isolément, mais aussi de la communauté entière qui regroupe l'ensemble de ces locuteurs. Si tel n'était pas le cas, nous pourrions nous interroger à bon droit sur la nécessité de reconnaître ces droits. En effet, puisque, en règle générale, les membres de la communauté minoritaire pris individuellement peuvent s'exprimer dans la langue de la majorité, à quoi les droits linguistiques serviraient-ils, sinon à être de simples outils d'accommodement pour les seuls cas isolés où une personne ne serait pas capable de parler la langue de la majorité? En conséquence, les droits linguistiques doivent servir nécessairement à favoriser tant la primauté de la progression des communautés minoritaires de langue officielle vers l'égalité réelle que leur essor soutenu et leur plein épanouissement dans l'harmonie politique et sociale.

Je suis conscient que cette reconnaissance ne suffit pas, à elle seule, à changer les mentalités. Le texte de loi ne peut assurer à lui seul non plus la survie d'une communauté linguistique. Ce rôle déterminant appartient plutôt aux membres de la communauté linguistique minoritaire. C'est à eux qu'il revient d'assumer cette responsabilité. C'est à eux qu'il incombe de veiller au respect de ces droits.

J'aurai l'occasion tout à l'heure de répondre à vos questions concernant le projet de loi C-13. Auparavant, je tiens à vous dire que je considère ce projet de loi comme un pas dans la bonne direction. Oui, il pourrait aller plus loin sur certaines questions, mais comme le dit si bien Montesquieu, « le mieux est le mortel ennemi du bien ».

Je vais maintenant me permettre de faire certains commentaires sur le projet de loi. La loi devrait effectivement reconnaître la diversité des régimes linguistiques provinciaux et territoriaux qui contribuent à la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Par exemple, dans le cas du Nouveau-Brunswick, la loi doit reconnaître cette spécificité linguistique particulière que j'ai personnellement défendue jusqu'à la Cour suprême du Canada contre la GRC, pour s'assurer qu'elle offre des services dans les deux langues officielles sur l'ensemble du territoire.

La loi doit également servir à préciser les obligations juridiques relatives aux langues officielles qui s'appliquent en tout temps aux institutions fédérales, notamment lors des situations d'urgence comme celle que nous venons de vivre durant la pandémie.

Il est bien de voir dans le projet de loi que l'on prévoit que l'article 16 s'applique à la Cour suprême du Canada. Il faut toutefois aller plus loin et s'assurer que cette reconnaissance soit inscrite dans la Loi sur la Cour suprême.

The act also requires that the federal government commit to protecting and promoting French, a language that is currently in a vulnerable position in Canada.

As for the Commissioner of Official Languages' increased powers, I am very pleased with the compliance agreements and administrative sanctions, but the commissioner must use these new powers.

With respect to governance, some stakeholders have proposed eliminating duplicated responsibilities between the Treasury Board and the Minister of Canadian Heritage by giving the Treasury Board the responsibility for overall development and coordination of enforcement principles and programs. I personally have nothing against these proposals. However, I would like to point out that the Treasury Board is already responsible for the issue of language of work and language training. Recent cases have shown that it has not necessarily done so well. Entrusting governance to the Treasury Board does not guarantee anything.

It is also necessary to specify the powers that constitute positive measures under Part VII of the Act. I will come back to the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act, particularly as it relates to New Brunswick.

It has been my experience that even the best legislation will bring little concrete change if there is no leadership or political commitment to back it up. Leadership on these issues must come from ministers, but most importantly from the Prime Minister, and it must be uncompromisingly communicated to the public service and Canadian society.

Obviously, not everything can be anticipated and included in a bill, and regulations will play an important role in implementation. I realize that there is still much to be clarified, but I believe in letting the government develop its regulations rather than expanding the framework of the legislation to include everything that comes to mind.

After several months of debate inside and outside of parliamentary committees, it is time to move on and pass the bill to amend the Official Languages Act. I believe that the time has come to pass the bill and move forward, even though we know that the law is not perfect. We have to move forward; otherwise, we risk ending up with a law that has not been amended.

The debate on official languages in Canada is not over. However, if we want a perfect law, Bill C-13 may never see the light of day. Thank you.

La loi prévoit aussi que le gouvernement fédéral doit s'engager à protéger et à promouvoir le français, langue qui se trouve actuellement en situation de vulnérabilité au Canada.

En ce qui concerne les pouvoirs accrus du commissaire aux langues officielles, je vois d'un très bon œil les accords de conformité et les sanctions administratives; encore faut-il que le commissaire utilise ces nouveaux pouvoirs qui lui seront conférés.

En ce qui concerne la gouvernance, certains intervenants ont proposé d'éliminer le dédoublement de responsabilités entre le Conseil du Trésor et le ministre du Patrimoine canadien, en confiant au Conseil du Trésor l'élaboration et la coordination générale des principes et des programmes d'application de la loi. Je n'ai personnellement rien contre ces propositions. Je tiens toutefois à rappeler que le Conseil du Trésor est déjà responsable de la question de la langue de travail et de la formation linguistique. Or, les cas récents ont démontré qu'il ne s'était pas nécessairement bien acquitté de cette tâche. Le fait de confier la gouvernance au Conseil du Trésor ne garantit donc rien en soi.

Il faut aussi préciser les pouvoirs qui constituent des mesures positives prévues dans la partie VII de la loi. Je reviendrai sur la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale, notamment en ce qui concerne le Nouveau-Brunswick.

Enfin, mon expérience m'a appris que même avec la plus belle loi qui soit, si le leadership et l'engagement politique sont absents, celle-ci n'apportera que peu de changements concrets. Le leadership sur ces questions doit venir non seulement des ministres, mais surtout du premier ministre, et il doit se transmettre sans compromis à la fonction publique et à la société canadienne.

Il est évident qu'on ne peut pas tout prévoir dans une loi et que la réglementation jouera un rôle important dans sa mise en œuvre. Je suis conscient qu'il y a encore beaucoup de choses à préciser, mais je crois qu'il faut laisser le gouvernement développer sa réglementation plutôt que d'élargir le cadre de la loi pour chercher à inclure tout ce qui nous vient à l'esprit.

Après plusieurs mois de débats à l'intérieur et à l'extérieur des comités parlementaires, il est temps de passer à l'adoption du projet de loi de modification de la Loi sur les langues officielles. Je crois que le temps est venu d'adopter le projet de loi et d'aller de l'avant dès maintenant, bien que l'on sache que la loi n'est pas parfaite. Il faut aller de l'avant, sans quoi on risque de se retrouver avec une loi qui ne contient aucune modification.

Le débat sur les langues officielles au pays n'est pas terminé. Cependant, si on veut une loi parfaite, le projet de loi C-13 risque de ne jamais voir le jour. Je vous remercie.

The Chair: Thank you very much, Mr. Doucet. We will have an opportunity to ask questions after the presentations by Mr. Power and Mr. Bossé.

The floor is yours, Mr. Power and Mr. Bossé.

Mark Power, Lawyer, Juristes Power Law: My name is Mark Power. I am a lawyer in Ottawa. I am appearing with my colleague Darius Bossé. I would like to thank and acknowledge the contribution of Chris Casimiro and two articling students, Malorie Kanaan and Alex-Ann Rousseau.

Context is important, so I'd like to quickly mention a thing or two. Prior to 1969, French and English had no statutory protection. Aside from the Constitution, French had no protections. That changed with Trudeau Sr. in 1969.

The 1970s were spent criticizing the 1969 legislation, because coordination was simply not working. Federal institutions were not talking to each other and were not achieving their objectives. In 1988, the law was rewritten under Brian Mulroney and Lucien Bouchard, before he left the federal scene. In 1988, the main objective was to put much of the legislation in the hands of a central agency. In 2005, the late Senator Jean-Robert Gauthier took a small part of the Act, Part VII, and made it justiciable before the courts, and it was given to the Minister of Canadian Heritage to coordinate.

In 2017, your committee launched a major study. Justin Trudeau acknowledged your input and committed to rewriting the legislation in 2018. Minister Joly's white paper was released in 2021, Bill C-32 was tabled on the eve of the election and now we have Bill C-13. It's quite a background. You may even be a little surprised by it.

To help you understand, digest and analyze it all as part of your pre-study, you received a binder with some tabs. The binder was also distributed in digital form and it contains electronic bookmarks.

The most important document after the table of contents is at tab 1. In the left-hand column of that tab is a five-page document. These are concrete and practical changes that will not make Bill C-13 a perfect law, but that would allow it to achieve its stated objectives and at least make it work.

Tab 2 shows Bill C-13 inserted into the current act. We thought this might be an interesting working tool for your background study.

At tab 3, you will find proposed amendments and concrete wording that, depending on what your colleagues in the House of Commons decide, could perhaps serve as fertile ground for potential amendments that your committee could propose.

Le président : Merci beaucoup, maître Doucet. Nous aurons l'occasion de poser des questions après les présentations de Me Power et de Me Bossé.

La parole est à vous, maîtres Power et Bossé.

Me Mark Power, avocat, Juristes Power Law : Je m'appelle Mark Power. Je suis avocat à Ottawa. Je comparais avec mon collègue Me Darius Bossé. Je tiens à remercier également et à souligner la contribution de Me Chris Casimiro et de deux stagiaires, Malorie Kanaan et Alex-Ann Rousseau.

Le contexte est important et j'aimerais mentionner rapidement une chose ou deux à ce sujet. Avant 1969, le français et l'anglais ne bénéficiaient d'aucune protection statutaire. Outre dans la Constitution, le français n'était pas protégé. Cette situation a changé avec Trudeau père en 1969.

On a passé les années 1970 à dénoncer la loi de 1969, parce que la coordination ne fonctionnait pas. Les institutions fédérales ne se parlaient pas entre elles et n'atteignaient pas les objectifs. En 1988, on a réécrit la loi, sous Brian Mulroney et Lucien Bouchard avant qu'il quitte la scène fédérale. En 1988, l'objectif principal était de confier une bonne partie de la loi à une agence centrale. En 2005, le regretté sénateur Jean-Robert Gauthier a pris une petite partie de la loi, soit la partie VII, et l'a rendue justiciable devant les tribunaux, qui ont confié la coordination de celle-ci au ministre du Patrimoine canadien.

En 2017, votre comité a lancé une étude d'envergure. Justin Trudeau a souligné votre contribution et s'est engagé à réécrire la loi en 2018. Le livre blanc de la ministre Joly a été publié en 2021, le projet de loi C-32 a été déposé à l'aube des élections et maintenant, nous avons le projet de loi C-13. C'est tout un contexte. Vous en êtes peut-être même étourdis.

Pour vous aider à comprendre, digérer et analyser le tout dans le cadre de votre étude préalable, vous avez reçu un cartable avec quelques onglets. Le cartable a également été distribué sous forme numérique et il contient des signets électroniques.

Le document le plus important après la table des matières se trouve à l'onglet 1. Dans la colonne de gauche de cet onglet se trouve un document de cinq pages. Ce sont des modifications concrètes et pratiques qui ne permettront pas au projet de loi C-13 de devenir une loi parfaite, mais qui lui permettraient d'atteindre les objectifs avoués et, au moins, de fonctionner.

À l'onglet 2, on voit le projet de loi C-13 inséré dans la loi actuelle. Nous avons pensé que ce pourrait être un outil de travail intéressant pour votre étude préalable.

À l'onglet 3, vous trouverez des propositions de modifications et des libellés concrets qui, selon ce qu'en décideront vos collègues de la Chambre des communes, pourraient peut-être servir de terreau fertile à des modifications potentielles que pourrait proposer votre comité.

Tab 5 contains your recommendations. This committee, since at least 2019, has produced a list of concrete recommendations that should be included in a bill. Most of these important recommendations are not included in Bill C-13, despite the hard work of your colleagues and predecessors.

As for tab 6, your colleagues in the House of Commons did the same thing. Some of them have since become ministers. However, in 2019, the House of Commons, too, recommended concrete changes to the Official Languages Act, which are not included in Bill C-13.

At tab 7 of the binder, the Commissioner of Official Languages suggests several amendments that, again, would not lead to a perfect law, but to a good law that would work.

What are we talking about in concrete terms? We're talking about a Treasury Board that is responsible for coordinating, monitoring and implementing the legislation. We are not talking about a Treasury Board that would sign cheques. The Treasury Board would have an obligation to intervene when necessary, not with respect to just one part of the act, but with respect to the whole act. The Treasury Board could not delegate its responsibilities.

We are talking about language clauses. Federal-provincial agreements must be structured, especially if we are about to tighten our belts in terms of public funds. If the Government of Canada spends money, we must know where that money is going and it must be well spent. Bill C-13 does not address this issue.

With respect to francophone immigration, Bill C-13 requires that a policy be adopted, but we have had one for decades and it is not working. Bill C-13 must be amended so that the immigration policy restores the demographic power of francophones and Acadians rather than being ignored.

With respect to Part VII, the necessary positive measures must be adopted, not just those that some people in the public service think are appropriate. There should be a consultation framework at least as good as the one in Bill C-11, which you are much more familiar than I am.

When the Government of Canada disposes of surplus real estate, it should think of the French school boards before putting it on the market; there is no obligation to do so at this time. In fact, the Government of Canada is going backwards on this issue; it is embarrassing and needs to be corrected.

L'onglet 5 contient vos recommandations. Ce comité, depuis au moins 2019, a produit une liste de recommandations concrètes qui doivent figurer dans un projet de loi. Or, la plupart de ces recommandations importantes ne figurent pas dans le projet de loi C-13, malgré le travail de longue haleine que vos collègues et prédécesseurs ont fait.

Pour ce qui est de l'onglet 6, vos collègues de la Chambre des communes ont fait la même chose. Certains d'entre eux sont devenus ministres depuis ce temps. Pourtant, en 2019, la Chambre des communes, elle aussi, recommandait des modifications concrètes à la Loi sur les langues officielles, lesquelles ne figurent pas dans le projet de loi C-13.

À l'onglet 7 du cartable, le commissaire aux langues officielles suggère plusieurs modifications qui, encore une fois, ne mèneraient pas à une loi parfaite, mais à une bonne loi qui fonctionnerait.

De quoi parle-t-on concrètement? On parle d'un Conseil du Trésor qui doit s'occuper de la coordination, de la vigie et de la mise en œuvre de la loi. Il ne s'agit pas d'un Conseil du Trésor qui signerait des chèques. Le Conseil du Trésor aurait l'obligation d'intervenir au besoin, non pas par rapport à une partie de la loi, mais par rapport à l'ensemble de la loi. Ce serait un Conseil du Trésor qui ne pourrait pas déléguer ses responsabilités.

On parle de clauses linguistiques. Les ententes fédérales-provinciales doivent être encadrées, surtout si on est sur le point de se serrer la ceinture sur le plan des fonds publics. Si le gouvernement du Canada dépense de l'argent, il faut que nous sachions où va cet argent et il faut que cet argent soit bien dépensé. Or, le projet de loi C-13 ne dit rien à ce sujet.

En ce qui concerne l'immigration francophone, le projet de loi C-13 exige l'adoption d'une politique, mais on en a une depuis des décennies et elle ne fonctionne pas. Il faut modifier le projet de loi C-13 pour que la politique d'immigration rétablisse le pouvoir démographique des francophones et des Acadiens plutôt que de rester lettre morte.

En ce qui concerne la partie VII, il faudrait adopter des mesures positives nécessaires, et pas seulement celles que certaines personnes dans la fonction publique jugent indiquées. Il faudrait un cadre de consultation au moins aussi bon que celui du projet de loi C-11, que vous connaissez beaucoup plus que moi.

Quand le gouvernement du Canada cède des biens immobiliers excédentaires, il devrait penser aux commissions scolaires francophones avant de les mettre sur le marché; il n'y a aucune obligation prévue à ce sujet en ce moment. D'ailleurs, le gouvernement du Canada recule en la matière; c'est gênant et cela mérite d'être corrigé.

The Lieutenant Governor of New Brunswick should be bilingual upon appointment, and the successor to the Governor General of Canada should be bilingual and hopefully able to speak other languages upon appointment. Deputy ministers in the federal government should also be bilingual upon appointment.

Finally, the Constitution of Canada should now exist in English and French. Let me rephrase that: it exists. Can we give the French version the force of law? These amendments are ready, the text exists and it has been prepared by legal experts. Bill C-13 is a step in the right direction, but the current Bill C-13 will not ensure that our children and grandchildren will speak French, and it must be improved. Thank you for your attention.

The Chair: Thank you very much for this presentation and for the documentation you have provided.

We will now begin the question and answer period. Colleagues, we'll take about five minutes. Take the time to ask the appropriate questions of these important witnesses.

Senator Loffreda: Thank you, witnesses, for being with us. First of all, I would like to congratulate Mr. Doucet on his induction into the Order of Canada. Congratulations. My first question is for Mr. Doucet. However, Mr. Power and Mr. Bossé can also comment if they wish.

Mr. Doucet, when you appeared before the House of Commons Standing Committee on Official Languages, you stated that clause 16 of the act should apply to the Supreme Court of Canada. You indicated that this simple amendment would not be sufficient to ensure that a Supreme Court judge would always be able to understand counsel in both official languages.

Could you take a few moments to provide more information on this issue? You believe that this provision would not have the desired effect, so how could we remedy this situation?

Mr. Doucet: I am not saying that it would not have the desired effect. The amendment proposed in clause 16 is a step in the right direction and sends a message that judges appointed to the Supreme Court must be bilingual.

However, it is incomplete. If we limit ourselves in that way, there is nothing to prevent the Supreme Court, which can sometimes sit with five judges, from having seven bilingual judges and two unilingual anglophone judges. When oral arguments are in French, there would be a bench of French-speaking judges, that is, seven judges instead of nine.

Le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick devrait être bilingue dès sa nomination, et la personne qui succédera à la gouverneure générale du Canada devrait être bilingue et, souhaitons-le, capable de maîtriser d'autres langues au moment de sa nomination. Les sous-ministres du gouvernement fédéral devraient également être bilingues dès leur nomination.

Enfin, il faudrait désormais que la Constitution du Canada existe en français et en anglais. Je me reprends : elle existe. Pouvons-nous donner force de loi à la version française? Ces modifications sont prêtes, le texte existe et il a été préparé par des légistes. Le projet de loi C-13 est un pas dans la bonne direction, mais le projet de loi C-13 actuel ne fera pas en sorte que nos enfants et nos petits-enfants parleront français, et il doit être amélioré. Merci de votre attention.

Le président : Merci beaucoup pour cette présentation et pour la documentation que vous nous avez fournie.

Nous allons commencer la période des questions et des réponses. Chers collègues, nous y consacrerons environ cinq minutes. Prenons le temps de poser les questions adéquates à ces témoins importants.

Le sénateur Loffreda : Merci aux témoins d'être avec nous. Premièrement, j'aimerais féliciter M. Doucet pour son admission à l'Ordre du Canada. Bravo! Ma première question s'adresse à M. Doucet. Me Power et Me Bossé pourront également commenter s'ils le désirent.

Monsieur Doucet, lorsque vous avez comparu devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, vous avez affirmé qu'il fallait prévoir que l'article 16 de la loi devrait s'appliquer à la Cour suprême du Canada. Vous avez précisé que cette simple modification ne serait pas suffisante pour assurer en tout temps qu'un juge de la Cour suprême soit en mesure de comprendre les avocats dans les deux langues officielles.

Pourriez-vous prendre quelques instants pour donner plus d'information à ce sujet? Vous croyez que cette disposition n'aurait pas les effets escomptés; comment pourrions-nous donc remédier à cette situation?

M. Doucet : Je ne dis pas qu'elle n'aurait pas les effets escomptés. La modification proposée à l'article 16 est un pas dans la bonne direction et envoie le message que les juges nommés à la Cour suprême doivent être bilingues.

Ce n'est pas complet; si on se limite à cela, rien n'empêche la Cour suprême, qui peut parfois siéger avec cinq juges, d'avoir sept juges bilingues et deux juges unilingues anglophones. Lorsque les plaidoiries se feraient en français, on aurait un banc de juges francophones, c'est-à-dire sept juges au lieu des neuf juges.

The Supreme Court Act would also have to be amended to ensure that all judges appointed to the Supreme Court are able to hear cases in both official languages, in order to complete the change initiated in clause 16. My fear is that we would find ourselves in a situation where clause 16 would allow for accommodation rather than ensuring equal treatment of francophone jurists who appear before the court. It would not prevent the appointment of unilingual English-speaking judges.

Senator Loffreda: Thank you.

Mr. Power: I generally agree with what my colleague has said. I would add that at tab 15 of the binder, you will find the request from the Fédération des associations de juristes d'expression française de common law which, in addition to welcoming bilingualism in the Supreme Court of Canada, reminds us that most Canadians interact with trial court judges, perhaps sometimes with appeal court judges, but very rarely with Supreme Court of Canada judges.

It is also extremely important to assess the language skills of people who want to become trial and appeal court judges. It is important that a bilingual judge in Sudbury or Winnipeg be replaced by a bilingual judge. The request at tab 15 is along those lines. On the very last page of that tab, you will find this committee's recommendation to do just that. The wording that would allow this to be done in Bill C-13 is in the FAJEF letter on page 3.

Senator Loffreda: Thank you for providing this documentation — it will be a very interesting read — and thank you for the clarification.

My next question concerns the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms. Before the House of Commons committee, lawyer Janice Naymark raised a very interesting point about the reference to the Quebec Charter of the French Language in Bill C-13.

She believes that this reference blurs the boundary between federal and provincial jurisdiction and argues that, by including references to Quebec's Charter of the French Language in the Official Languages Act, the federal government indirectly supports Quebec's Bill 96. In doing so, it implicitly legitimizes it.

At the October 3 meeting of the Senate Standing Committee on Official Languages, former Supreme Court Justice Michel Bastarache said he was opposed to a reference to a provincial law in a federal law, while Professor Benoît Pelletier was of the opinion that the reference to the Charter of the French Language legitimized the law. Do you have an opinion on this statement? Do you agree that invoking the Charter of the French Language

Il faudrait également modifier la Loi sur la Cour suprême et s'assurer effectivement que tous les juges nommés à la Cour suprême sont capables d'entendre les causes dans les deux langues officielles pour compléter ce changement qu'on avait déjà commencé à l'article 16. Ma crainte, c'est que l'on se retrouve dans une situation où l'article 16 permettrait de faire un accommodement plutôt que d'assurer un traitement égal des juristes francophones qui comparaitraient devant la cour. Cela n'empêcherait pas de nommer des juges unilingues anglophones.

Le sénateur Loffreda : Merci.

Me Power : Je suis généralement d'accord avec les propos de mon collègue. J'ajouterais qu'à l'onglet 15 du cartable, vous trouverez la demande de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law qui, en plus de saluer le bilinguisme à la Cour suprême du Canada, rappelle que la plupart des Canadiens et des Canadiennes interagissent avec des juges de première instance, peut-être parfois avec des juges de cour d'appel, mais très rarement avec des juges de la Cour suprême du Canada.

C'est extrêmement important également d'évaluer les compétences linguistiques des gens qui veulent devenir juges de procès et de cour d'appel. Il est important qu'un juge bilingue de Sudbury soit remplacé par un juge bilingue, tout comme à Winnipeg. La demande qui figure à l'onglet 15 va dans ce sens-là. À la toute dernière page de cet onglet, vous retrouverez la recommandation de ce comité, qui est de faire exactement cela. Le libellé qui permettrait de faire cela dans le projet de loi C-13 se trouve dans la lettre de la FAJEF à la page 3.

Le sénateur Loffreda : Merci de nous avoir fourni cette documentation — ce sera une lecture très intéressante — et merci de la précision.

Ma prochaine question concerne la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Devant le comité de la Chambre des communes, Me Janice Naymark a soulevé un point très intéressant au sujet de la référence à la Charte de la langue française du Québec dans le projet de loi C-13.

Elle est d'avis que cette référence brouille la limite entre les sphères de compétence fédérale et provinciale et avance que, en intégrant des références à la Charte de la langue française du Québec dans la Loi sur les langues officielles, le gouvernement fédéral appuie indirectement le projet de loi n° 96 du Québec. Ce faisant, il la rend légitime de manière implicite.

Lors de la réunion du Comité sénatorial permanent des langues officielles du 3 octobre dernier, l'ancien juge à la Cour suprême Michel Bastarache a dit s'opposer à une référence à une loi provinciale dans une loi fédérale, alors que le professeur Benoît Pelletier était d'avis que la mention de la Charte de la langue française légitimait la loi. Avez-vous une opinion sur cet énoncé? Êtes-vous d'accord pour dire que, en invoquant la

in a federal statute legitimizes the Quebec law? Should such an approach be avoided, as Mr. Bastarache suggests?

Mr. Doucet: I will let my colleagues at Juristes Power Law answer that question.

Mr. Darius Bossé, Lawyer, Juristes Power Law: We have not looked at this issue, but I would still like to make a few comments.

In the clause where the bill proposes to refer to the Charter of the French Language, reference is made to other texts; these other texts are constitutional texts. It is rather anomalous that the Charter of the French Language is the only law referred to in this section. The other texts come from the Constitution of Canada.

I know that Dean Robert Leckey will be appearing later today and I believe that he has studied this issue.

Mr. Doucet: I agree with Mr. Bossé's comments.

Senator Mégie: We hear a lot about francophone and anglophone minorities and they are discussed at all levels. Legally, is there a clear definition for each of these?

Mr. Bossé: Given that Bill C-13 introduces the fact that French is a minority language in North America, some organizations are concerned that there will be confusion between French-speaking minority communities outside Quebec and French-speaking Quebecers. At tab 3 of the binder, the fifth set of notes, entitled "Francophone Minority," proposes that a definition of francophone minorities be inserted into Bill C-13, which amends the Official Languages Act, to ensure that there is never confusion between French-speaking Quebecers and French-speaking minority communities.

Senator Mégie: If we move forward with that proposal, would it prevent us from mix-ups in Quebec, because when we say "minorities," we immediately think of English-speaking minorities?

Mr. Bossé: I invite you to consult the fifth set of notes, at tab 3.

Senator Mégie: I am still at tab 3, at the fifth set of notes.

Mr. Bossé: Unfold it. You will see that what is proposed in the third column is intended to provide that clarity. There would be no confusion if such a definition were added to Bill C-13.

Charte de la langue française dans un texte législatif fédéral, on rend la loi québécoise légitime? Devrait-on éviter une telle approche, comme le suggère Me Bastarache?

M. Doucet : Je vais laisser mes collègues de Juristes Power Law répondre à la question.

Me Darius Bossé, avocat, Juristes Power Law : Nous ne nous sommes pas penchés sur cette question. J'aurais tout de même quelques observations à faire à ce sujet.

Dans l'article où le projet de loi propose de renvoyer à la Charte de la langue française, on fait référence à d'autres textes; ces autres textes sont des textes constitutionnels. Il est plutôt anormal que la Charte de la langue française soit la seule loi à laquelle on fait référence dans cette section. Les autres textes proviennent de la Constitution du Canada.

Je sais que le doyen Robert Leckey comparaitra plus tard aujourd'hui et je crois qu'il s'est penché sur cette question.

M. Doucet : Je vais faire miens les commentaires de Me Bossé.

La sénatrice Mégie : On entend beaucoup parler des minorités francophones et anglophones et on en parle à tous les niveaux. Juridiquement, y aurait-il une définition claire pour chacune de ces expressions?

Me Bossé : Étant donné que le projet de loi C-13 introduit le fait que le français est minoritaire en Amérique du Nord, il y a des organismes qui craignent qu'il y ait de la confusion entre les communautés d'expression française en situation minoritaire à l'extérieur du Québec et les Québécois francophones. À l'onglet 3 du cartable, le cinquième paquet de notes, qui s'intitule « L'expression minorité francophone », propose d'insérer dans le projet de loi C-13, qui modifie la Loi sur les langues officielles, une définition des minorités francophones qui aurait pour effet d'assurer qu'il n'y ait jamais de confusion entre les Québécois francophones et les communautés d'expression française en situation minoritaire.

La sénatrice Mégie : Si on fait ce que l'on propose de le faire ici, est-ce que cela éviterait de tout mélanger, quand on est au Québec, car quand on dit « les minorités », on pense tout de suite aux minorités anglophones?

Me Bossé : Je vous invite à consulter le cinquième paquet de notes, à l'onglet 3.

La sénatrice Mégie : Je suis toujours à l'onglet 3, au cinquième paquet de notes.

Me Bossé : Dépliez-le. Vous verrez que ce qui est proposé dans la troisième colonne vise justement à apporter cette clarté. Il n'y aurait pas de confusion si une telle définition était ajoutée au projet de loi C-13.

Senator Mégie: Thank you.

Mr. Doucet: Personally, I am not in favour of an exact definition for francophone minority communities. I believe that, in the bill, when we talk about the vulnerability of French in North America, we are talking about French in general. I have been involved in these issues for about 50 years, and we already know that there is a sociological, historical and political definition of what francophone communities outside Quebec are; it is easy to recognize. My fear is that a definition would not be comprehensive enough.

For me, being francophone in New Brunswick does not mean tracing one's heritage to the deportation and being Acadian. A newcomer who wants to defend the place of French in New Brunswick is also part of the francophone community. I don't see any conflict between the definition of "francophone outside Quebec" and that of francophone in Quebec. We face the same challenges in North America. In this respect, I would rather rely on the sociological, political and historical definition and the fact that people identify with the community.

Senator Mégie: Thank you.

The Chair: Would you like to add anything, Mr. Power?

Mr. Power: I agree with what Mr. Doucet just said about the inclusiveness of the francophone community. The issue, as I understand it, Senator Mégie, is different. And so, if we do not fix this definition, Bill C-13 could have a very surprising impact because it is actually acknowledging that French has minority status in Quebec, and not only elsewhere in Canada.

The Chair: Thank you very much for your comments.

Senator Moncion: Good evening and welcome to this meeting where we are once again talking about Bill C-13. The government has turned the Treasury Board's discretion into an obligation. However, Bill C-13 gives the Treasury Board the authority to delegate its powers and gives Canadian Heritage the task of implementing certain parts of the legislation.

If I understand your comments correctly, you would like the Treasury Board to have even more authority to implement Bill C-13. Professor Cardinal, in her appearance, argued that this would be catastrophic and difficult for public servants to implement. I would like to hear from you on the divergent views that have been presented here, yours and Professor Cardinal's.

La sénatrice Mégie : Merci.

M. Doucet : Personnellement, je ne suis pas favorable à une définition exacte de ce qu'est une communauté minoritaire francophone. Je crois que, dans le projet de loi, lorsqu'on parle de la vulnérabilité du français en Amérique du Nord, on parle du français de façon générale. Je suis impliqué dans ces dossiers depuis une cinquantaine d'années, et on sait déjà qu'il y a une définition sociologique, historique et politique de ce que sont les communautés francophones à l'extérieur du Québec; on s'y reconnaît facilement. Ma crainte, avec une définition, est qu'elle ne serait pas suffisamment englobante.

Pour moi, être francophone au Nouveau-Brunswick ne signifie pas de faire remonter son héritage à la déportation et d'être Acadien. Un nouvel arrivant qui veut défendre la place du français au Nouveau-Brunswick fait également partie de la communauté francophone. Je ne vois pas de conflit, d'ailleurs, entre la définition de « francophone hors Québec » et celle de francophone au Québec. On vit les mêmes défis en Amérique du Nord. Sur ce plan, je m'en remets plutôt à la définition sociologique, politique et historique et à l'identification que les personnes font, selon laquelle elles appartiennent à une communauté.

La sénatrice Mégie : Merci.

Le président : Vous vouliez commenter de nouveau, maître Power?

Me Power : Je suis d'accord avec ce que M. Doucet vient de dire par rapport à l'inclusivité de la communauté francophone. La question, comme je la comprends, madame la sénatrice Mégie, est différente et l'effet du projet de loi C-13, si on ne signole pas cette définition, pourrait être très surprenant en raison du fait qu'on reconnaît enfin que le statut du français est minoritaire au Québec, et pas seulement ailleurs au Canada.

Le président : Merci beaucoup pour ces commentaires.

La sénatrice Moncion : Bonsoir et bienvenue à cette réunion où l'on parle encore une fois du projet de loi C-13. Le gouvernement a transformé la discrétion du Conseil du Trésor en obligation. Toutefois, le projet de loi C-13 accorde au Conseil du Trésor un pouvoir de déléguer ses pouvoirs et confie à Patrimoine canadien la tâche de mettre en œuvre certaines parties de la loi.

Si je comprends bien vos commentaires, vous aimeriez que le Conseil du Trésor ait encore plus de pouvoir en matière de mise en œuvre du projet de loi C-13. La professeure Cardinal, lors de sa comparution, a fait valoir que ce serait catastrophique et difficile à mettre en place par les fonctionnaires. J'aimerais vous entendre sur les vues divergentes qui ont été présentées ici, la vôtre et celle de Mme Cardinal.

Mr. Power: In the binder, at tab 9, you will find a very pointed excerpt from the 1980s debate on this very issue. The debate is fascinating. It is between Lucien Bouchard and Senator De Bané, who are discussing how to coordinate the law. This law dated back to 1969 and there was no coordination in the text of the law.

At tab 9, at the bottom of the third page, we find Senator De Bané relaying the words of none other than Gérard Pelletier. The latter said at the time that it had to be Treasury Board, that they shouldn't take chances and that, in the end, the government had concluded that Treasury Board should be empowered to play this coordinating role if it so wished — that is what we see in the current legislation. At the time, Senator De Bané said this, and I quote:

Personally, I am highly pessimistic about the power which the Department of the Secretary of State may have to act under so weak a section —

— I predict that it will be a major source of frustration for you.

Senator Moncion, Canada's Commissioner of Official Languages has been issuing report after report after report for decades. The alarm has finally been sounded across Canada: French is losing ground. It is imperative that the Government of Canada spend the money properly and achieve its intended purpose. This does not mean that the central agency would go out and meet with francophones or Acadians on the ground; of course not.

A suggestion to that effect was made, surely in good faith, by some of my colleagues before this committee was misleading. That is not the issue. The point is this: When a federal institution is not doing its job or meeting its objectives, should someone be able to intervene? Should we simply shrug our shoulders and go to court? A central agency should be able to intervene as needed to get things back on track. And that should happen upstream of the work of the Commissioner of Official Languages and well upstream of the Federal Court. It could be people like Mr. Bossé and me or like Mr. Doucet, whose career speaks for itself on this subject.

Senator Moncion: Thank you. Mr. Doucet, do you have any comments on this point?

Mr. Doucet: As I said earlier in my presentation, I am not opposed to the decision to return governance of the act to the Treasury Board. I think that's an idea that's been around for many years. Perhaps realistically, and because of my experience, I have learned that no matter which agency governs the act, if there are no concrete and specific measures put in place to ensure that it does its job, and if there is no political leadership either, it will not make any difference.

Me Power : Dans le cartable, à l'onglet 9, vous trouverez un extrait très pointu du débat des années 1980 sur cette question précise. Le débat est fascinant. Il se tient entre Lucien Bouchard et le sénateur De Bané, qui discutent de la manière de coordonner la loi. Cette loi remontait à 1969 et on ne prévoyait aucune coordination dans le texte de loi.

À l'onglet 9, à la troisième page au bas, on retrouve le sénateur De Bané relayant les propos de nul autre que Gérard Pelletier. Ce dernier disait à l'époque qu'il fallait que ce soit le Conseil du Trésor, qu'il ne fallait pas prendre de chance et qu'en fin de compte, le gouvernement avait conclu que le Conseil du Trésor devait être habilité à jouer ce rôle de coordination s'il le souhaitait — c'est ce qu'on voit en ce moment dans la loi. À l'époque, le sénateur De Bané disait ceci, et je cite :

Permettez-moi de vous dire que personnellement, je suis très pessimiste au sujet de l'impulsion que le secrétariat d'État pourra avoir avec un article aussi dilué [...]

[...] je vous prédis, tout ce qu'il va vous causer, c'est des frustrations.

Madame la sénatrice Moncion, le commissaire aux langues officielles du Canada rend rapport après rapport après rapport depuis des décennies. On a enfin sonné l'alarme à l'échelle du Canada : le français est en perte de vitesse. Il faut absolument que le gouvernement du Canada dépense correctement les fonds et atteigne les fins visées. Cela ne veut pas dire que c'est l'agence centrale qui irait rencontrer les francophones ou les Acadiens sur le terrain; bien sûr que non.

Une suggestion qui a été faite en ce sens par certains de mes collègues devant ce comité induirait ce dernier en erreur, sûrement de bonne foi. Ce n'est pas la question. Voici la question : quand une institution fédérale ne fait pas son travail ou n'atteint pas les objectifs, est-ce que quelqu'un devrait pouvoir intervenir? Faut-il se croiser les bras et aller devant les tribunaux? Une agence centrale devrait pouvoir intervenir au besoin pour corriger le tir, en amont du travail du commissaire aux langues officielles et bien en amont de la Cour fédérale. Ce pourrait être des gens comme Me Bossé et moi ou comme Me Doucet, dont la carrière est éloquent à ce sujet.

La sénatrice Moncion : Merci. Monsieur Doucet, auriez-vous des commentaires sur le même sujet?

M. Doucet : Comme je l'ai dit tout à l'heure dans ma présentation, je ne m'oppose pas à ce que l'on décide effectivement de redonner la gouvernance de la loi au Conseil du Trésor. Je crois que c'est une idée véhiculée depuis de nombreuses années. Peut-être que, d'un point de vue réaliste et à cause de mon expérience, j'ai appris que, quel que soit l'organisme à qui l'on donne la gouvernance de la loi, s'il n'y a pas de mesures concrètes et précises mises en place pour s'assurer qu'il fasse son travail et s'il n'y a pas de leadership politique non plus, cela ne changera rien.

Ultimately, what other agencies have done before, agencies that did not implement the obligations they had, will just be passed on to someone else. The law can provide for these obligations. There will still be complaints to the commissioner's office and there will still be court cases, but what I think is important is that there is a way to ensure that the body that is going to provide that governance is doing it seriously. That power will come primarily from the political leadership that must be exercised.

The Chair: I'll let you answer, Mr. Power. I just want to add a follow-up question. Some witnesses have argued that Canadian Heritage is best suited to do this work because of its expertise. Some people say, flat out, that the most competent department or the most competent government body to do the work is the Department of Canadian Heritage, which is familiar with the needs of the communities, for example.

So I'd like your comment, Mr. Power. Could you add your comment to the discussion that is going on about the expertise, the skills and the strength of knowledge of Canadian Heritage versus Treasury Board?

Mr. Power: I'll start with the first part. Obviously, I agree with Mr. Doucet that political leadership is important; it may even be a necessary condition, as is the legislative framework. However, Senator Moncion, what is fascinating here is that political leadership has been demonstrated. In the binder in front of you, at tab 13, is the most relevant excerpt from the Government of Canada's white paper, an expression of political leadership.

On the reverse side is a concrete political promise, in black and white, with a single central agency responsible for the entire act. To what end? In the left column, half-way down, Senator Moncion. The idea is to hand over the strategic role of coordination — not sending cheques, but horizontal coordination — to a single minister. Bill C-13 does not do that. Let's talk about political commitment. I expect the Government of Canada, when it promises something, to deliver. There is a huge gap between Bill C-13 and this government's rhetoric. I want to believe that this is a mistake. If the House committee does not get things back on track, I recommend that you do so when this bill is in front of you.

The Chair: Senator, I'll give you the floor again if you have a second question, because I took some of your time. Go ahead.

Senator Moncion: I'll come back to it, because I have another question for the second round.

The Chair: Thanks to everyone for your answers and questions.

Ultimement, on ne fera que transmettre à un autre ce que d'autres organismes ont fait au préalable, des organismes qui n'ont pas mis en œuvre les obligations qu'ils avaient. La loi peut prévoir ces obligations. On pourra encore faire des plaintes au commissariat ou se retrouver devant les tribunaux, mais ce qui est important, à mon avis, c'est qu'on trouve un moyen de s'assurer que l'organisme qui assurera cette gouvernance le fait sérieusement. Ce pouvoir viendra surtout du leadership politique qui devrait être exercé.

Le président : Je vais vous laisser répondre, maître Power. Je veux juste ajouter une question complémentaire. Certains témoins ont prétendu que Patrimoine canadien était le mieux habilité pour faire ce travail à cause de ses compétences. Certains disent carrément que le ministère le plus compétent ou l'instance gouvernementale la plus compétente pour faire le travail est le ministère du Patrimoine canadien, qui connaît bien les besoins des communautés, par exemple.

Je voudrais donc avoir votre commentaire, maître Power. Pourriez-vous ajouter votre commentaire à la réflexion qui se tient sur les compétences, les habiletés et la force des connaissances de Patrimoine canadien par rapport au Conseil du Trésor?

Me Power : Je commence avec la première partie. Évidemment, je suis d'accord avec Me Doucet pour dire que le leadership politique est important; c'est peut-être même une condition nécessaire, tout comme l'encadrement législatif. Par contre, madame la sénatrice Moncion, ce qu'il y a de fascinant ici, c'est que le leadership politique a été démontré. Dans le cartable qui est devant vous, à l'onglet 13, on retrouve l'extrait le plus pertinent du livre blanc du gouvernement du Canada, soit une expression du leadership politique.

Au verso, on voit une promesse politique concrète, noir sur blanc, avec une seule agence centrale responsable de l'ensemble de la loi. À quelles fins? Dans la colonne de gauche à mi-chemin, sénatrice Moncion. Il s'agit de confier le rôle stratégique de la coordination, pas l'envoi de chèques, mais la coordination horizontale à un seul ministre. Le projet de loi C-13 ne fait pas cela. Parlons d'engagement politique. Je m'attends à ce que le gouvernement du Canada, quand il promet quelque chose, le fasse. L'écart est énorme entre le projet de loi C-13 et le discours tenu par ce gouvernement. Je veux croire que c'est une erreur. Si le comité de la Chambre ne corrige pas le tir, je vous recommande de le faire quand ce projet de loi arrivera chez vous.

Le président : Madame la sénatrice, je vous donne la parole encore une fois si vous avez une deuxième question, car j'ai pris un peu de votre temps de parole; allez-y.

La sénatrice Moncion : Je vais y revenir, parce que j'ai une autre question pour le deuxième tour.

Le président : Merci à tous de vos réponses et de vos questions.

Senator Mockler: First and foremost, it seems you have prepared a brick of a package of information for us.

If you give me a few seconds, Mr. Chair, I would like to thank Mr. Doucet for his leadership across the country, and especially in New Brunswick with Acadia. I met him in the 1980s and I can tell you that he has not changed. He has always participated in the debate. Congratulations, Mr. Doucet, especially for receiving the Order of Canada.

I have several questions. I'll give you some background and then I'll ask my question. French, a language at risk, differentiated approaches: At the outset of the process of modernizing the Official Languages Act, the Government of Canada published a white paper entitled, and I know you are aware of this, *Towards a substantive equality of official languages in Canada*. It contains the following passage:

The September 2020 Speech from the Throne recognizes the minority language status of French in Canada and in North America. It commits the Government of Canada to protecting French outside Quebec, but also in Quebec, in full respect of the rights of its English-speaking minority.

We also understand that languages are not equal and that it is undoubtedly French that is threatened in Canada and in Quebec. As you know, the Supreme Court has recognized this on several occasions in recent years.

My question is for the three lawyers: Do you agree that the status of the French language is precarious in Canada and in Quebec? Do you not think that the law should reflect a differentiated approach between Canada's two official languages?

Mr. Doucet: Indeed, I believe that the bill recognizes a sociological reality that has been observed for a very long time. The language that is in a vulnerable situation in Canada, in all the Canadian provinces and in North America — perhaps even in Quebec, but in Quebec the situation is different — is French.

There are strong trends among French-speaking communities that make them more vulnerable, as we saw in New Brunswick with the last census. I am pleased that this sociological reality is finally being recognized in a bill. Now, should we have a differentiated approach? I believe that the reality of Quebecers, the reality of Quebec's anglophones and the reality of francophones outside Quebec, although there are certain similarities, are quite different.

Indeed, we have already argued that there should be an asymmetrical approach to the interpretation of section 23 of the Charter, because francophone communities outside Quebec are in a much more vulnerable situation. Within the Official Languages Act itself — unless legislation is adopted to better

Le sénateur Mockler : De prime abord, vous nous avez préparé toute une brique qui comporte beaucoup d'information.

Si vous me donnez quelques secondes, monsieur le président, j'aimerais remercier Me Doucet de son leadership partout au pays, et surtout au Nouveau-Brunswick avec l'Acadie. Je l'ai rencontré dans les années 1980 et je peux vous dire qu'il n'a pas changé. Il a toujours participé au débat. Félicitations, maître Doucet, surtout pour avoir reçu l'Ordre du Canada.

J'ai plusieurs questions. Je vais vous donner un peu de contexte, puis je poserai une question. Le français, langue menacée, approches différenciées : dès le départ du processus de modernisation de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement du Canada a publié un livre blanc intitulé — et je sais que vous le savez — *Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*. On peut y lire ce qui suit :

Le discours du Trône de septembre 2020 reconnaît le statut de langue minoritaire du français au Canada et en Amérique du Nord. Le gouvernement s'y engage à protéger le français à l'extérieur du Québec, mais aussi au Québec, dans le plein respect des droits de sa minorité d'expression anglaise.

On comprend aussi que les langues ne sont pas égales et que c'est sans doute le français qui est menacé au Canada et au Québec. D'ailleurs, comme vous le savez, la Cour suprême l'a reconnu à plusieurs reprises au cours des dernières années.

Ma question s'adresse aux trois avocats : êtes-vous d'accord pour dire que le statut de la langue française est précaire au Canada et au Québec? Ne croyez-vous pas que la loi devrait refléter une approche différenciée entre les deux langues officielles du Canada?

M. Doucet : Effectivement, je crois que le projet de loi reconnaît une réalité sociologique que l'on constate déjà depuis très longtemps : la langue qui est en situation de vulnérabilité, au Canada, dans toutes les provinces canadiennes et en Amérique du Nord — peut-être même au Québec, mais au Québec, la situation est différente —, c'est le français.

Il y a des tendances lourdes sur les parlants français qui font en sorte — on le voit au Nouveau-Brunswick avec le dernier recensement — que ces communautés sont davantage fragilisées. Je suis heureux que l'on reconnaisse enfin cette réalité sociologique dans un projet de loi. Maintenant, est-ce qu'on devrait avoir une approche différenciée? Je crois que la réalité québécoise, la réalité des anglophones québécois et la réalité des francophones hors Québec, bien qu'il y ait certaines similitudes, sont bien différentes.

Effectivement, on a déjà plaidé, pour ce qui est de l'article 23 de la Charte, en faveur de l'adoption d'une approche asymétrique sur le plan de son interprétation, parce que les communautés francophones hors Québec vivent une situation de vulnérabilité beaucoup plus grande. On pourrait, à l'intérieur

protect French in Canada, such as that which existed at the time in Nunavut — a differentiated approach could be adopted to recognize the vulnerable situation of francophone communities outside Quebec.

Often, people tell us that the reality of Quebecers and francophones outside Quebec is similar, but it is quite different in terms of the search for and the sustainability of survival. I am one of those who would support this substantive equality approach, an asymmetrical approach that recognizes the situation of francophone communities. I am happy to see that the law finally recognizes this situation, but once again, we have to see what this means in concrete terms. This may be the most wonderful law that includes all the elements, but if it is not implemented, it will not work.

Mr. Power: Of course, many challenges are different. In my opinion, the realism of the law is to be commended. I'm at tab 3 in the binder, the fourth set of notes, part seven. In the fourth set, in the second column, Bill C-13 adds a new commitment to protecting and promoting French in North America, throughout Canada, including Quebec.

It's a shame that we're at this point. That's our situation. If we turn the page, however, according to Bill C-13, federal institutions will have to take positive measures, but what positive measures? Positive measures that the public service deems appropriate, apparently.

No. It is essential for the future of French in Canada and Quebec — and it is even in the interest of Quebecers — that the Government of Canada take the necessary measures, not just those it deems appropriate. One word will have a major impact legally and will have a domino effect within the public service. It is good to recognize the difference, but it is necessary to then take action, because the change would impact or help both anglophones and francophones.

Senator Mockler: My question is again for the three lawyers. The white paper says the following:

The existence of a Francophone majority in a Quebec, with a future in which French is assured, is not only a legitimate objective, but also a fundamental premise of the federal official languages regime.

That said, the law recognizes that there are anglophone or francophone minorities in every province and territory and that the English-speaking minority in Quebec and the French-speaking minority in the other provinces and territories have different needs.

même de la Loi sur les langues officielles — à moins qu'on adopte une loi pour mieux protéger le français au Canada, comme celle qui a existé à l'époque au Nunavut — adopter une approche différenciée pour reconnaître cette situation de vulnérabilité des communautés francophones à l'extérieur du Québec.

Souvent, les gens nous disent que la réalité des anglophones québécois et des francophones à l'extérieur du Québec est semblable, mais elle est bien différente sur le plan de la recherche et de la pérennité de la survie. Je suis l'un de ceux qui seraient favorables à cette approche fondée sur l'égalité réelle, une approche asymétrique qui reconnaît la situation des communautés francophones. Je suis heureux de voir que la loi reconnaît enfin cette situation, mais encore une fois, il faut voir ce que cela veut dire dans le concret. On peut avoir la plus belle loi qui comprend tous les éléments, mais si elle n'est pas mise en œuvre, cela ne donnera rien en fin de compte.

Me Power : Bien sûr, bien des défis sont différents. À mon sens, il faut saluer le réalisme de la loi. Je suis à l'onglet 3 du cartable, le quatrième paquet de notes, la septième partie. Donc, au quatrième paquet, à la deuxième colonne, ce que l'on prévoit dans le projet de loi C-13, c'est d'ajouter un nouvel engagement, celui qui est relatif à la protection et à la promotion du français en Amérique du Nord, partout au Canada, y compris au Québec.

C'est dommage qu'on en soit là. C'est notre situation. Si on tourne la page, par contre, selon le projet de loi C-13, les institutions fédérales devront prendre des mesures positives, mais quelles mesures positives? Des mesures positives que la fonction publique jugera indiquées, apparemment.

Non. Il est essentiel pour l'avenir du français au Canada et au Québec — et il est même dans l'intérêt des anglophones québécois — que le gouvernement du Canada doive prendre les mesures nécessaires, pas juste celles qu'il estime indiquées. Un seul mot aura un impact majeur sur le plan juridique et aura un effet domino au sein de la fonction publique. C'est bien de reconnaître la différence, mais il faut ensuite passer aux gestes, car le changement affecterait ou aiderait tant les anglophones que les francophones.

Le sénateur Mockler : Ma question s'adresse encore aux trois juristes. Le livre blanc dit ce qui suit :

L'existence d'un foyer francophone majoritaire dans un Québec où l'avenir du français est assuré est non seulement un objectif légitime, mais aussi une prémisse fondamentale du régime fédéral des langues officielles.

Cela dit, la loi reconnaît que des minorités francophones ou anglophones sont présentes dans chaque province et territoire et que la minorité anglophone du Québec et la minorité francophone des autres provinces et territoires ont des besoins différents.

I want to congratulate Mr. Doucet when he talks about leadership and political commitment. I have sat in other assemblies and I can tell you that political commitment and leadership are needed to protect and promote the French language. It is the same thing for anglophones who are in a minority situation — like in my riding when I was in New Brunswick, such as the Edmunston area, which I know very well and which Mr. Bossé knows even better than I do.

The Quebec government is calling for the Quebec Charter of the French Language — commonly known as Bill 101 — to be applied to federally regulated businesses in Quebec. This non-partisan request is supported by all parties represented in the National Assembly and by six former Quebec premiers. What do you think about that?

Mr. Power: I have two points to make. First, it is unfortunate that the federal government has, for too long, failed to manage this area and legislate language for companies under federal jurisdiction. We can therefore understand the impatience of many Acadian francophones and of the francophone majority in Quebec.

My second point is that yes, of course, we all know that Quebecers have challenges, francophones and Acadians too. They are different, but we all have challenges. In my view, Senator Mockler, this underscores the importance of consulting and consulting well. Bill C-13 is good because it now imposes a duty to consult — tab 4, fourth set, paragraph 9 — but unlike Bill C-11, it does not go into detail. It leaves the manner of that consultation almost entirely to the discretion of the public service.

I'm not smart enough to understand why Parliament goes into great detail in Bill C-11 about how to consult francophones, Acadians, Quebecers, and also the francophone majority, and why Bill C-13 is limited to one little sentence. If we consult properly, we will be able to better understand the differences and better meet the different needs.

Mr. Doucet: I'd like to look at it from a different angle, Senator Mockler. We talk a lot about Quebec. We always talk about Quebec when we talk about the Official Languages Act. I will look at it from the perspective of the other part of this bill, which says that in certain predominantly francophone regions outside Quebec, the same policy would be applied, that is, a policy of bilingualism within the federal institutions present.

I would like to say that, if this is done in New Brunswick, I would prefer that it not be done at all. In New Brunswick, if we were to apply these provisions only in the majority francophone regions, this would include the Acadian Peninsula and perhaps

Je veux féliciter Me Doucet quand il parle de leadership et d'engagement politique. J'ai siégé à d'autres assemblées et je peux vous dire que de l'engagement politique et du leadership, il en faut si on veut protéger et promouvoir la langue française. C'est la même chose pour les anglophones qui sont en situation minoritaire — comme dans ma circonscription lorsque j'étais au Nouveau-Brunswick, comme dans la région de la ville d'Edmunston, que je connais très bien et que Me Bossé connaît encore mieux que moi.

Le gouvernement du Québec réclame que la Charte québécoise de la langue française — communément appelée la loi 101 — s'applique aux entreprises de compétence fédérale au Québec. Cette demande non partisane est appuyée par tous les partis représentés à l'Assemblée nationale et par six anciens premiers ministres du Québec. Que pensez-vous de cela?

Me Power : J'ai deux remarques à faire. La première, c'est qu'il est dommage que le gouvernement fédéral ait, pendant trop longtemps, omis d'occuper ce champ et de légiférer sur la langue pour les entreprises de compétence fédérale. On peut donc comprendre l'impatience de plusieurs francophones acadiens et de la majorité francophone au Québec.

Ma deuxième remarque est que oui, bien sûr, on le sait tous : les anglophones québécois ont des défis, les francophones et les Acadiens également. Ils sont différents, mais nous avons tous des défis. Selon moi, sénateur Mockler, cela souligne l'importance de consulter et de bien consulter. Le projet de loi C-13 fait du bien parce qu'il impose désormais une obligation de consultation — l'onglet 4, quatrième paquet, paragraphe 9 — mais contrairement au projet de loi C-11, il ne va pas en détail. Il laisse presque entièrement les modalités de cette consultation à la discrétion de la fonction publique.

Je ne suis pas assez intelligent pour comprendre pourquoi le Parlement fédéral va en grand détail dans le projet de loi C-11 sur la façon de consulter les francophones, les Acadiens, les anglophones québécois, et aussi la majorité francophone, et pourquoi on s'en tient à une seule petite phrase dans le projet de loi C-13. Si l'on consulte correctement, on pourra mieux comprendre la différence et mieux répondre aux différents besoins.

M. Doucet : Vous me permettrez de regarder cela d'un autre côté, sénateur Mockler. On parle beaucoup du Québec. On parle toujours du Québec lorsqu'on parle de la Loi sur les langues officielles. Je vais regarder la question sous l'angle de l'autre partie de ce projet de loi, qui dit que dans certaines régions à prédominance francophone à l'extérieur du Québec, on appliquerait la même politique, c'est-à-dire une politique de bilinguisme au sein des institutions fédérales présentes.

Vous me permettrez de dire que, si on fait cela au Nouveau-Brunswick, je préférerais qu'on ne le fasse pas du tout. Au Nouveau-Brunswick, si on applique uniquement ces dispositions-là dans les régions majoritairement francophones,

even part of the Madawaska region, which already offers services in its language. This will remain purely symbolic.

If we sincerely believe in the specificity of the provinces, we must apply a provision like this to the entirety of New Brunswick. If we recognize the equality of the two linguistic communities, whether a francophone in Moncton or in Caraquet, francophones and anglophones should have the same rights.

I think there are enough people talking about the situation in Quebec but, unfortunately, there are not enough people talking about the situation in francophone communities outside Quebec. In my opinion, it would be very dangerous to apply a provision like this only in predominantly francophone regions. At that point, there could potentially be businesses under federal jurisdiction that would no longer be able to establish themselves in these regions and would go to predominantly English-speaking regions.

That is somewhat like the approach that I had challenged in court with respect to the RCMP, which continued to apply these provisions in New Brunswick as if it were in another province, when it was supposed to provide services throughout the territory.

In the context of the review of this act, I think we need to talk about the situation of francophone communities outside Quebec and not just inside Quebec. I know we are supposed to be experts, and some people from Quebec will come and talk about this, but we also need to look at the impact of this bill on francophone communities outside Quebec.

The Chair: Thank you, Mr. Doucet.

Do you have any comments, Mr. Power?

Mr. Power: To support what Mr. Doucet just explained, at tab 5, you'll find your committee's recommendations from 2019. On page 43, recommendation no. 16, your committee recommended exactly what Mr. Doucet just talked about, which the bill does not do, to my knowledge.

The Chair: Thank you very much. I'd like to ask you a few questions.

All three of you have touched on common issues. I'd like to hear what you have to say about the language clauses. We've heard from many witnesses about the importance of language clauses, the need to include them in federal, provincial and territorial agreements. We have heard little about the content of these language clauses.

cela inclurait la péninsule acadienne et peut-être même une partie de la région du Madawaska, qui offre déjà des services dans sa langue. Cela restera purement symbolique.

Si l'on croit sincèrement à la spécificité des provinces, on doit appliquer une disposition comme celle-là à l'ensemble du territoire au Nouveau-Brunswick. Si l'on reconnaît l'égalité des deux communautés linguistiques, que ce soit un francophone à Moncton ou à Caraquet, les francophones comme les anglophones devraient avoir les mêmes droits.

Je crois qu'il y a suffisamment de gens qui parlent de la situation au Québec et, malheureusement, il n'y a pas suffisamment de personnes qui parlent de la situation des communautés francophones à l'extérieur du Québec. Pour moi, ce serait très dangereux d'appliquer uniquement une disposition comme celle-là dans des régions à prédominance francophone. À ce moment-là, peut-être qu'on se retrouverait avec des entreprises de compétence fédérale qui ne pourraient plus s'établir dans ces régions et qui iraient dans des régions à prédominance anglophone.

On revient un peu à cette approche, c'est-à-dire à ce que j'avais contesté devant les tribunaux par rapport à la GRC, qui continuait d'appliquer ces dispositions au Nouveau-Brunswick comme si elle était dans une autre province, alors qu'elle devait offrir des services sur l'ensemble du territoire.

Dans le contexte de la révision de cette loi, je crois qu'il faut parler de la situation des communautés francophones à l'extérieur du Québec et pas simplement à l'intérieur du Québec. Je sais que nous sommes supposément des experts, et certaines personnes du Québec viendront en parler, mais il faut également examiner les conséquences de ce projet de loi sur les communautés francophones à l'extérieur du Québec.

Le président : Merci, monsieur Doucet.

Avez-vous des commentaires à faire, maître Power?

Me Power : Pour appuyer ce que Me Doucet vient d'expliquer, à l'onglet 5, on trouve les recommandations de votre comité en 2019. À la page 43, à la recommandation n° 16, votre comité recommandait exactement ce dont Me Doucet vient de parler, ce que le projet de loi ne fait pas, à ma connaissance.

Le président : Merci beaucoup. À mon tour de vous poser quelques questions.

Vous avez tous les trois abordé des enjeux communs. J'aimerais entendre ce que vous avez à dire au sujet des clauses linguistiques. Nous avons entendu beaucoup de témoins nous parler de l'importance des clauses linguistiques, de la nécessité de les inclure dans les ententes fédérales, provinciales et territoriales. Nous avons entendu peu de commentaires à propos du contenu de ces clauses linguistiques.

What criteria should be taken into account in defining these clauses, and what type of measures should be taken in the event of non-compliance? I would like to hear your comments on this subject in order to better understand the issues surrounding the inclusion of language clauses in provincial and federal agreements. Who would like to speak on this subject? Mr. Bossé?

Mr. Bossé: Basically, the issue is that the federal government is giving a lot of money to the provinces. It doesn't necessarily go where it's supposed to go, and it doesn't necessarily go to services, or it isn't used in a way that is consistent with the federal government's obligations to support and promote our communities.

I think the best way to see how one might imagine a requirement to include language clauses is to look at the proposed provision at tab 3 in the second packet, on page 2. The agencies have created a provision that codifies in part some of the judgments of the Federal Court of Appeal in *Fédération des francophones de la Colombie-Britannique v Canada (Employment and Social Development)*.

First, this provision creates an obligation for federal institutions to negotiate language clauses. What is a "language clause"? Sometimes language clauses are good, sometimes they are not. Organizations have asked for a provision, a second paragraph, to set out the minimum content of a language clause. For example, there is a requirement to consult with minorities in order to understand their needs; the allocation of funds through the federal-provincial agreement would have to respond to the needs identified in the consultation; and the federal government would have to retain the right to intervene if the organization receiving funds did not spend them appropriately.

Unfortunately, as a matter of law, a third party beneficiary to a contract does not really have the right to enforce the contract. It is up to both parties to ensure that the contract is fulfilled. A clause would therefore provide that the federal government must maintain its right to intervene with the province to require compliance. This is consistent with and codifies what the Federal Court of Appeal actually said in the FFCB case.

There is also the fact that the provinces are not obliged to sign an agreement. This is true. The provinces are sovereign in their areas of jurisdiction. However, this does not prevent Parliament, which is also sovereign, from imposing an obligation on the federal government, in the event that negotiations for a federal-provincial agreement fail, to release these funds directly to the communities through the organizations.

Quels critères devrait-on prendre en compte pour définir ces clauses, et quel type de mesures faudrait-il prévoir en cas de non-respect de ces clauses? J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet, afin de mieux saisir les enjeux qui touchent l'inclusion de clauses linguistiques dans les ententes provinciales et fédérales. Qui peut prendre la parole à ce sujet? Maître Bossé d'abord?

Me Bossé : Essentiellement, l'enjeu est que le gouvernement fédéral verse beaucoup d'argent aux provinces. Or, ce financement ne se rend pas nécessairement là où il est destiné, et il n'est pas nécessairement consacré aux services ou il n'est pas versé conformément aux obligations du gouvernement fédéral d'appuyer nos communautés et d'en faire la promotion.

Je pense que la meilleure façon de voir comment on pourrait imaginer une obligation d'inclure des clauses linguistiques, c'est d'examiner la disposition proposée à l'onglet 3, dans le deuxième paquet du document, à la page 2. Les organismes ont créé une disposition qui codifie en partie certains des jugements prononcés par la Cour d'appel fédérale dans l'affaire *Fédération des francophones de la Colombie-Britannique c. Canada (Emploi et Développement social)*.

D'abord, cette disposition crée une obligation pour les institutions fédérales de négocier des clauses linguistiques. Que signifie une « clause linguistique »? Parfois, les clauses linguistiques sont bonnes, parfois non. Les organismes ont demandé une disposition, soit un deuxième paragraphe, pour prévoir le contenu minimal d'une clause linguistique. On y voit, par exemple, une exigence de consulter les minorités afin de comprendre leurs besoins; il faudrait que l'affectation des fonds, par l'entremise de l'entente fédérale-provinciale, réponde aux besoins décelés au cours de la consultation et que le gouvernement fédéral se garde un droit d'intervenir si l'organisme qui reçoit des fonds ne les dépense pas de la bonne façon.

Malheureusement, en droit, un tiers bénéficiaire à un contrat n'a pas vraiment le droit de forcer l'exécution du contrat. C'est aux deux parties d'assurer le respect du contrat. Une clause prévoirait donc que le gouvernement fédéral doit maintenir son droit d'intervenir auprès de la province pour exiger qu'elle respecte les clauses. Cela va dans ce sens et cela codifie ce que la Cour d'appel fédérale a effectivement dit dans le recours de la FFCB.

Il y a aussi le fait que les provinces ne sont pas obligées de signer une entente. C'est vrai : les provinces sont souveraines dans leurs champs de compétence. Par contre, cela n'empêche pas que le Parlement, qui est aussi souverain, peut imposer une obligation au gouvernement fédéral, en cas d'échec des négociations en vue d'une entente fédérale-provinciale, de dégager ces fonds directement dans les communautés auprès des organismes.

The federal government has a constitutional spending power. It can attach conditions to these transfers of funds. The Attorney General of Canada admitted this before the Federal Court of Appeal in the FFCB appeal. It is accepted in Canadian law. There is no problem with that.

The Chair: Thank you, Mr. Bossé.

Mr. Doucet, did you have anything to add?

Mr. Doucet: I would simply like to add that I completely agree with what Mr. Bossé just said. I would simply add that it is absurd that in 2022, we are discussing the accountability of the provinces when they receive money intended for francophone minority communities, and that we are still talking about the issue of language clauses. We have been talking about it for almost 50 years now.

In this regard, I would be very disappointed if this were not part of the obligations imposed on the federal government. The government must ensure that, when money is allocated to francophone minority communities, there is consultation with these communities, as Mr. Bossé was saying, that there is also an obligation imposed on the provinces to be accountable and an obligation on the federal government to ensure that the funds are actually spent on the objectives that were set. I find it sad that in 2022, we are still discussing this. This should have been done several years ago.

The Chair: Thank you, Mr. Bossé.

Mr. Power: I completely agree with what Mr. Doucet just said. tab 6 is where you'll find the House of Commons committee's recommendation, which is exactly that. You can see on page 3 where it says that language clauses should be included in any federal-provincial-territorial agreement. The exact wording of a potential section imposing language clauses is right there in your binder because the House of Commons wants to see that happen.

The Chair: Could you comment on consultations? That's another thing we just talked about.

Bill C-11, which seeks to amend the Broadcasting Act, actually does contain some very specific criteria that have to do with the importance of consulting minority francophone communities. That is tied directly to the CRTC. Some have suggested that those criteria cannot be transferred wholesale to Bill C-13 because, for one thing, different departments operate differently. Each department makes its own decisions about public consultations.

Le gouvernement fédéral a un pouvoir constitutionnel de dépenser. Il peut tout à fait attacher des conditions à ces transferts de fonds. Le procureur général du Canada l'a admis devant la Cour d'appel fédérale dans le recours de la FFCB. C'est accepté en droit canadien. Cela ne pose pas problème.

Le président : Merci, maître Bossé.

Maître Doucet, voulez-vous ajouter un commentaire?

M. Doucet : J'aimerais simplement ajouter que je suis tout à fait d'accord avec ce que Me Bossé vient de dire. J'ajouterais tout simplement que c'est aberrant qu'en 2022, on soit en train de discuter de l'obligation de rendre des comptes de la part des provinces lorsqu'elles reçoivent des sommes qui sont destinées aux communautés francophones en situation minoritaire, et qu'on parle encore de la question des clauses linguistiques. Il y a déjà presque 50 ans qu'on en parle.

Sur ce plan, je serais très déçu si cela ne faisait pas partie des obligations qui sont imposées au gouvernement fédéral; celui-ci doit s'assurer effectivement que, lorsque des sommes sont destinées aux communautés francophones en situation minoritaire, il y ait une consultation avec ces communautés, comme le disait Me Bossé, qu'il y ait également une obligation imposée aux provinces de rendre des comptes et une obligation du gouvernement fédéral de s'assurer que les fonds sont effectivement dépensés pour les objectifs que l'on s'était donnés. Je trouve cela triste qu'en 2022, on soit encore là à en discuter. Cela aurait dû être fait il y a déjà plusieurs années.

Le président : Merci, maître Bossé.

Me Power : Je suis tout à fait d'accord avec ce que Me Doucet vient de dire. À l'onglet 6, vous retrouverez la recommandation du comité de la Chambre des communes qui va exactement dans ce sens. Donc, à la page 3, on dit qu'il faut inclure des clauses linguistiques dans tout accord entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. C'est parce que la Chambre des communes veut que cela se fasse que vous retrouvez dans votre cartable le libellé concret de ce que pourrait être cet article qui impose des clauses linguistiques.

Le président : J'aimerais vous entendre sur la question des consultations. Là aussi, nous venons tout juste d'en parler.

Dans le projet de loi C-11, qui vise à modifier la Loi sur la radiodiffusion, il y a effectivement un certain nombre de critères très précis associés à l'importance de consulter les communautés linguistiques francophones en situation minoritaire. Cela est lié directement au CRTC. Certains prétendent que ces critères ne peuvent pas être systématiquement transférés au projet de loi C-13, d'une part, parce que les différents ministères fonctionnent différemment. Il y a une certaine discrétion accordée aux différents ministères pour consulter les populations.

Could you comment on that? What do you think should be the main criteria? What would you say to those who say that each department should have that freedom?

Mr. Bossé: The level of precision recommended for Bill C-13 is exactly the same as for Bill C-11, the bill to amend the Broadcasting Act, with which you are very familiar. Those criteria and that level of precision are not random. In its decision with respect to the Haida Nation, the Supreme Court of Canada explained what constitutes meaningful consultation. The Supreme Court of Canada laid out the criteria and the procedure for consulting a stakeholder. When federal institutions or people say it's impossible to meet that criterion, that's because they're not upholding their constitutional responsibility to consult Indigenous peoples.

I just don't believe that. I think it's actually a lack of will to consult or to consult as rigorously as they should. I don't think it's impossible to meet the Supreme Court's standards for meaningful consultation.

Mr. Power: A provision to implement rules around consultation could come into force a year or two later to enable the public service to develop the necessary tools if it is not already meeting its own obligations toward Indigenous peoples.

Mr. Doucet: I would just reiterate what Mr. Bossé said earlier. Consultation is not rocket science. Principles are already in place, and if they're not being followed, that could indicate bad faith if consultation isn't being done properly.

The Chair: I have one last question before we go to Senator Moncion.

Regarding the Commissioner of Official Languages' new powers, should the order-making power be expanded to Part VII? Basically, how much should the Commissioner of Official Languages' powers be expanded? For example, should administrative monetary penalties apply to other parts of the Official Languages Act and sectors other than transportation?

Are the Commissioner of Official Languages' powers clearly defined? The witnesses argue that a lot is riding on these new powers to enforce the law and federal institutions' obligations. What can you tell us about these new powers so we can better understand just how far the Commissioner of Official Languages' increased powers should extend?

J'aimerais vous entendre à ce sujet. Quels seraient les principaux critères que vous entrevoyez? Qu'est-ce que vous répondez à ceux qui disent qu'il faut laisser de la latitude aux différents ministères?

Me Bossé : Le degré de précision qui est recommandé pour le projet de loi C-13, c'est exactement le même que celui du projet de loi C-11, qui vise à moderniser la Loi sur la radiodiffusion et que vous connaissez bien. Ces critères, ce degré de précision, ce n'est pas inventé. C'est la Cour suprême du Canada qui, dans la décision relative à la nation haïda, explique ce que représente une consultation effective, ou en anglais *meaningful consultation*. La Cour suprême du Canada énonce les critères et la marche à suivre pour consulter une partie. Quand les institutions fédérales ou les gens disent que c'est impossible de satisfaire à ce critère, c'est parce qu'ils ne réussissent pas à respecter leurs propres obligations constitutionnelles de consulter les peuples autochtones.

Je n'y crois tout simplement pas. Je pense que c'est plutôt un manque de volonté de faire une consultation ou de faire une consultation aussi rigoureuse qu'elle devrait l'être. Je ne crois pas qu'il est impossible de se conformer aux normes énoncées par la Cour suprême en matière de consultation effective.

Me Power : La disposition imposant cet encadrement à la consultation pourrait entrer en vigueur un ou deux ans plus tard, pour permettre à la fonction publique de développer des outils nécessaires si elle n'arrive pas déjà à s'acquitter de ses propres obligations envers les peuples autochtones.

M. Doucet : Je ne ferai que répéter ce que Me Bossé a dit tout à l'heure. Ce n'est pas sorcier de faire de la consultation. Il y a quand même déjà des principes qui sont là et si on ne le fait pas, il y a peut-être une certaine mauvaise foi si on ne se rend pas à la consultation.

Le président : J'aurais une dernière question avant de passer la parole à la sénatrice Moncion.

En ce qui concerne les nouveaux pouvoirs du commissaire aux langues officielles, faudrait-il étendre le pouvoir d'ordonnance à la partie VII? Ce que j'essaie de savoir, brièvement, c'est jusqu'où on devrait étendre les pouvoirs du commissaire aux langues officielles. Par exemple, les sanctions administratives pécuniaires devraient-elles être étendues à d'autres parties de la Loi sur les langues officielles et à d'autres secteurs que celui des transports?

Les nouveaux pouvoirs du commissaire aux langues officielles sont-ils bien définis? On compte beaucoup, d'après les témoins, sur ces nouveaux pouvoirs pour s'assurer du respect de la loi et des obligations des institutions fédérales. Que pouvez-vous nous dire sur ces nouveaux pouvoirs pour mieux comprendre jusqu'où on doit aller dans l'attribution de pouvoirs accrus pour le commissaire aux langues officielles?

Mr. Doucet: I'll answer first, but I'm sure my colleagues will have more to add.

I support expanded powers for the Commissioner of Official Languages. Of course, I would like to see compliance agreements and administrative penalties extended to other parts of the Official Languages Act, whether to Part VII or other parts. I believe the right tools have to be in place if Canadians' confidence in their Commissioner of Official Languages is to be restored.

Right now, regarding the Commissioner of Official Languages' reporting powers, all too often I hear people say that there's no point making complaints because the commissioner can only make recommendations, which institutions don't necessarily act on. They just keep making the same mistakes and failing to comply with the act.

I have always been in favour. Under the current act, the Commissioner of Official Languages was given the power to prosecute. We know the commissioner has not used this power systematically and has been criticized for not using it often enough. The commissioner intervened, but didn't take a leadership role.

If new powers are given to the commissioner, I want to make sure they will be used properly. I am in favour of giving the commissioner more powers to ensure that institutions comply with the obligations set out in the act.

Mr. Power: There's really no reason why the Commissioner of Official Languages' order-making powers could not be extended to Part VII as well.

However, with respect to the scope of these powers, I think we have to defer to the entity in charge of these powers and obligations.

I would like to bring to your attention the fact that, in the recommendations shown in tab 7, the commissioner said the power to impose administrative monetary penalties should be expanded. I think the Commissioner of Official Languages knows what he can or should be able to do and that this recommendation should be given some weight.

The Chair: Thank you.

Mr. Doucet: I agree with Mr. Bossé that there is a problem with administrative monetary penalties. The Commissioner of Official Languages can't be expected to both enforce the law and be the judge who imposes monetary penalties. If that's the direction the government takes, the Commissioner's power to impose those penalties will have to be carefully structured, or

M. Doucet : Je vais répondre d'abord; je sais que mes collègues auront certainement des choses à ajouter.

Je suis favorable à un élargissement des pouvoirs du commissaire aux langues officielles. Évidemment, j'aimerais voir les ententes de conformité et les sanctions administratives élargies pour qu'elles s'appliquent à d'autres parties de la Loi sur les langues officielles, que ce soit à la partie VII ou ailleurs. Je crois qu'il faut effectivement qu'il y ait des outils pour redonner confiance aux Canadiens et aux Canadiennes en leur commissaire aux langues officielles.

Actuellement, avec les pouvoirs qu'a le commissaire aux langues officielles pour ce qui est de faire des rapports, j'entends trop souvent les gens dire que cela ne donne rien de faire des plaintes, puisque le commissaire ne fait que des recommandations et qu'en fin de compte, elles ne sont pas nécessairement suivies par les institutions, qui continuent à répéter les mêmes erreurs ou les mêmes manquements à la loi.

J'y ai toujours été favorable. Dans la loi actuelle, un pouvoir a été donné au commissaire aux langues officielles pour qu'il puisse tenter des poursuites. On sait que ce pouvoir n'a pas été utilisé de façon systématique par le commissaire. On a souvent reproché au Commissariat aux langues officielles de ne pas le faire assez souvent. Il intervenait dans des dossiers, mais ne prenait pas le leadership.

Si on donne de nouveaux pouvoirs au commissaire, je veux m'assurer également qu'il les utilisera à bon escient. Je suis favorable au fait de lui donner plus de pouvoirs pour assurer que les institutions se conforment aux obligations prévues dans la loi.

Me Power : Il n'y a pas vraiment de raison pour laquelle les pouvoirs d'ordonnance du commissaire aux langues officielles ne pourraient pas être étendus à la partie VII également.

Cependant, en ce qui concerne la portée de ces pouvoirs, je pense qu'il faut en déférer à l'entité qui gère ces pouvoirs et ces obligations.

J'aimerais porter à votre attention le fait que, dans ses recommandations qui figurent à l'onglet 7, le commissaire demande d'élargir le pouvoir d'octroyer des sanctions administratives pécuniaires. Je pense que le commissaire aux langues officielles sait ce qu'il peut ou ce qu'il devrait pouvoir faire et qu'on devrait donner un certain poids à cette recommandation.

Le président : Merci.

M. Doucet : Je suis d'accord avec Me Bossé pour dire qu'il y a effectivement un problème en ce qui concerne les sanctions administratives pécuniaires. On ne peut pas demander au Commissariat aux langues officielles d'être à la fois l'administrateur de la loi et le juge qui impose les pouvoirs pécuniaires. Peut-être que si l'on va dans cette direction, il

another entity will have to be created, which is what was proposed in the 1990s, something like the Canadian Human Rights Tribunal. I don't think this legislative update is going that far though.

The Chair: If I understand correctly about expanded powers for the Commissioner of Official Languages, a whole range of actions may be taken before imposing administrative monetary penalties, things like compliance agreements and mediation between the parties and so on.

In the past, witnesses here talked about a kind of cynicism regarding the effectiveness of administrative monetary penalties. For example, if a \$25,000 fine is slapped on a company like Air Canada, is that really a deterrent? What tools will the Commissioner of Official Languages have that will be most effective when it comes to ensuring compliance with the act?

Mr. Doucet: I think the best of these powers is compliance agreements. I agree with you that the administrative monetary penalty power is on another level. I doubt \$25,000 would have a big impact on Air Canada. However, when used properly, compliance agreements could enable the Commissioner of Official Languages to play a greater role in ensuring recommendations are acted on.

Although I do labour relations mediation, which I also did when I was at the Canadian Human Rights Tribunal, I'm not a strong advocate of mediation when it's a federal institution on one side and an ordinary citizen on the other. The imbalance between the two means you need very savvy mediators to restore any kind of balance. I've seen that, and it doesn't necessarily work very well, at least, not at the Canadian Human Rights Tribunal. It works when both parties are on equal footing. Mediation concerns me a little, and I'd rather see the Commissioner of Official Languages act in the area of education and compliance agreements.

Mr. Power: Bill C-13's proposal there is not perfect. It's better than nothing, but it's not perfect.

If we were shopping around for perfection, we'd have a Canadian official languages tribunal. That idea was put forward some years ago, but it was dropped in favour of a slightly more pragmatic approach. Will this proposal improve the situation? Yes. Is it perfect? No.

The Chair: I have one last follow-up question before I give Senator Moncion the floor.

faudra bien encadrer le pouvoir pécuniaire du commissaire ou créer une autre structure, comme on l'avait déjà proposé dans les années 1990, soit quelque chose qui serait semblable au Tribunal canadien des droits de la personne. Cependant, je ne crois pas qu'on aille jusque-là en ce qui concerne la révision de la loi.

Le président : Si je comprends bien, pour ce qui est des pouvoirs accrus du commissaire aux langues officielles, il y a toute une panoplie d'actions possibles avant d'arriver aux sanctions administratives pécuniaires; il y a des ententes de conformité et une espèce de médiation possible entre les parties et tout.

Par le passé, certains témoins nous ont parlé d'un certain cynisme par rapport à l'efficacité des sanctions administratives pécuniaires. Par exemple, une entreprise comme Air Canada qui se voit attribuer une sanction administrative pécuniaire de 25 000 \$, est-ce vraiment dissuasif? Quels sont les outils dont disposera le commissaire aux langues officielles qui seront les plus utiles pour lui permettre d'assurer la conformité de la loi?

M. Doucet : Ce que je préfère dans les pouvoirs accordés, ce sont les ordonnances de conformité. Le pouvoir des sanctions administratives pécuniaires, je suis d'accord avec vous pour dire que c'est à un autre niveau; 25 000 \$ pour Air Canada, je ne crois pas que cela changera quelque chose. Cependant, des ordonnances de conformité bien utilisées pourraient permettre au commissaire aux langues officielles de jouer un rôle plus important pour assurer un suivi des recommandations.

Bien que je fasse de la médiation en matière de relations de travail — et j'en ai fait également lorsque j'étais au Tribunal canadien des droits de la personne —, je ne suis pas un fervent défenseur de la médiation lorsqu'on a une institution fédérale d'un côté et de l'autre, un simple citoyen. Le déséquilibre entre les deux fait en sorte que cela prend des arbitres très astucieux pour rétablir cet équilibre; je l'ai vu et cela ne fonctionne pas nécessairement bien en ce qui concerne le Tribunal canadien des droits de la personne. Cela fonctionne lorsque les deux parties sont sur un pied d'égalité. La médiation m'inquiète un peu et j'aime mieux voir le commissaire aux langues officielles jouer un rôle en ce qui concerne l'éducation et les ordonnances de conformité.

Me Power : Ce qui est proposé dans le projet de loi C-13 à ce chapitre-ci est imparfait; c'est mieux que rien, mais imparfait.

Si on était au magasin général, si on cherchait la perfection, on aurait un tribunal canadien des langues officielles. C'est ce qui a été proposé il y a plusieurs années et qui a été délaissé pour faire preuve d'un peu plus de pragmatisme. Ce qui est proposé mènera-t-il à une amélioration de la situation? Oui. Est-ce parfait? Non.

Le président : J'aurais une dernière sous-question avant de céder la parole à la sénatrice Moncion.

Senator Moncion: Your questions are pretty long.

The Chair: You're right. Should this extend to sectors other than transportation?

Mr. Doucet: Yes.

Senator Moncion: I want to pick up on what you said earlier about the document in tab 13. At point 2 under "Legislative proposals," you mentioned — and I believe you mentioned only the second one — I quote:

Assign the strategic role of horizontal coordination to a single minister in order to ensure effective governance and implementation.

The paragraph right above that one reads, and I quote:

Strengthen and expand the Treasury Board's powers, notably the power to monitor compliance with Part VII of the Act as appropriate, by providing the Treasury Board Secretariat with the necessary resources so that it assumes the role of a central body responsible for ensuring the compliance of federal institutions and by examining cases where permissive provisions would be made mandatory.

If I understand correctly, the way Bill C-13 was drafted, it seems to make that distinction within the legislation. Could you comment on that and maybe set me straight about the government's engagement and the response it gave in Bill C-13?

We have been discussing the roles of the Treasury Board Secretariat and Canadian Heritage for some time, and it appears to have been specified in Bill C-13. Could you comment on that?

Mr. Power: Under clause 2.1 of Bill C-13, two federal institutions will have to coordinate to ensure improved implementation of the act. What the last 50 years have taught us is that one single federal institution should be responsible.

Your predecessors realized that, to secure the future of French, there had to be a central agency, which was Treasury Board. A new element in the conversation, Senator Moncion, which might help the committee in its work, is at tab 12.

At tab 12, Mr. Bossé and I included excerpts from the past four action plans, including the current one. Most of the first plan, the Dion plan, was focused on horizontal coordination, not by Canadian Heritage, but by Mr. Dion in his capacity as

La sénatrice Moncion : Elles sont longues, vos questions.

Le président : Vous avez raison. Cela devrait-il s'étendre à d'autres secteurs que celui du transport?

M. Doucet : Oui.

La sénatrice Moncion : Je voudrais revenir à ce que vous avez dit tout à l'heure au sujet du document qui se trouve à l'onglet 13. Vous avez mentionné au point n° 2, dans les propositions législatives — vous avez seulement mentionné la deuxième —, et je cite :

[...] confier le rôle stratégique de la coordination horizontale à un seul ministre afin d'assurer une gouvernance et une mise en œuvre efficace.

Dans le paragraphe juste au-dessus, on parle de, et je cite :

[...] renforcer et élargir les pouvoirs conférés au Conseil du Trésor, notamment celui de surveiller le respect de la partie VII de la loi, le cas échéant, en accordant au Secrétariat du Conseil du Trésor les ressources nécessaires pour assumer le rôle d'organisme central chargé de veiller à la conformité des institutions fédérales et en examinant les cas où les dispositions permissives seraient rendues obligatoires.

Si je comprends bien, de la façon que le projet de loi C-13 a été rédigé, il semble faire cette distinction à l'intérieur de la loi; je voudrais vous entendre là-dessus et peut-être que vous pourriez me corriger en fonction de ce qui avait été l'engagement du gouvernement et de la réponse qu'il a donnée dans le projet de loi C-13.

Cela fait un bon moment qu'on discute du rôle du Secrétariat du Conseil du Trésor et du rôle de Patrimoine canadien, et il semble avoir été précisé dans le projet de loi C-13; j'aimerais vous entendre là-dessus.

Me Power : L'article 2.1 du projet de loi C-13 ferait en sorte que deux institutions fédérales devraient se coordonner pour veiller à une meilleure mise en œuvre de la loi. Ce que les 50 dernières années nous ont enseigné, c'est qu'il faut qu'une institution fédérale en soit responsable.

Vos prédécesseurs ont réalisé que, pour assurer l'avenir du français, il fallait une agence centrale, en l'occurrence le Conseil du Trésor. Ce qui est peut-être nouveau comme contribution, sénatrice Moncion, et qui pourrait aider le comité dans son travail se trouve à l'onglet 12.

À l'onglet 12, Me Bossé et moi avons reproduit les extraits des quatre derniers plans d'action, y compris celui qui est en vigueur. La plus grande partie du premier plan d'action, le fameux plan de Dion, était consacrée à la coordination horizontale, non pas

Minister of Intergovernmental Affairs and President of the Privy Council at the time. He was the one who coordinated Canadian Heritage, not the other way around. That was the most important factor by far.

The second action plan, Mr. Harper's plan, has just one page about coordination.

In the third action plan, also known as the second roadmap, there's half a page on coordination. The current action plan doesn't mention coordination at all.

This issue has to be resolved. Throwing more money at it isn't enough; it has to work. Let's not reinvent the wheel. Let's look to people such as Gérard Pelletier and your predecessors, Lucien Bouchard, for example, and let's mandate a central agency to ensure respect for the entire act with no power to delegate. Regarding the idea of putting a central agency in charge of the whole act, I just want to point out how ironic it is that Bill C-13's clause 2.1 would mandate Canadian Heritage, which is just a department, to coordinate the implementation of the whole act.

It is possible to mandate a central agency to take care of it all, but encouraging coordination isn't enough. There has to be someone who can dictate behaviour when necessary. Canadian Heritage can't do that from a legal point of view. Treasury Board has been doing it for over 100 years.

Mr. Doucet: I'd just like to add a brief comment. What Mr. Power just said confirms what I said earlier. He talked about Gérard Pelletier, Lucien Bouchard and Minister Dion and their leadership. He's absolutely right. Yes, this mandate can go to Treasury Board. However, what matters is the person in that position. I'm not convinced that every Treasury Board minister and employee is all that familiar with the Official Languages Act and its implementation.

Again, earlier, we showed how it's the person who ultimately sets the tone for how the act is implemented, whether that person is at Canadian Heritage, Treasury Board or the international Francophonie department, as was the case with Minister Dion.

The Chair: Our big challenge as lawmakers is figuring out how to specify that leadership issue in the act.

Mr. Doucet: It can't be done.

Senator Loffreda: I have another quick question. With respect to the country's linguistic minorities, should there be an interpretive clause to guarantee protection for the rights of anglophone communities in Quebec?

par Patrimoine canadien, mais par M. Dion en sa capacité de ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé à l'époque. C'est lui qui coordonnait Patrimoine canadien, et non l'inverse. C'était, de loin, le facteur le plus important.

Dans le deuxième plan d'action, le premier de M. Harper, une seule page porte sur la coordination.

Dans le troisième plan d'action, soit la deuxième feuille de route, on a une demi-page sur la coordination; enfin, le plan d'action en vigueur en ce moment ne parle pas du tout de coordination.

Cette question doit être réglée. Il ne suffit pas d'engager plus de fonds, il faut que cela fonctionne. Ne réinventons pas la roue. Fions-nous sur des personnes comme M. Gérard Pelletier et vos prédécesseurs, dont Lucien Bouchard, et confions à une agence centrale le devoir de veiller au respect de toute la loi sans pouvoir de déléguer. Par rapport à cette idée de confier toute la loi à une agence centrale, je tiens à souligner qu'il est tout de même ironique que l'article 2.1 du projet de loi C-13 propose de confier à Patrimoine canadien, un simple ministère, la coordination de toute la loi.

Il est possible de confier toute la loi à une agence centrale. Il faut faire plus que susciter et encourager la coordination. Il faut quelqu'un qui, au besoin, peut contraindre la conduite. Patrimoine canadien ne peut le faire d'un point de vue juridique. Le Conseil du Trésor le fait depuis plus de 100 ans.

M. Doucet : Je me permets de faire un petit commentaire. Ce que vient de dire Me Power confirme ce que j'ai dit plus tôt. Il a parlé de Gérard Pelletier, de Lucien Bouchard, du ministre Dion et de leur leadership. Il a parfaitement raison. Oui, on peut confier le mandat au Conseil du Trésor. Toutefois, ce qui compte, c'est la personne qui sera là. Je ne suis pas convaincu que tous les ministres responsables ou tous les fonctionnaires du Conseil du Trésor connaissent si bien la Loi sur les langues officielles et sa mise en œuvre.

Encore une fois, tout à l'heure, on a démontré que c'est la personne, qu'elle soit à Patrimoine canadien, au Conseil du Trésor ou au ministère de la Francophonie internationale, comme ce fut le cas du ministre Dion, qui donne ultimement le ton à la mise en œuvre de la loi.

Le président : Notre grand défi, en tant que législateurs, est de savoir comment inscrire cette question de leadership dans la loi.

M. Doucet : On ne peut pas le faire.

Le sénateur Loffreda : J'ai une dernière question rapide. En ce qui concerne les minorités linguistiques au pays, faudrait-il inclure une clause d'interprétation pour garantir la protection des droits des communautés anglophones du Québec?

Mr. Power: Yes.

Mr. Bossé: The act does that already. It recognizes rights for those communities. That's what the government is saying. It wants to keep protecting French while protecting anglophone communities, so I don't see why it wouldn't be in there.

Mr. Doucet: I would say yes too. It's in the act, as Mr. Bossé said. However, it's also important to recognize that francophone communities outside Quebec are not vulnerable in the same way as anglophone communities in Quebec. That's why, in this context, those communities should get more support to ensure their survival.

The Chair: Thank you very much.

Senator Loffreda: Thank you.

Mr. Power: You asked about specifying leadership in legislation. In 1988, that was done with Part VIII of the Official Languages Act, which is right there in front of you. The problem is that the leadership is optional and partial. Now it's mandatory, total leadership that is being sought.

Senator Mockler: Some people want us to hurry up and pass the bill right away and then let governments regulate afterward. What do you think of that idea?

Mr. Bossé: The act that was passed in 1988 had been completely overhauled. In nearly every part of the act, there's a provision enabling the government to regulate the implementation of that part. Unfortunately, only one regulation ever came about. Part VII was never the subject of regulations. Only Part IV was ever the subject of regulations. Will there be regulations? Maybe not. That's up to the executive branch. Once Parliament delegates its power to legislate regulations, it loses that power.

Mr. Doucet: I agree with those who believe we have to move forward and adopt a bill as quickly as possible in this case. I think that if we seek perfection, we'll end up with next to nothing.

There's one aspect of the legislation we need to look at, and that's the five-year review. That's what we're asking for, but we're not getting it. The legislation could be enacted, and then we could come back to it later and call for amendments. If we try to create a perfect act that fixes every problem, we run the risk of ending up with nothing. The situation is critical for francophone communities outside Quebec. They're facing enormous challenges. This bill absolutely has to be passed to give them the tools. The act will not be perfect, but it can be improved later on. We can come back and make those improvements. We should

Me Power : Oui.

Me Bossé : La loi le fait déjà. Elle reconnaît des droits à ces communautés. C'est ce que le gouvernement dit. Il veut continuer de protéger le français tout en protégeant les communautés anglophones. Donc, je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas.

M. Doucet : Ma réponse est oui également. Cela figure dans la loi, comme le disait Me Bossé. Toutefois, il faut reconnaître également que les communautés francophones hors Québec se trouvent dans une situation de vulnérabilité différente de celle des anglophones du Québec. C'est pourquoi, dans ce contexte, il faut donner un appui accru à ces communautés pour qu'elles puissent assurer leur pérennité.

Le président : Merci beaucoup.

Le sénateur Loffreda : Merci.

Me Power : Vous avez demandé comment inscrire le leadership dans une loi. En 1988, on l'a fait avec la partie VIII de la Loi sur les langues officielles. Elle est là, devant vous. Le problème est que ce leadership est optionnel et partiel. Or, on demande que le leadership soit mandataire et total.

Le sénateur Mockler : Certains disent de nous dépêcher d'adopter le projet de loi immédiatement et disent que la réglementation des gouvernements suivra. Que pensez-vous de cette idée?

Me Bossé : Lorsque la loi a été adoptée en 1988, elle a été complètement refondue. Le législateur prévoit, pour presque chaque partie de la loi, une disposition invitant le gouvernement à réglementer la mise en œuvre de cette partie. Malheureusement, un seul règlement a été adopté. La partie VII n'a jamais fait l'objet d'un règlement. Sauf la partie IV, les autres parties n'ont jamais fait l'objet d'un règlement. Y aura-t-il un règlement? Peut-être que non. Cela relève de l'exécutif. Une fois que le Parlement délègue sa capacité de légiférer à la réglementation, il perd ce pouvoir.

M. Doucet : Je suis de ceux qui croient qu'il faut aller de l'avant et adopter un projet de loi le plus rapidement possible dans ce cas-ci. Je crains qu'en cherchant la perfection on risque de se retrouver avec pratiquement rien en fin de compte.

Il y a un aspect de la loi sur lequel on doit se pencher, et c'est la possibilité d'une révision aux cinq ans. C'est ce que l'on demande aujourd'hui et que l'on n'obtient pas : on pourrait voir à la mise en œuvre et y revenir, tout en se préparant à la prochaine révision pour réclamer des modifications. Si on cherche à créer une loi parfaite qui corrigera tous les problèmes, on risque de se retrouver avec rien du tout. Pour les communautés francophones hors Québec, l'heure est grave. Elles font face à d'énormes défis. Il faut absolument adopter cette loi et leur donner des outils. La loi ne sera pas parfaite et elle pourra

avoid making the same mistake New Brunswick made. It just set a revision date and waited, just like we're waiting now, for our premier to react to the law. There has to be a provision for that review and the government's response to the review at the same time as the review.

The Chair: Unfortunately, we have to end there. Mr. Power, Mr. Doucet, Mr. Bossé, thank you for your valuable contributions to the discussion. Thank you for sharing this documentation. I'm sure we'll find it useful. This is a pre-study, and we, like many others, are waiting for the bill to get to the Senate. I have no doubt your comments, your thoughts, your perspectives and your documentation will enable us to do a suitably thorough study of Bill C-13 once it gets to us. Thank you very much.

Honourable colleagues, next we'll hear from Marguerite Tölgyesi, President of the Fédération de la jeunesse canadienne-française. Welcome, and thank you for accepting our invitation to appear before the Standing Senate Committee on Official Languages. You can start with your remarks, and then there'll be some questions and answers with my colleagues here in Ottawa. You have the floor.

Marguerite Tölgyesi, President, Fédération de la jeunesse canadienne-française: Thank you, Mr. Chair, and thank you very much for inviting me. This is my first time appearing before a parliamentary committee, so this is very exciting for me.

As President of the Fédération de la jeunesse canadienne-française, I'm very pleased to be here with you today to share our position on Bill C-13. I am coming to you from the Kwanlin Dün First Nation and Ta'an Kwäch'än Council Traditional Territory in Yukon.

The FJCF, a national organization run by and for French-speaking youth in Canada, is almost 50 years old. Our members are youth organizations based in nine provinces and two territories that represent the interests of French-speaking youth aged 14 to 25. Our area of expertise is young people's experience, and that is the lens through which we analyzed Bill C-13. We published a brief containing our recommendations in May 2021.

The fact that I'm speaking French to you today is a privilege, but it shouldn't be. That's why the FJCF supports Bill C-13. The bill was introduced under the unusual circumstances of the pandemic, an event that limited young people's opportunities to speak French. I recommend looking at the COVID-19 impact

être améliorée. Toutefois, nous pourrions y revenir et apporter ces améliorations. Il ne faudrait pas commettre l'erreur du Nouveau-Brunswick, qui a simplement prévu une date de révision et attendre, comme on le fait actuellement, que notre premier ministre exprime sa réaction à la loi. Il faudrait prévoir une révision et la réaction du gouvernement à la révision à la même date que doit se faire cette révision.

Le président : Sur ce, malheureusement, nous devons conclure. Maître Power, maître Doucet, maître Bossé, merci beaucoup de vos contributions exemplaires à cette discussion. Merci pour la documentation que vous nous avez transmise. Elle nous sera sûrement utile. Nous sommes à l'étape de l'étude préalable. Nous attendons, comme beaucoup de gens, que le projet de loi arrive au Sénat. Il est manifeste que vos interventions, vos réflexions, vos points de vue et votre documentation nous aideront à approfondir notre capacité à étudier adéquatement le projet de loi C-13 quand il sera devant cette Chambre. Merci beaucoup.

Chers collègues, nous accueillons maintenant Marguerite Tölgyesi, présidente de la Fédération de la jeunesse canadienne-française. Bienvenue parmi nous et merci d'avoir accepté cette invitation de comparaître devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles. Nous allons vous permettre de faire votre intervention, qui sera suivie d'une période de questions et de réponses avec mes collègues qui sont ici à Ottawa. La parole est à vous.

Marguerite Tölgyesi, présidente, Fédération de la jeunesse canadienne-française : Merci, monsieur le président, et merci beaucoup de l'invitation; c'est la première fois que je compare devant un comité parlementaire, donc c'est très excitant pour moi.

En tant que présidente de la Fédération de la jeunesse canadienne-française, c'est avec grand plaisir que je suis parmi vous aujourd'hui pour présenter notre position en ce qui a trait au projet de loi C-13. Je tiens à préciser que les terres sur lesquelles je me trouve font partie du territoire traditionnel des Premières Nations Kwanlin Dün et du Conseil des Ta'an Kwäch'än, au Yukon.

La FJCF est un organisme national géré par et pour les jeunes d'expression française au Canada, qui célébrera bientôt ses 50 ans. Nos membres sont des organismes jeunesse basés dans neuf provinces et deux territoires, qui représentent les intérêts des jeunes d'expression française de 14 à 25 ans. Notre expertise, c'est le vécu des jeunes et c'est sous cet angle que nous avons analysé le projet de loi C-13 et que nous avons publié un mémoire contenant nos recommandations en mai 2021.

Le fait de m'exprimer en français devant vous aujourd'hui est un privilège, un privilège qui ne devrait pas en être un. C'est pourquoi, à la FJCF, nous soutenons le projet de loi C-13, qui a été déposé dans un contexte particulier de pandémie qui a limité notamment les occasions de parler en français pour les jeunes. Je

study by the National Strategy for Linguistic Security to understand the myriad ways these circumstances affected French-speaking youth.

When this bill was introduced, we were satisfied that the government showed it had listened to the needs of our communities by adding key elements to the bill. However, if the Canadian francophonie is to have a chance to thrive, amendments will have to be made so this legislation can support and guide future generations of French speakers.

That is why we support the amendments proposed by the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, of which the FJCF is a member. I know you're familiar with those proposals, so I'll use the time you've given me today to explain why it's so important to take the opinion of French-speaking youth into account.

“By and for youth” is a proven approach. Knowledge development, identity construction and engagement are key to this philosophy. I'm proud to be an example of that vision. There can be no “by and for youth” without consultation. Consulting young people makes them feel listened to and gives them a chance to play an active role in improving public policy that affects them.

That's why it's vital that the Government of Canada acknowledge the “by and for youth” principle by implementing meaningful positive measures to support the development of francophone communities across the country. That means improving access to quality services in French and addressing specific issues related to mental health and post-secondary education in French. The vitality of minority francophone communities relies heavily on francophone immigration. The next act must have ambitious policies to reverse our communities' demographic decline.

The youth network is a key player in defending language rights, but it's clear the government has to play a more proactive role. The Canadian francophonie is not just a political issue. For us, it's also a way of life and a culture. Let's work together to create more opportunities and give French-speaking youth and communities across the country a chance to flourish.

Thank you. I'm ready to answer your questions.

The Chair: Thank you for your remarks. We'll move on to questions and answers. Senator Mégie, over to you.

vous invite à consulter l'étude de l'impact de la COVID-19 de la Stratégie nationale pour la sécurité linguistique, afin de comprendre les multiples impacts d'un tel contexte sur les jeunes d'expression française.

Lors du dépôt de cette loi, nous étions satisfaits que le gouvernement ait été à l'écoute des besoins de nos communautés en ajoutant des éléments clés au projet de loi. Cependant, pour donner la possibilité à la francophonie canadienne de s'épanouir, il est nécessaire d'y apporter certaines modifications afin que la loi puisse suivre et guider les futures générations de personnes d'expression française.

Pour cela, nous appuyons les modifications proposées par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, dont la FJCF est membre. Sachant que vous avez pris connaissance du document les répertoriant, je vais prendre le temps que vous m'accordez aujourd'hui pour mettre en lumière l'importance de prendre en compte l'avis des jeunes d'expression française.

Le « par et pour les jeunes » a fait ses preuves. Le développement des connaissances, la construction identitaire et l'engagement sont au cœur de cette philosophie. Je suis fière d'être aujourd'hui un exemple de cette vision. L'essence du « par et pour les jeunes » réside dans la consultation. Consulter les jeunes leur permet de se sentir écoutés et de prendre une part active dans l'amélioration des politiques publiques qui les concernent.

Il est ainsi primordial que le gouvernement du Canada reconnaisse le « par et pour les jeunes » pour mettre en place de vraies mesures positives pour appuyer le développement des communautés francophones partout au pays. Je pense notamment à l'amélioration de l'accès à des services de qualité en français, pour répondre aux enjeux spécifiques liés à la santé mentale et à l'éducation postsecondaire en français. De plus, la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire passe notamment par l'immigration francophone. La prochaine loi doit avoir des politiques ambitieuses pour renverser le déclin du poids démographique de nos communautés.

Bien que le réseau jeunesse soit encore aujourd'hui aux premières loges pour défendre les droits linguistiques, force est de constater que le gouvernement se doit de jouer un rôle plus proactif. La francophonie canadienne, ce n'est pas seulement un enjeu politique. Pour nous, c'est également un mode de vie et une culture. Collaborons pour développer les possibilités et faire rayonner les communautés et les jeunes d'expression française dans tout le pays.

Merci beaucoup. Si vous avez des questions, je suis prête à y répondre.

Le président : Merci beaucoup de votre intervention. Nous allons passer à la période des questions et des réponses. La parole est à vous, sénatrice Mégie.

Senator Mégie: I would like to thank the Fédération de la jeunesse canadienne-française representative for joining us. You mentioned a brief submitted on May 31, 2021. What kind of reaction did that brief get in your circles?

Ms. Tölgyesi: Do you mean in political circles?

Senator Mégie: Yes, in political circles because that's where the work on Bill C-13 is being done.

Ms. Tölgyesi: Our brief and its recommendations are heavily based on the recommendations of the Fédération des communautés francophones et acadienne, which we belong to, as I said. I have to say it was quite well received.

We know there is a political game playing out, and we very much want our briefs to be taken into account by all parties. Our brief was well received, and we got some very positive comments. The federation certainly has a proven track record in Ottawa.

Senator Mégie: I saw a lot of good ideas about francophone immigration, for one thing. I really liked your suggestion for a 10-year review of the Official Languages Act so it doesn't take another 50 years. Having looked at Bill C-13, do you see your proposals in there? There are quite a few, such as positive measures and universal access to second official language instruction for all. I mentioned a few of the eight ideas you put forward. Which of them showed up in Bill C-13?

Ms. Tölgyesi: Yes, several of them were mentioned, including increasing the powers of the Commissioner of Official Languages. Others were not mentioned, however, like the idea of a central agency. Previous witnesses went into more technical details about this.

Other than that, in a more general sense, we want a stronger voice that will resonate directly in communities on the ground instead of in the political sphere.

Senator Mégie: Thank you.

The Chair: Thank you for your answers.

Senator Loffreda: I thank the Fédération de la jeunesse canadienne-française for being here today. I have a question for you. In a news release last March, when the government has just tabled Bill C-13, your organization supported the bill, saying that the government was responsive to the needs of your communities.

La sénatrice Mégie : Merci à la représentante de la Fédération de la jeunesse canadienne-française d'être avec nous. Vous avez parlé de votre mémoire qui a été déposé le 31 mai 2021. Comment votre mémoire a-t-il été reçu autour de vous?

Mme Tölgyesi : Autour de nous, dans la sphère politique?

La sénatrice Mégie : Surtout dans la sphère politique, parce que c'est là que se travaille le projet de loi C-13.

Mme Tölgyesi : Notre mémoire et les recommandations qu'il contient sont fortement basés sur les recommandations de la Fédération des communautés francophones et acadienne, dont nous sommes membres, comme je l'ai dit plus tôt. Il a été assez bien reçu, je dois dire.

Évidemment, il y a un jeu politique en place et nous souhaitons fortement que nos mémoires soient pris en compte au-delà des disparités politiques. Notre mémoire a été bien reçu, nous avons eu des commentaires très positifs. La fédération a assurément fait ses preuves à Ottawa.

La sénatrice Mégie : J'ai vu beaucoup de bonnes propositions concernant l'immigration francophone, par exemple. J'ai bien aimé que vous proposiez de réviser tous les 10 ans la Loi sur les langues officielles, pour que cela ne prenne pas encore 50 ans. Après votre lecture du projet de loi C-13, retrouvez-vous ces propositions? Il y en a plusieurs, comme les mesures positives et un accès universel à l'apprentissage de la langue officielle seconde pour tous. J'en ai cité quelques-unes sur les huit que vous avez proposées. Lesquelles retrouvez-vous dans le projet de loi C-13?

Mme Tölgyesi : Oui, il y en a plusieurs qui ont été mentionnées. Il y a aussi l'augmentation des pouvoirs du commissaire aux langues officielles. Cependant, d'autres n'ont pas été mentionnées, comme le concept d'agence centrale, dont les témoins qui ont fait une présentation avant moi ont parlé un peu plus techniquement.

Sinon, en général, on veut une voix plus forte, qui aura un impact direct dans nos communautés sur le terrain plutôt que dans la sphère politique.

La sénatrice Mégie : Merci.

Le président : Je vous remercie pour vos réponses.

Le sénateur Loffreda : Je remercie la Fédération de la jeunesse canadienne-française d'être avec nous. J'ai une question pour vous. Dans un communiqué de la Fédération de la jeunesse canadienne-française, en mars dernier, alors que le gouvernement venait de déposer le projet de loi C-13, votre organisation a accueilli favorablement le projet de loi en indiquant que le gouvernement était à l'écoute des besoins de vos communautés.

However, it also mentioned the following:

. . . additional details are required to make sure that the needs of French-speaking youth and francophone minority communities are reflected in this new bill and that the new measures have the desired impact on the ground.

Can you elaborate on that? I would like you to go a bit further. What do you mean by “the needs of French-speaking youth,” and what impacts do you want to see on the ground?

Ms. Tölgyesi: Certainly. Obviously, the introduction of a bill to update the Official Languages Act has been met with a great deal of optimism.

We have specific needs as minority French-speaking youth that have to be met by this bill, particularly when it comes to language clauses in different services and areas.

Let me give an example. I live in Yukon, and the entirety of our financing comes from the federal government. When the territorial government receives funding for French-language services in a minority situation, the money has not always been used for that purpose in the past. Young people have lost out tremendously because of that. Instead of being used to finance a French-language school for minority francophone youth, the money could have gone, for example, to immersion services. If the money is used for infrastructure, we can lose out big time, and that impacts young people directly.

There is also the idea that without a central agency or language clauses, there may not be any accountability by provincial and territorial governments to the federal government. These are things that affect us in terms of education in a general sense, but also, since the pandemic, in terms of mental health as well, because we don't have the same needs as anglophone youth. It has to be understood that being served in French, especially in situations of vulnerability, in the health care system for instance, is absolutely necessary. Would you like me to provide more details?

Senator Loffreda: No, that is fine. Especially in the health care system, as you said.

Ms. Tölgyesi: I am sorry for not being able to give more concrete or technical examples like the previous witnesses. I appreciate your questions.

Senator Loffreda: Thank you.

Toutefois, vous avez aussi affirmé ceci, et je cite :

[...] des précisions supplémentaires seront requises afin que tous les besoins de la jeunesse d'expression française et des communautés francophones en contexte minoritaire soient bien reflétés par ce nouveau projet de loi et que ces nouvelles mesures aient les impacts souhaités sur le terrain.

Pouvez-vous préciser votre pensée à ce sujet? J'aimerais que vous poussiez cette pensée un peu plus loin. D'abord, que voulez-vous dire par « tous les besoins de la jeunesse d'expression française »? Ensuite, quels impacts souhaitez-vous voir sur le terrain?

Mme Tölgyesi : Certainement. Évidemment, le fait de voir un projet de loi visant à moderniser la Loi sur les langues officielles amène beaucoup d'optimisme.

Nous avons des besoins particuliers en tant que jeunes d'expression française en situation minoritaire qui doivent être appuyés par ce projet de loi, particulièrement en ce qui concerne les clauses linguistiques dans différents services et domaines.

Je peux vous donner un exemple. J'habite au Yukon, et tout notre financement provient du gouvernement fédéral. Quand le gouvernement du territoire obtient de l'argent pour des services en français dans un contexte minoritaire, il n'a pas été nécessairement utilisé à cette fin par le passé. Les jeunes ont été les grands perdants de cette situation. Plutôt que de financer une école francophone pour les jeunes en situation minoritaire, l'argent est peut-être allé à des services en immersion. Si les fonds vont dans les infrastructures, on peut perdre directement là-dedans, et cela a un effet direct sur les jeunes.

De plus, il y a l'idée selon laquelle si on n'a pas d'agence centrale ou de clauses linguistiques, il n'y a pas nécessairement de reddition de comptes de la part des gouvernements provinciaux et territoriaux auprès du gouvernement fédéral. Ce sont des choses qui nous affectent dans le domaine de l'éducation en général, mais aussi récemment, soit depuis la pandémie, en matière de santé mentale, c'est-à-dire qu'on n'a pas les mêmes besoins que les jeunes anglophones. On doit comprendre que se faire servir en français, surtout dans des situations où nous sommes vulnérables, comme dans le domaine de la santé, est absolument nécessaire. Désirez-vous que je donne plus de détails à ce sujet?

Le sénateur Loffreda : Non, c'est bien. Surtout, comme vous dites, dans le domaine de la santé.

Mme Tölgyesi : Je suis désolée; je ne peux pas donner d'exemples plus concrets ou techniques, comme les témoins précédents l'ont fait. J'apprécie vos questions.

Le sénateur Loffreda : Merci.

Senator Moncion: Thank you for being with us today live from Yukon, Ms. Tölgyesi. I am glad to see young Yukoners who speak French so well and who are ready to defend the language and all related services.

You are leading a national strategy for language security. Can you explain how Bill C-13 relates to that strategy?

Ms. Tölgyesi: Certainly. For those who do not know, the Stratégie nationale pour la sécurité linguistique is an intergenerational and multi-sector strategy put forward by the FJCF to address the issue of language insecurity. This insecurity manifests itself when one is not comfortable using his or her own language for any reason. For example, we might fear that our level of French is not high enough and someone might correct us, or we might feel unable to speak French or another language at work. That is the general sentiment that we want to encapsulate.

Bill C-13 could have an impact on young people's language security, especially in education, but also culturally, in a broader sense.

Legislation that promotes a strong and united Canadian French-speaking youth will have a direct impact on how young people view the language and their relationship with it. For example, a young person with exogamous parents who only speak English at home who goes to a French-language school will probably have no other opportunity to live in French outside of school. That young person's attachment to French will be institutional, and he or she will likely not feel represented in that language.

A modernized act with strong leadership will give these young people opportunities to live in French in the real world. For instance, we could fund post-secondary education to provide them with a setting where they will be able to get to know each other and have meaningful experiences. It could have a direct impact. At the FJCF, we often talk about building. Without a modernized act with strong leadership in that area, the message to young people will be that, when it comes down to it, language is not necessarily a core value. That is where a national strategy for language security and a modernized act come into play.

Senator Moncion: Thank you very much. You mentioned accountability and funding for francophone projects and not being sure that the money flowed all the way to you. Can you elaborate a bit on accountability between the federal and provincial governments?

La sénatrice Moncion : Merci d'être avec nous aujourd'hui, madame Tölgyesi, en direct du Yukon. Je suis contente de voir qu'il y a des jeunes au Yukon qui parlent aussi bien français et qui sont prêts à défendre la langue et tous les services qui y sont associés.

Vous êtes à la tête de la Stratégie nationale pour la sécurité linguistique. Pourriez-vous nous indiquer en quoi le projet de loi C-13 est lié à la Stratégie nationale pour la sécurité linguistique?

Mme Tölgyesi : Oui, certainement. Pour ceux qui ne le savent pas, la Stratégie nationale pour la sécurité linguistique est une stratégie intergénérationnelle et multisectorielle que la fédération a mise de l'avant pour répondre à un problème d'insécurité linguistique. Cette insécurité se produit lorsqu'on ne se sent pas à l'aise d'utiliser sa langue pour une quelconque raison. Par exemple, on peut penser que notre français est moins bon que celui du voisin ou qu'on va se faire corriger; en milieu de travail, on va se sentir incapable de communiquer en français ou dans une autre langue. En général, c'est un peu ce sentiment-là qu'on essaie de décrire.

Le projet de loi C-13 pourrait avoir un effet sur la sécurité linguistique des jeunes, dans le domaine de l'éducation plus particulièrement, mais aussi dans le domaine de la culture en général.

Donc, une loi qui met de l'avant une francophonie canadienne unie et forte aura un effet direct sur la façon dont les jeunes voient cette langue et leur rapport général avec la langue. Donc, si par exemple je suis un jeune issu d'un couple exogame qui ne parle que l'anglais à la maison, mais que j'étudie en français à l'école, je n'ai pas nécessairement d'autres occasions de vivre en français ailleurs qu'à l'école. Mon attachement à la langue française sera institutionnel, donc je ne me verrai pas nécessairement représenté dans cette langue.

Une loi modernisée faisant preuve d'un leadership fort offrira à ces jeunes des occasions de vivre en français à l'extérieur. Par exemple, on pourra financer des institutions postsecondaires qui leur offriront des milieux de vie où ils apprendront à se connaître et à vivre des expériences fortes. Cela pourrait avoir un effet direct là-dessus. On parle beaucoup de construction à la fédération, et si on n'a pas une loi modernisée qui fait preuve de leadership dans ce domaine, cela prouve aux jeunes que la langue n'est pas nécessairement une valeur, en fin de compte. C'est un peu dans cette optique que la Stratégie nationale pour la sécurité linguistique et la modernisation de la loi entrent en jeu.

La sénatrice Moncion : Merci beaucoup. Vous avez parlé de reddition de comptes et des fonds qui étaient destinés à des projets francophones, mais vous n'étiez pas certaine que ces sommes se rendaient jusqu'à vous. Pourriez-vous nous parler un peu plus de la manière dont vous voyez la reddition de comptes entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial?

Ms. Tölgyesi: Absolutely. I see it as a receipt to explain what was done. It might be a bit naive on my part, but I believe that governments should follow through on the promises they make to communities. That is sort of what the federal government is doing to protect minorities in the provinces and territories. We have seen it especially in Alberta and Ontario, where the provincial government made major cuts to services for minority francophone communities.

I my view, we need accountability to provide better protection for us on the ground, and that calls for leadership by the federal government, especially when it comes to these communities. What would that look like? I think the legal experts would be in a better position to answer, but I strongly believe that communities in general and youth in particular need it.

Senator Moncion: One of the things that you could ask for, because you are younger and want to see the colour of that money, is to be informed when funds are allocated to provincial governments. That way, at the very least, you would know that money is headed your way. With that information, you would probably be able to track the money to see where it goes. Maybe that could be a suggestion to the federal government. What do you think?

Ms. Tölgyesi: I agree. Being able to track the money would be great for our organizations. They could eventually know where to direct their funding requests. That is a very good recommendation. Thank you.

Senator Moncion: That is called “following the money trail.” When we do that, we usually end up figuring out how the money was used. We often have questions about where the money is going, especially regarding services to francophones. Thank you.

The Chair: Thank you. It is now Senator Mockler’s turn to ask questions, and then it will be my turn.

Senator Mockler: Ms. Tölgyesi, I just realized, while looking at the history of Whitehorse and Yukon, that you have the Centre scolaire secondaire communautaire Paul-Émile-Mercier —

Ms. Tölgyesi: Yes, I believe it opened two, maybe three years ago.

Senator Mockler: Is it located in Whitehorse, in the same place as the École francophone Émilie-Tremblay?

Ms. Tölgyesi: Yes, both are in the same city. École Émilie-Tremblay is an elementary school and CSSC Mercier is a high school.

Mme Tölgyesi : Oui, certainement. Je vois cela comme un reçu pour expliquer ce qu’on a fait. Dans ma tête, c’est une vision un peu enfantine, mais c’est, selon moi, une promesse que l’on fait, et on tient finalement parole envers ces communautés. C’est un peu la façon dont le gouvernement fédéral protège les minorités dans les provinces et les territoires. On l’a vu en Alberta et en Ontario plus particulièrement; il y a certains gouvernements provinciaux qui ont fait des coupes importantes dans les services aux francophones en situation minoritaire.

À mon avis, la reddition de comptes doit avoir lieu pour nous protéger davantage sur le terrain, et cela montre un leadership du gouvernement fédéral, particulièrement envers ces communautés. Cela aurait l’air de quoi? Je pense que les juristes pourraient mieux vous le dire que moi, malheureusement, mais je crois fortement que c’est un besoin pour les communautés en général et pour les jeunes aussi.

La sénatrice Moncion : L’une des choses que vous pourriez exiger, vous qui êtes plus jeune et qui voulez voir la couleur de cet argent, c’est peut-être de demander que, lorsque des sommes sont octroyées aux gouvernements provinciaux, vous en soyez informés, à tout le moins pour savoir qu’il y a des fonds qui arrivent. Si vous aviez cette information-là, vous pourriez probablement suivre cet argent et voir à quoi il sert. Cela pourrait être une suggestion à faire au gouvernement fédéral. Qu’en pensez-vous?

Mme Tölgyesi : Certainement. Ce serait bien de suivre cet argent pour nos organismes. Ils pourraient éventuellement savoir à quelle enveloppe ils doivent présenter leur demande. C’est une très bonne recommandation. Merci.

La sénatrice Moncion : C’est ce qu’on appelle « suivre l’argent ». Quand on le suit, on sait ordinairement à quoi il a servi et c’est souvent les questions que l’on se pose, surtout lorsqu’il s’agit des services aux francophones. Merci beaucoup.

Le président : Merci. C’est maintenant le tour du sénateur Mockler et ensuite, je poserai des questions.

Le sénateur Mockler : Madame, je viens de voir aussi en regardant l’historique de Whitehorse et du Yukon que vous avez présentement le Centre scolaire secondaire communautaire Paul-Émile-Mercier...

Mme Tölgyesi : Oui, je pense qu’il a ouvert il y a deux ans, presque trois.

Le sénateur Mockler : Ce centre est à Whitehorse, au même endroit que l’École francophone Émilie-Tremblay du Yukon?

Mme Tölgyesi : Oui, elle se trouve dans la même ville, en effet; l’École Émilie-Tremblay est une école primaire et le CSSC Mercier est une école secondaire.

Senator Mockler: Do you have to make a decision, considering your experience in Whitehorse and Yukon... We can talk about British Columbia as well, and I say that with all due respect; we have seen how passionate they are and the major cases they had to advocate for to advance the French language. If I were to ask you tonight what Yukon's three main challenges are regarding the definition of the French language and its characteristics when people move to Whitehorse, what would your answer be? I know that many people come from New Brunswick and the Atlantic provinces. What are the three biggest challenges for your community in Yukon?

Ms. Tölgyesi: That is a very good question. I would say that the first one is infrastructure. To give you a bit of context, I got my degree in 2015. At that time, there were talks of building a new school. I was told that I would complete my secondary education in that new school, but that did not happen, unfortunately. My younger brother, who is six years younger than me, did have that chance, however. It is a community and education centre. It is absolutely gorgeous. It has dance halls and industrial kitchens. It is a top-notch project. Unfortunately, it was built according to 2015 numbers — my class — and it is safe to say that without the infrastructure, a lot of young francophone students would have chosen immersion instead.

The school is already bursting at the seams. At the elementary level, it is even worse. There are a lot of young Franco-Yukoners right now, and there is not enough room for all these students. It is unfortunate. Actually, no, it is not unfortunate, it is amazing for our community, but we will need a lot more infrastructure funding. The elementary school already has two portable classrooms and four classrooms located outside the main building. Going to school at -40°C is not ideal for Yukon children.

Infrastructure goes hand in hand with rent and funding. We have several community organizations sharing space right now, but we could use more space, of course. In Whitehorse, the rents are absolutely exorbitant, so it's more difficult.

Then I would say that immigration is another particular challenge. It is positive that people want to settle here; we are a land of welcome. My own parents immigrated from another province. A lot of people are not from the Yukon and have settled here. For international immigrants, it is extremely expensive to come to the Yukon. Yet, we have a shortage of francophone workers, so we have to go outside the country and even outside the provinces to recruit workers. Then, where will these people settle? We need financing so that the rents can be affordable. I know of several families who have recently arrived

Le sénateur Mockler : Est-ce que vous avez une décision à prendre avec l'expérience que vous avez eue à Whitehorse et au Yukon... On peut regarder la Colombie-Britannique aussi, je le dis avec beaucoup de politesse, on voit l'intérêt qu'ils portent à la question et les grands dossiers qu'ils ont dû défendre pour faire avancer la langue française. Si je vous demande ce soir quels sont les trois plus grands défis du Yukon pour ce qui est de la définition de la langue française et de ses attributs lorsque des gens de l'extérieur qui viennent s'installer à Whitehorse? Je sais qu'il y en a beaucoup qui viennent du Nouveau-Brunswick et de l'Atlantique. Quels seraient les trois plus grands défis pour votre communauté au Yukon?

Mme Tölgyesi : C'est une très bonne question. Je dirais que le premier est l'infrastructure. Pour vous donner un peu de contexte, j'ai obtenu mon diplôme en 2015. C'est à ce moment-là qu'on parlait de construire la nouvelle école. On m'avait dit que j'y finirais mes études secondaires, mais malheureusement, cela n'a pas été le cas. Par contre, mon petit frère, qui a six ans de moins que moi, a eu cette chance. C'est un centre communautaire et scolaire. Donc, c'est absolument magnifique; il y a des salles de danse et des cuisines industrielles. C'est un très beau projet. Malheureusement, le projet a été conçu pour les chiffres de 2015, c'est-à-dire ma cohorte, et on s'entend pour dire que s'il n'y avait pas eu d'infrastructure, il y aurait eu un grand exode de jeunes étudiants francophones qui seraient allés vers l'immersion.

L'école est déjà en train d'exploser. Au primaire, c'est encore pire. Il y a énormément de jeunes Franco-Yukonnais en ce moment, donc on manque de places pour tous ces étudiants. C'est dommage. En fait, ce n'est pas dommage, c'est génial pour notre communauté, mais on aura besoin de beaucoup plus d'investissements dans les infrastructures. L'école primaire a déjà deux classes mobiles, soit quatre salles de classe qui se trouvent à l'extérieur. Il faut dire qu'au Yukon, entrer dans l'école à -40 degrés Celsius, c'est moins pratique pour les jeunes.

Les infrastructures vont main dans la main avec le loyer et le financement. On a plusieurs organismes communautaires qui partagent un espace en ce moment, mais nous aurions besoin de plus de place, bien sûr. À Whitehorse, les loyers sont absolument exorbitants, donc c'est plus difficile.

Je dirais ensuite que l'immigration est un autre défi particulier. C'est positif que les gens veulent s'installer ici; on est une terre d'accueil. Mes propres parents ont immigré d'une autre province, mais beaucoup de gens ne viennent pas du Yukon et se sont installés ici. Pour des immigrants internationaux, le fait de venir s'installer au Yukon coûte extrêmement cher. Pourtant, on a une pénurie de main-d'œuvre francophone, alors il faut aller à l'extérieur du pays et même des autres provinces pour recruter des travailleurs. Ensuite, où ces gens-là pourront-ils s'installer? Il faut du financement pour payer des loyers abordables. Je

and who have to cram four of them in the same room, because the cost of living in the Yukon is very high in general. So those are the main sectors in the Yukon francophone community where we are facing challenges.

Senator Mockler: So if I recap, it is about infrastructure, immigration and also following the money?

Ms. Tölgyesi: The cost of living in general, I would say.

Senator Mockler: With these community organizations and the experience you have, it's true that your schools are overflowing and they need new infrastructure. Do you feel that Bill C-13 has enough teeth to address the problems in the Yukon? If you cannot answer right away, I would like to ask you to put your answer in writing.

Ms. Tölgyesi: That is a really good question.

Honestly, I have studied young people a lot, but I have not studied them with a focus on the North, where I live. I have to admit that the law certainly has more teeth than it used to, but the idea is that it should keep its teeth and strengthen our communities. I want to feel protected by this law in our territory. For it to have more teeth, real teeth like big fangs, I would add language clauses and a central agency. I can email you back with more details if you want.

The Chair: Thank you for your time. It is my turn to ask you a few questions; first, a question on issues related to high technology and social media. I am referring to the Commissioner of Official Languages; he thinks that the Official Languages Act must remain current in the context of changing technologies. He suggests — and I am paraphrasing a little bit — that public services, print and publications are part of the discussion around the bill, but we should also take into account new technologies and possibly social media. We have not heard much about new technologies in the context of Bill C-13. I assume that your generation uses new technologies a lot and is very active on social media. Do you think that Bill C-13 is specific enough about how both official languages can be promoted and used on social media?

Ms. Tölgyesi: Yes, that is a very good question. I would say that I agree with the publication of the Office of the Commissioner of Official Languages. Our generation is on social media and it is a fact, we consume a lot of content. We do not always read or watch content in French, because it is not necessarily accessible or relevant to our situation. If we want

connais plusieurs familles qui sont arrivées récemment qui doivent malheureusement se partager des chambres à environ quatre personnes, parce que le coût de la vie au Yukon est très élevé en général. Voilà, ce sont les grands secteurs dans la francophonie yukonnaise où il y a des défis.

Le sénateur Mockler : Si je récapitule, il s'agit donc des infrastructures, de l'immigration et aussi du suivi de l'argent?

Mme Tölgyesi : Le coût de la vie en général, je dirais.

Le sénateur Mockler : Avec ces organismes communautaires et l'expérience que vous avez, c'est vrai qu'on voit vos écoles déborder et qu'elles ont besoin de nouvelles infrastructures. Trouvez-vous que le projet de loi C-13 a suffisamment de mordant pour régler les problèmes du Yukon? Si vous ne pouvez pas répondre immédiatement, j'aimerais vous demander de nous faire part de votre réponse par écrit.

Mme Tölgyesi : C'est une très bonne question.

Honnêtement, je l'ai beaucoup étudiée par rapport aux jeunes, mais je l'ai moins étudiée par rapport à ma situation nordique. Je dois vous avouer que certainement, la loi a plus de mordant qu'elle en avait auparavant, mais l'idée est qu'elle garde son mordant et qu'elle renforce nos communautés. Je veux me sentir protégée par cette loi dans notre territoire. Pour avoir plus de mordant, du vrai mordant avec de gros crocs, j'ajouterais des clauses linguistiques et une agence centrale. Je peux vous revenir par courriel avec plus de détails si vous le voulez.

Le président : Merci. À mon tour de vous poser quelques questions; d'abord, une question sur les enjeux liés aux hautes technologies et aux médias sociaux. Je fais référence au commissaire aux langues officielles; il dit et suggère que la Loi sur les langues officielles doit rester actuelle dans le contexte de l'évolution des technologies. Il suggère, et je paraphrase un peu ce qu'il dit, mais il affirme que, dans les services avec le public, on parle d'un projet de loi, des imprimés et des publications, mais il faudrait aussi tenir compte des nouvelles technologies et possiblement des médias sociaux. On n'a pas beaucoup entendu parler des nouvelles technologies dans le contexte du projet de loi C-13. Je présume que votre génération utilise beaucoup les nouvelles technologies et est très présente sur les médias sociaux. Est-ce que, à votre avis, le projet de loi C-13 est suffisamment précis sur la façon dont il peut favoriser la promotion et l'utilisation des deux langues officielles sur les médias sociaux?

Mme Tölgyesi : Oui, c'est une très bonne question. Je dirais que je suis d'accord avec la publication du Commissariat aux langues officielles. Notre génération est sur les médias sociaux et c'est un fait, nous consommons énormément de contenu. On ne consomme pas toujours du contenu en français, parce qu'il n'est pas nécessairement accessible ou pertinent à notre situation. On

content in French, it has to come from Quebec or French media. We do not necessarily feel represented in the media, and the act could have an effect on that. I would also say that it is a matter of access.

Particularly in the Yukon, I am very lucky that I have not had any connection problems, because it has been snowing since this morning. The act definitely has a role to play in this. To keep up with social media and new technologies, the act needs to be reviewed much more often than every 50 years. Of course, 50 years ago there were no computers and the internet did not exist. That is my take on it.

The Chair: Alright. As I understand it — I am thinking particularly of Part IV of the act, which is about communications and services — the issue of access in appropriate and accessible language is an important element for you.

I would also like to hear what you have to say about the issue of consultation. You talked about the concept of “by and for.” The act stipulates that the federal government is responsible for consulting official language minority communities. There are some questions about what kind of criteria and how to define that consultation.

In your opinion, should the concept of “by and for” be intrinsically part of the criteria that should be considered for consulting the population?

Ms. Tölgyesi: Yes, sure. I think you are doing that right now by having invited me to appear before your committee. The concept of “by and for” is part of a philosophy where communities know themselves better than outsiders do. We know what the needs of our community are. I think this is the reality for the various francophone communities across Canada and for linguistic minorities in general.

The concept of “by and for” is a good consultation approach and one we can work with. However, consultations should be more in-depth. It is easy to pretend to be consulting, but sometimes what is said goes in one ear and out the other. I do not have any criteria that come to mind, but a more in-depth consultation is needed, an open consultation. In the end, the consultation should not be superficial or cosmetic.

The Chair: In the act, there are areas of strategic focus that are identified. There is no specific mention of youth, unless I am mistaken.

I would like to hear your comments on this. Maybe you will know where I am coming from with my question. I imagine that the contribution of arts and culture to life in French-speaking minority communities is important to you as it is to many other

s’entend que si l’on souhaite consommer du contenu en français, ce contenu est issu des médias québécois ou français. On ne se sent pas nécessairement représenté dans les médias et la loi pourrait avoir un effet là-dessus. Je dirais aussi que c’est une question d’accessibilité.

Particulièrement au Yukon, je suis très chanceuse de ne pas avoir eu de problème de connexion, parce qu’il neige depuis ce matin. La loi a assurément un rôle à jouer à cet égard. Pour rester à jour par rapport aux médias sociaux et aux nouvelles technologies, la loi doit être révisée beaucoup plus souvent que tous les 50 ans. Évidemment, il y a 50 ans, il n’y avait pas d’ordinateur ou d’Internet. C’est mon point de vue sur la question.

Le président : D’accord. Si je comprends bien — je pense notamment à la partie IV de la loi, qui touche les communications et les services —, la question de l’accessibilité dans une langue adéquate et accessible est un élément important pour vous.

J’aimerais aussi entendre ce que vous avez à dire sur la question des consultations. Vous avez parlé du concept du « par et pour ». On sait que la loi stipule que le gouvernement fédéral a la responsabilité de consulter les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Certaines questions se posent sur le type de critères et sur la façon de définir cette consultation.

À votre avis, est-ce que le concept « par et pour » devrait faire intrinsèquement partie des critères qui devraient être considérés pour consulter la population?

Mme Tölgyesi : Oui, certainement. Je pense que vous le faites en ce moment en m’ayant invitée à comparaître devant votre comité. Le concept du « par et pour », c’est une philosophie selon laquelle on se connaît soi-même et on connaît les besoins de notre communauté. Je pense que c’est la réalité pour les différentes communautés francophones partout au Canada et pour les minorités linguistiques en général.

Le concept du « par et pour », c’est un bon angle de consultation et un bon esprit dans lequel on peut travailler. Toutefois, les consultations devraient se faire plus en profondeur. On peut facilement consulter, mais parfois cela rentre par une oreille pour en ressortir par l’autre. Je n’ai pas de critères qui viennent en tête, mais il faut tenir une consultation plus en profondeur, une consultation ouverte. Il ne faut pas tenir une consultation superficielle ou d’image, finalement.

Le président : Dans la loi, il y a des secteurs d’intervention stratégique qui sont identifiés. On ne parle pas spécifiquement de la jeunesse, à moins que je ne me trompe.

J’aimerais entendre vos commentaires à ce sujet. Vous allez peut-être savoir d’où je viens avec ma question. J’imagine que la contribution des arts et de la culture dans la vie en français dans les milieux minoritaires a une importance pour vous comme pour

people. Do you think it is relevant to focus on that? Is it specific enough, in your opinion? Does it take into account how the arts and culture sector can contribute to the preservation and development of the French language, particularly in your case? Is there anything missing from the current act, particularly with respect to youth?

Ms. Tölgyesi: I think you are talking to the wrong person if you want me to give an objective answer about youth. Of course, youth must be part of the bill. We have some really special needs, among our age group, 14 to 25, which is very large. There are various needs within that age range.

With respect to culture and the arts, I definitely think that should be explored further. These are opportunities that allow us to connect, reunite and find a cultural identity around a language. That is where the connection and commitment come from and can be triggered. Young people have experiences. We saw this recently when we did an impact study on the concept of “by and for” young people. This study had several components. There were surveys, personal interviews and profiles. It is really interesting to see that some people were triggered by the arts, culture, events and opportunities to meet in the French language. It is what has driven them to participate in their community, to work in French or to pursue post-secondary education in French. In my opinion, this aspect should definitely be reviewed in depth. Young people definitely have a say in this.

The Chair: Thank you very much, Ms. Tölgyesi.

Senator Moncion: My question relates to one of the comments you made earlier about language clauses. You referred to the language clauses that should be in Bill C-13 and the central agency issue.

I would like to hear your comments on the integration of language clauses in federal, provincial and territorial agreements. What do you expect from these clauses?

Ms. Tölgyesi: In fact, I expect provinces and territories to be accountable to the federal government and the communities they serve.

As I mentioned earlier, these language clauses are kind of our lifeline in the midst of provincial and territorial political forces. I have in mind a kind of accountability system that is real and respected, which has not always been the case. It is really to protect us as young people and to protect the French language in general. We have seen it in terms of demographics, but we are not there yet. Several things have had an effect in this regard. I

beaucoup d'autres personnes. Jugez-vous pertinent que ce secteur d'intervention soit bien ciblé? Est-il suffisamment précis, à votre avis? Est-ce qu'il tient compte de la façon dont le secteur artistique et culturel peut contribuer au maintien et à l'épanouissement de la langue française, notamment dans votre cas? Y a-t-il un élément qui manque dans la loi actuelle, notamment en ce qui concerne la jeunesse?

Mme Tölgyesi : Je pense que vous parlez à la mauvaise personne si vous voulez que je donne une réponse objective à propos de la jeunesse. C'est sûr que la jeunesse doit faire partie du projet de loi. On a des besoins vraiment particuliers, compte tenu de notre tranche d'âge. La tranche d'âge des 14 à 25 ans est très vaste. Il y a divers besoins à l'intérieur de cette tranche d'âge.

En ce qui concerne la culture et les arts, je crois assurément que cela devrait être approfondi. Ce sont des occasions qui nous permettent de créer un attachement, des retrouvailles et une identité culturelle à une langue. C'est de là que viennent l'attachement et l'engagement. C'est un déclic qui se produit. Les jeunes vivent des expériences. On l'a vu récemment lorsqu'on a fait une étude d'impact sur le concept du « par et pour » les jeunes. Cette étude comportait plusieurs volets. Il y a eu des sondages, des entrevues personnelles et des profils. C'est vraiment intéressant de voir qu'un déclic s'est produit chez certaines personnes par l'entremise des arts, de la culture, des événements et des occasions de rencontres dans la langue française. C'est ce qui les a poussés à participer à leur communauté, à travailler en français ou à faire des études postsecondaires en français. À mon avis, cet aspect devrait absolument être revu en profondeur. Les jeunes ont assurément leur mot à dire à ce sujet.

Le président : Merci beaucoup, madame Tölgyesi.

La sénatrice Moncion : Ma question touche un des commentaires que vous avez fait tout à l'heure au sujet des clauses linguistiques. Vous avez fait référence aux clauses linguistiques qui devraient se trouver dans le projet de loi C-13 et à la question de l'agence centrale.

J'aimerais entendre vos commentaires sur l'intégration des clauses linguistiques dans les ententes fédérales, provinciales et territoriales. À quoi vous attendez-vous de ces clauses?

Mme Tölgyesi : En fait, je m'attends à ce que les provinces et les territoires rendent des comptes au gouvernement fédéral et aux communautés qu'ils servent.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, ces clauses linguistiques sont un peu notre bouée de sauvetage par rapport aux mouvements politiques dans les provinces et les territoires. J'imagine un genre de système de reddition de comptes qui est réel et respecté, ce qui n'a pas toujours été le cas. C'est vraiment pour nous protéger en tant que jeunes et pour protéger la langue française en général. On l'a vu sur le plan démographique, on

think that having language clauses and a central agency that would manage the act would protect us. Also, it would show strong leadership from the government and a commitment to the French language.

Senator Moncion: If a majority of provinces or territories refuse to include such language clauses in the agreements, what should we do?

Ms. Tölgyesi: I will certainly be appearing before their committee. I do not know enough about politics to give you an answer, unfortunately. In my opinion, if the provinces and territories refuse to include language clauses, it is because they do not understand the added value of francophone minority communities.

Senator Moncion: That is a great answer. Thank you very much.

Senator Mockler: First of all, I want to commend you on the response you gave to Senator Moncion. My question is somewhat along the same lines. You have been involved in consultations across the country.

Which region of Canada did you put the most emphasis on in your recommendations during the discussions on Bill C-13?

Ms. Tölgyesi: Do you mean the focus in our brief?

Senator Mockler: Yes, I am talking about your brief.

Ms. Tölgyesi: Which region did we put the most emphasis on during the consultations? Honestly, we have representatives from all over. I think only Quebec and Nunavut are not yet members, but they have applied for observer status. New Brunswick is still a very active player, as well as Manitoba and Alberta. I can tell you that our network was hit hard during the pandemic. It took a toll on staff who could not meet with youth and on youth who could not see each other in person.

With respect to Bill C-13, there is always a strong desire for participation. If you look at the consequences of the “by and for” concept, it has been going on for generations. It is really nice to see that. All regions were consulted and we all worked together.

Senator Mockler: I have one last question about the central agency. I used to have ministerial responsibility for official languages in New Brunswick. Some people tell us that the central agency should be under Treasury Board, others tell us that it should be under Canadian Heritage. Others have even told

n’en est pas encore là. Plusieurs choses ont eu un effet à cet égard. Je pense que le fait d’avoir des clauses linguistiques et une agence centrale qui générerait la loi nous protégerait. De plus, cela montrerait un leadership fort de la part du gouvernement et un attachement à la langue française.

La sénatrice Moncion : Si une majorité de provinces ou de territoires refusent d’inclure de telles clauses linguistiques dans les ententes, qu’est-ce qu’on devrait faire?

Mme Tölgyesi : Je vais assurément comparaître devant leur comité. Je ne connais pas suffisamment la politique pour vous donner une réponse, malheureusement. À mon avis, si les provinces et les territoires refusent d’inclure des clauses linguistiques, c’est qu’ils ne comprennent pas la valeur ajoutée des communautés francophones minoritaires.

La sénatrice Moncion : C’est une excellente réponse. Merci beaucoup.

Le sénateur Mockler : Premièrement, je veux vous féliciter de la réponse que vous avez donnée à la sénatrice Moncion. Ma question va un peu dans le même sens. Vous avez participé à des consultations partout au pays.

Quelle région du Canada a été la plus présente dans vos recommandations lors des discussions sur le projet de loi C-13?

Mme Tölgyesi : Parlez-vous du point de vue de notre mémoire?

Le sénateur Mockler : Oui, je parle de votre mémoire.

Mme Tölgyesi : Quelle région a été la plus présente durant les consultations? Honnêtement, nous avons des représentants de partout, en fait. Je pense qu’il y a seulement le Québec et le Nunavut qui ne sont pas encore membres, mais ils ont demandé un statut d’observateur. Le Nouveau-Brunswick est toujours un joueur très présent, de même que le Manitoba et l’Alberta. Je vous avoue que notre réseau a subi un dur coup pendant la pandémie. La situation a été lourde de conséquences pour les employés qui ne pouvaient pas rencontrer les jeunes et pour les jeunes qui ne pouvaient pas se voir en personne.

En ce qui a trait au projet de loi C-13, il y a toujours un désir ardent de participation. Si vous jetez un coup d’œil sur les conséquences du concept du « par et pour », vous constaterez que cela dure depuis des générations. C’est vraiment beau de voir cela. Toutes les régions ont été consultées et nous avons tous travaillé ensemble.

Le sénateur Mockler : J’ai une dernière question au sujet de l’agence centrale. J’ai déjà assumé une responsabilité ministérielle en matière de langues officielles au Nouveau-Brunswick. Certaines personnes nous disent que l’agence centrale devrait relever du Conseil du Trésor, d’autres nous

us that it should be under the Privy Council or the Prime Minister's Office, as is done in some provinces, such as New Brunswick.

What do you think about it?

Ms. Tölgyesi: The Fédération de la jeunesse canadienne-française supported the FCFA, that is, we would prefer that the central agency be under the Treasury Board. I think Minister Mona Fortier is very well equipped to lead this initiative.

When you think about a central agency, you really need to have a horizontal view in terms of language so that the subject is not neglected in the various departments. I do not know if that answers your question.

Senator Mockler: Yes, thank you very much.

Senator Loffreda: I would like to hear your opinion on the provisions for enhancing quality learning opportunities in the minority language. When we talk about the educational cycle, from early childhood to university, are the provisions clear enough? Is it sustainable? Do you see any chance of ever getting there? Tell us about your expectations in this regard.

Ms. Tölgyesi: In relation to the education continuum in general?

Senator Loffreda: Yes, are the provisions we have in the bill clear enough? Do you expect something more specific or stronger?

Ms. Tölgyesi: For sure I would prefer stronger provisions.

I just came from a conference on the continuum in education; funny you should ask me that question. I heard someone mention that in the education continuum, you are only as strong as your weakest player. So whether it is early childhood, elementary, secondary, or post-secondary, if one is weaker than the others, everyone is weaker because of that.

I personally envision a fairly strong continuum that can provide quality education. The main thing is that the spectrum of services should be as broad as it is on the majority language side.

For example, right now in high school, they have to use classes that were made for electives that they have to turn into regular classes, because they do not have enough room to set up these nicer classes that really allow a student to thrive, like in high school.

disent qu'elle devrait relever de Patrimoine canadien. D'autres personnes nous ont même dit qu'elle devrait relever du Conseil privé ou du bureau du premier ministre lui-même, comme cela se fait dans certaines provinces, comme au Nouveau-Brunswick.

Qu'en pensez-vous?

Mme Tölgyesi : La Fédération de la jeunesse canadienne-française a appuyé la FCFA, c'est-à-dire qu'on préférerait que l'agence centrale relève du Conseil du Trésor. Je pense que la ministre Mona Fortier est très bien outillée pour mener à bien cette initiative.

Quand on pense à une agence centrale, il fait vraiment avoir un bras horizontal en matière linguistique pour ne pas que le sujet soit délaissé dans les différents ministères. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Le sénateur Mockler : Oui, merci beaucoup.

Le sénateur Loffreda : J'aimerais connaître votre opinion sur les dispositions portant sur le renforcement des possibilités d'apprentissage de qualité dans la langue de la minorité. Quand on parle du cycle d'études, de la petite enfance aux études universitaires, les dispositions sont-elles suffisamment claires? Est-ce soutenable? Voyez-vous des possibilités d'y arriver un jour? Parlez-nous de vos attentes à cet égard.

Mme Tölgyesi : Par rapport au continuum en éducation en général?

Le sénateur Loffreda : Oui. Les dispositions que nous avons dans le projet de loi sont-elles suffisamment claires? Est-ce que vous vous attendez à quelque chose de plus précis ou à des dispositions plus rigoureuses?

Mme Tölgyesi : Assurément à des dispositions plus rigoureuses.

Je sors d'une conférence sur le continuum en éducation; c'est drôle que vous me posiez cette question. J'ai entendu quelqu'un mentionner que, dans le continuum en éducation, on est aussi fort que notre plus faible joueur. Alors, que ce soit pendant la petite enfance, au primaire, au secondaire ou au postsecondaire, s'il y en a un qui est moins fort que les autres, tout le monde est plus faible à cause de cela.

J'envisage personnellement un continuum assez fort qui peut offrir une éducation de qualité, et surtout une offre de services aussi grande que du côté de la langue majoritaire.

Par exemple, actuellement, au secondaire, ils doivent utiliser des classes qui étaient faites pour des cours optionnels qu'ils doivent transformer en classes régulières, parce qu'ils n'ont pas assez de place pour aménager ces cours plus agréables qui permettent vraiment à un élève de s'épanouir, comme au secondaire.

This is especially true at the post-secondary level. We have experienced many challenges with respect to post-secondary education for French-speaking minorities, particularly in the West and even more so in the North. As it is, we do not really have any options except for the Collège nordique francophone des Territoires du Nord-Ouest.

I completed my bachelor's degree through distance learning and I am currently doing my master's degree online with St. Boniface University. My two sisters had to go to Alberta to study and I also have a cousin who is in Moncton to study. You need money to study in French because you often have to travel quite far. Moncton is not next door either. There are also people who cannot study in French in the program they are interested in because it is not offered.

I am thinking specifically of my spouse; he's studying carpentry and, unfortunately, the Red Seal exam is only offered in English in the West. There is a real gap in the provision of services of equal quality to what is offered in English in the post-secondary education sector. I believe that the law should be more rigorous in terms of education in French, an official language.

Does this answer your question?

Senator Loffreda: Yes, very good. Thank you very much.

The Chair: Ms. Tölgyesi, thank you very much for your testimony and your clear answers. If this is your first appearance before a committee, I must tell you that you perform exceptionally well.

Also, hearing you gives us hope. In fact, there is a lot of talk about the decline of the French language and it does exist; there is sometimes talk about the challenges of youth engagement, but that is certainly not the case for you, and I think it is not the case for many young people, who are very much engaged. You have demonstrated that in a concrete way.

I thank you very much, as well as your organization, for the work you are doing across Canada to ensure that French-Canadian youth find their way. Your words will help us immensely in the course of this pre-study of Bill C-13.

We wish you well in your master's degree. Greetings to your federation members. Thank you very much for appearing before us today.

[English]

Colleagues, for our third panel, via video conference, we welcome Robert Leckey, Dean and Samuel Gale Professor, Faculty of Law, McGill University; Dan Lamoureux, President, Quebec English School Boards Association; Russell Copeman, Executive Director Quebec English School Boards Association; and Mr. John Buck, President and Chief Executive Officer,

C'est particulièrement vrai au postsecondaire. On a vécu plusieurs défis par rapport à l'enseignement postsecondaire en français en situation minoritaire, particulièrement dans l'Ouest et encore plus dans le Nord. Imaginez-vous qu'on n'a pas vraiment d'options en ce moment, à part le Collège nordique francophone des Territoires du Nord-Ouest.

J'ai complété mon baccalauréat à distance et je fais actuellement ma maîtrise en ligne avec l'Université de Saint-Boniface. Mes deux sœurs ont dû aller en Alberta pour étudier et j'ai aussi une cousine qui est à Moncton pour étudier. Il faut des sous pour étudier en français parce que, souvent, il faut se déplacer assez loin. Moncton, ce n'est pas la porte à côté non plus. Il y a aussi des gens qui ne peuvent pas étudier en français dans le programme qui les intéresse parce qu'il n'est pas offert.

Je pense particulièrement à mon conjoint; il étudie en menuiserie et, malheureusement, l'examen du Sceau rouge est offert en anglais seulement dans l'Ouest. Il y a un réel manque dans l'offre de services de qualité égale par rapport à ce qui est offert en anglais dans le secteur de l'éducation postsecondaire. J'estime que la loi devrait être plus rigoureuse en matière d'éducation dans la langue officielle du français.

Est-ce que cela répond à votre question?

Le sénateur Loffreda : Oui, très bien. Merci beaucoup.

Le président : Madame Tölgyesi, merci énormément pour votre témoignage et vos réponses claires. Si c'est votre première comparution devant un comité, je dois vous dire que vous avez performé de façon exceptionnelle.

Aussi, vous entendre nous donne espoir. En fait, on parle beaucoup du déclin du français et il existe; on parle parfois des défis de l'engagement de la jeunesse, mais ce n'est certainement pas votre cas, et je crois que ce n'est pas le cas de beaucoup de jeunes. Les jeunes sont très engagés et vous en avez fait la démonstration concrète.

Je vous remercie énormément, ainsi que votre organisme, du travail que vous faites partout au Canada pour assurer que la jeunesse canadienne-française trouve sa place. Vos propos nous aideront énormément dans le cadre de l'étude préalable et de l'étude du projet de loi C-13.

Nous vous souhaitons bonne chance dans votre maîtrise, et saluez bien les membres de votre fédération. Merci beaucoup d'avoir comparu devant nous aujourd'hui.

[Traduction]

Notre troisième panel de témoins, que nous allons entendre par vidéoconférence, est composé de Robert Leckey, doyen et titulaire de la chaire Samuel Gale, à la Faculté de droit de l'Université McGill; de Dan Lamoureux, président de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec; de Russell Copeman, directeur général de cette même

Community Economic Development and Employability Corporation. Welcome all three of you to our committee

The floor is yours, Mr. Leckey.

Robert Leckey, Dean and Samuel Gale Professor, Faculty of Law, McGill University, as an individual: Thank you very much. I am really here as a professor to highlight constitutional aspects of Bill C-13 for further study, although there won't be an exam at the end. This bill represents a major shift in federal orientation.

[Translation]

Let me emphasize the chronology of things. In April 2021, I appeared before the House of Commons Standing Committee on Official Languages. I offered my thoughts on the white paper. I found that treating the two official languages differently and recognizing the provincial language dynamics represented a radical change in federal policy.

[English]

In May 2021, Quebec tabled Bill 96. In June, Bill C-32 was tabled in the House of Commons. Presumably, it was substantially drafted before the tabling of Bill 96. Even then, nobody could know how Bill 96 would look when eventually adopted. The adoption of Bill 96 in May 2022 has changed the constitutional landscape such that you may need to rethink the proposed federal reforms.

[Translation]

Bill C-13 would add references to the Charter of the French Language to the Official Languages Act. These references would endorse the charter because they presuppose that the objectives and means promoted by the provincial legislation are consistent with those of the federal legislation and the constitutional responsibilities of the Government of Canada. However, this premise is not sound.

[English]

Pegging the Official Languages Act to Quebec's Charter of the French language and, by implication, Bill 96, which amended it, raises four points.

First, the notwithstanding clause. Bill C-96 invokes the notwithstanding clause in the Canadian Charter and the Quebec charter sweepingly and pre-emptively. It adds that derogation to the Charter of the French language. Quebec has thus signalled that protecting French is not compatible with fundamental rights and freedoms, but opposed to them. Are you endorsing that

association; et de John Buck, président-directeur général de la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire. Je vous souhaite la bienvenue à tous les trois.

Vous avez la parole, monsieur Leckey.

Robert Leckey, doyen et titulaire de la chaire Samuel Gale, Faculté de droit, Université McGill, à titre personnel : Merci beaucoup. En fait, c'est à titre de professeur que je vais vous parler des aspects constitutionnels du projet de loi C-13, mais rassurez-vous, il n'y aura pas d'examen à la fin de mon exposé. Ce projet de loi représente un changement radical de la politique fédérale.

[Français]

Soulignons la chronologie des choses. En avril 2021, j'ai comparu devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes. J'ai alors offert mes réflexions sur le livre blanc. J'ai constaté que le traitement différent des langues officielles et la reconnaissance des dynamiques linguistiques provinciales représentaient un changement radical dans la politique fédérale.

[Traduction]

En mai 2021, le Québec a présenté le projet de loi 96, et le mois suivant, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-32. Il y a tout lieu de penser que le projet de loi fédéral était, pour l'essentiel, déjà formulé au moment de la présentation du projet de loi 96. Même à l'époque, personne ne savait quelle version du projet de loi 96 serait finalement adoptée. L'adoption de ce projet de loi en mai 2022 a tellement modifié le paysage constitutionnel qu'il serait peut-être nécessaire que vous repensiez les réformes fédérales proposées.

[Français]

Le projet de loi C-13 ajouterait à la Loi sur les langues officielles des mentions de la Charte de la langue française. Ces mentions viendraient approuver celle-ci, car elles présupposent que les objectifs et les moyens favorisés par la loi provinciale sont compatibles avec ceux de la loi fédérale et les responsabilités constitutionnelles du gouvernement du Canada. Toutefois, cette prémisse n'est pas solide.

[Traduction]

Arrimer la Loi sur les langues officielles à la Charte québécoise de la langue française et, partant, au projet de loi 96 qui la modifie, soulève quatre points.

Premièrement, il y a la disposition de dérogation. Le projet de loi 96 invoque la disposition de dérogation de la Charte canadienne et de la Charte québécoise d'une façon générale et préemptive. De plus, elle ajoute cette dérogation à la Charte de la langue française. Québec laisse donc entendre que la protection du français n'est pas compatible avec les droits et libertés

approach? Furthermore, questions about the notwithstanding clause, including whether such broad usage is constitutional, are under consideration by the Ontario and Quebec courts of appeal. These debates reach far beyond language issues. Are you comfortable with Parliament implicitly weighing in on these broader constitutional debates? Is the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs alert to this aspect of your work?

[*Translation*]

Let us talk about the relationship between provincial and federal language policies. As I told the House committee, there is an inherent tension between federal and provincial language priorities. The provinces tend to favour the interests of their linguistic majorities, in keeping with the autonomy guaranteed to them by our federal system. On the other hand, federal policy tends, quite rightly, to be more concerned with the protection of linguistic minorities within the federation. Bill 96 increases this tension. Let us not forget that it has been perceived as antagonistic to non-French speakers in the province, namely English speakers, immigrants and native language speakers.

Let us talk about the language guarantees in the Constitution of Canada. Certain provisions of Bill 96 appear to contravene section 133 of the Constitution Act, 1867 and judicial independence. Indeed, constitutional challenges are already underway. Is it consistent for the federal Official Languages Act to endorse a provincial law that appears to infringe on language rights enshrined in the Constitution of Canada?

[*English*]

Fourth and finally is Quebec's purported amendments to the Constitution Act, 1867. Bill 96 purported to add to the 1867 act that Quebecers form a nation with French as the only official language. As of last week, Justice Canada has not made those additions to its online versions, but Quebec is distributing amended versions. Court challenges to those purported amendments are foreseeable. And recall that we lawyers try to make each word in an instrument mean something. It is thus foreseeable that courts may decide that those change, perhaps fundamentally, how the established case law on official languages applies in Quebec. How fully have you canvassed this possibility and its long-term consequences? I urge you to consider the implications of Bill 96's process, aims and means for federal language policy.

fondamentaux et qu'elle y est même opposée. Êtes-vous sûrs de vouloir avaliser cette approche? De plus, les cours d'appel de l'Ontario et du Québec sont en train d'examiner la question de savoir si un recours aussi large à la disposition de dérogation est constitutionnel. Ces discussions vont bien au-delà des questions de langue. Acceptez-vous que le Parlement s'imisce implicitement dans un débat constitutionnel beaucoup plus vaste? Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles est-il informé de cet aspect de votre travail?

[*Français*]

Parlons du rapport entre les politiques provinciales et fédérales en matière linguistique. Comme je l'ai dit au comité de la Chambre, il y a une tension inhérente entre les priorités fédérales et provinciales en matière de langues. Les provinces tendent à favoriser les intérêts de leurs majorités linguistiques, conformément à l'autonomie que leur garantit notre système fédéral. Par contre, la politique fédérale tend, à juste titre, à se préoccuper davantage de la protection des minorités linguistiques au sein de la fédération. Le projet de loi n° 96 accentue cette tension. N'oublions pas qu'elle a été perçue comme étant antagoniste envers les non-francophones de la province, soit les anglophones, les immigrants et les locuteurs de langues autochtones.

Parlons des garanties linguistiques prévues dans la Constitution du Canada. Certaines dispositions du projet de loi n° 96 semblent contrevenir à l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 ainsi qu'à l'indépendance judiciaire. D'ailleurs, des contestations constitutionnelles sont déjà entamées. Est-ce cohérent pour la Loi fédérale sur les langues officielles de cautionner une loi provinciale qui semble enfreindre des droits linguistiques enchâssés dans la Constitution du Canada?

[*Traduction*]

Le quatrième et dernier point concerne les prétendus amendements que le Québec propose à la Loi constitutionnelle de 1867. Le projet de loi 96 prétend ajouter dans la Loi constitutionnelle que les Québécois forment une nation dont le français est la seule langue officielle. La semaine dernière, Justice Canada n'avait toujours pas incorporé ces ajouts dans sa version en ligne, mais le Québec distribue déjà des versions modifiées. Il est permis de penser que ces prétendus amendements seront contestés devant les tribunaux. N'oubliez pas que pour nous, avocats, chaque mot employé a une signification. Il se peut donc que les tribunaux décident que ces amendements modifient, peut-être de façon fondamentale, la façon dont la jurisprudence en matière de langues officielles s'applique au Québec. Avez-vous bien étudié cette possibilité et ses conséquences à long terme? Je vous exhorte à bien examiner toutes les implications du projet de loi 96, aussi bien les objectifs énoncés que les moyens utilisés, sur la politique fédérale en matière de langues officielles.

The Chair: Thank you, Mr. Leckey.

Dan Lamoureux, President, Quebec English School Boards Association: Thank you very much. Canada is rightly proud of its official bilingualism. Our country has long promoted the duality of our two official languages and the respect for our history, heritage and culture. The English minority language community of Quebec must receive the protection and support based on the same constitutional and legislative principles as those that apply to the French minority-language communities in the rest of Canada.

[Translation]

The Quebec English School Boards Association represents the nine English school boards in the province. Our network is composed of over 300 schools and adult learning centres, with a student population of approximately 100,000. It covers the entire geographic territory of Quebec, with the exception of the Far North.

[English]

Our school board and community are proud of what we have built together through some very difficult conditions. Due to restrictive language laws, our language population has declined 60% since the late 1970s. Shrinking budgets have hurt our system. More than two thirds of our schools have fewer than 200 students, making the provision of a full range of services in each school a challenging task. The need to support the Quebec minority-language education system is clear.

Despite living in a sea of English in North America, we are a vulnerable minority with an aging population and significant outmigration of our young people. The presence of hundreds of millions of English speakers on the continent does not ensure that our community receives the appropriate level of government or institutional services in our language.

We understand how important the French language is in Quebec and, indeed, in Canada, and we believe it needs to be promoted and protected. We dedicate significant resources to developing fully bilingual young people. Funding from the government of Quebec is needed to reinforce a minority language school system, and not to replace the provincial obligation to deliver educational services to all Quebecers who receive our services.

Russell Copeman, Executive Director, Quebec English School Boards Association: Since 2018, a number of bills have been adopted by the Quebec National Assembly that have disturbed the English-speaking community. Bill 40, which

Le président : Merci, monsieur Leckey.

Dan Lamoureux, président, Association des commissions scolaires anglophones du Québec : Merci beaucoup. Le Canada a raison d'être fier de son bilinguisme officiel. Notre pays prône depuis longtemps la dualité de nos deux langues officielles et le respect de notre histoire, de notre patrimoine et de notre culture. La minorité de langue anglaise qui vit au Québec doit bénéficier de la même protection et du même soutien que ceux qui sont offerts, sur la base de principes constitutionnels et législatifs, aux minorités de langue française qui vivent dans le reste du Canada.

[Français]

L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec représente les neuf commissions scolaires anglophones de la province. Notre réseau est composé de plus de 300 écoles et centres pour adultes, avec un effectif scolaire d'environ 100 000 personnes. Il couvre tout le territoire géographique du Québec, à l'exception du Grand Nord.

[Traduction]

Notre commission scolaire et notre communauté sont fières de ce qu'elles ont bâti ensemble dans des conditions parfois très difficiles. À cause de lois linguistiques restrictives, la communauté anglophone du Québec a diminué de 60 % depuis la fin des années 1970. Les réductions budgétaires ont mis à mal notre système. Plus des deux tiers de nos écoles ont moins de 200 élèves, d'où la difficulté d'offrir une gamme complète de services dans chaque établissement. Il est évident qu'il faut soutenir davantage, au Québec, le système d'éducation de la communauté linguistique minoritaire.

Même si nous vivons dans un océan anglophone en Amérique du Nord, nous sommes une minorité vulnérable caractérisée par une population vieillissante et un exode important de ses jeunes. La présence de centaines de millions d'anglophones sur le continent ne garantit pas à notre communauté un niveau approprié de services gouvernementaux et institutionnels en langue anglaise.

Nous comprenons l'importance de la langue française au Québec et, bien sûr, au Canada, et nous estimons qu'elle a besoin d'être promue et protégée. Nous consacrons des ressources importantes à la formation de jeunes Canadiens parfaitement bilingues. Nous avons besoin du financement du gouvernement québécois pour renforcer le système scolaire dans la langue minoritaire, mais pas en remplacement de l'obligation provinciale d'offrir des services éducatifs à tous les Québécois qui reçoivent nos services.

Russell Copeman, directeur général, Association des commissions scolaires anglophones du Québec : Depuis 2018, un certain nombre de lois adoptées par l'Assemblée nationale du Québec ont eu un impact négatif sur la communauté anglophone.

abolishes school boards, infringes on our community's constitutional right to control and manage our education system. Bill 21, Quebec's secularism law, goes against the values of openness and tolerance we teach in our schools. Most recently, Bill 96, which modifies the Charter of the French Language, contains a number of provisions which restrict the Charter rights of all Quebecers, and limits the availability of government services in English. The legality of various aspects of all these bills is being challenged in the courts.

This political context must be taken into account by the Parliament and Government of Canada in matters relating to the English minority language community in Quebec.

[*Translation*]

We are concerned that the asymmetrical and territorial approach to official languages, both in the preamble to Bill C-13 and in many of its provisions, represents a potential erosion of the rights of English-speaking Quebecers and of the financial support provided to them by the Government of Canada. An explicit reference in Bill C-13 to Quebec's language regime, the Charter of the French Language, is particularly problematic and has been exacerbated by the amendments to the Charter of the French Language in Bill 96, including the general and preemptive use of notwithstanding clauses.

While education is a provincial and territorial jurisdiction, as you well know, the Parliament of Canada and the Government of Canada have roles and responsibilities in minority language education across the country.

[*English*]

The federal-provincial-territorial protocol for agreements to support education for official language minorities and second language learning provides significant financial support each year to the provinces and territories to support French education in minority language communities, education in English for English-speaking communities in Quebec, as well as second language instruction.

Successive governments of Quebec have refused to sign this national protocol, negotiating instead bilateral agreements with the Government of Canada that make no reference otherwise contained in the Canada-wide protocol to any obligation for the Quebec government to consult with the minority-language communities on the priorities for the use of these federal monies.

Le projet de loi 40, qui abolit les commissions scolaires, empiète sur le droit constitutionnel de notre communauté de contrôler et gérer son système d'éducation. Le projet de loi 21, la Loi québécoise sur la laïcité, va à l'encontre des valeurs d'ouverture et de tolérance que nous enseignons dans nos écoles. Plus récemment, le projet de loi 96, qui modifie la Charte de la langue française, contient un certain nombre de dispositions qui limitent les droits que la charte confère à tous les Québécois et limitent l'offre de services gouvernementaux en langue anglaise. La légalité de ces dispositions est actuellement contestée devant les tribunaux.

Le Parlement et le gouvernement du Canada doivent tenir compte de ce contexte politique particulier lorsqu'ils examinent des questions concernant la minorité anglophone au Québec.

[*Français*]

Nous craignons que l'approche asymétrique et territoriale des langues officielles, tant dans le préambule du projet de loi C-13 que dans plusieurs de ses dispositions, ne représente une érosion potentielle des droits des Québécois d'expression anglaise et du soutien financier du gouvernement du Canada à leur endroit. Une référence explicite dans le projet de loi C-13 au régime linguistique du Québec, à savoir la Charte de la langue française, est particulièrement problématique et a été exacerbée par les modifications à la Charte de la langue française prévues dans le projet de loi n° 96, y compris l'utilisation générale et préemptive des clauses dérogatoires.

Bien que l'éducation soit de compétence provinciale et territoriale, comme vous le savez bien, le Parlement du Canada et le gouvernement du Canada ont des rôles et des responsabilités à jouer dans l'éducation dans la langue de la minorité partout au pays.

[*Traduction*]

Le protocole d'accords fédéraux-provinciaux-territoriaux qui servent à financer l'éducation pour les minorités de langue officielle ainsi que l'apprentissage de la seconde langue sont des instruments qui permettent de transférer des fonds importants aux provinces et aux territoires pour les aider à financer l'éducation francophone parmi les minorités francophones et l'éducation anglophone parmi les minorités anglophones au Québec, sans oublier les cours de langue seconde.

Les gouvernements québécois qui se sont succédé ont refusé de signer ce protocole national, préférant négocier des accords bilatéraux avec le gouvernement du Canada qui ne mentionnent d'ailleurs nullement, contrairement au protocole national, l'obligation du gouvernement québécois de consulter les minorités anglophones quant à l'utilisation qui est faite des fonds fédéraux.

In this particular context, any increase in the responsibilities of the Government of Quebec in determining the spending of federal monies that support English-language education in Quebec would be most unwelcome. In fact, there must be ironclad guarantees in Bill C-13 protecting the federal support for various funding areas to the English-speaking community of Quebec, including for minority language education. Regarding the defence of minority language rights more broadly, funding for the Court Challenges Program, happily enshrined in Bill C-13, needs to be significantly increased in order to raise the maximum amounts of financial support, which are woefully inadequate.

Senators, thank you for the opportunity to participate in your examination of Bill C-13. The Quebec English School Boards Association will transmit our reflections on the modernization of the Official Languages Act in greater detail to your committee as an addendum to this presentation. Thank you.

The Chair: Thank you very much for your presentation. The floor is now yours, Mr. John Buck. Welcome.

[Translation]

John Buck, President and Chief Executive Officer, Community Economic Development and Employability Corporation: Thank you, Mr. Chair. It is a pleasure and a privilege to appear before your committee today.

[English]

I would like to share our presentation. Like Mr. Copeman and Mr. Lamoureux, I will share a brief with you that will be deposited later.

Today, I'd like to present who we are at CEDEC and what we do. I would like to discuss with the committee the Official Languages Act renewal in Canada's current social, political and economic context, seizing the opportunity the current context provides and avoiding missteps in it. I would like to address the unprecedented political pressures facing the English-speaking community of Quebec today and indicate to the committee CEDEC's general support for the thrust of the proposed legislation, its deep concerns and reservations about certain aspects of the proposed legislation and present recommendations that it thinks will improve the legislation.

[Translation]

Who are we and what do we do?

We are economic and labour market developers. Our work is focused on a unique and innovative model of collaborative economic development. We leverage collaboration between

Dans ce contexte particulier, il ne serait pas du tout souhaitable de donner davantage de responsabilités au gouvernement du Québec en ce qui concerne l'utilisation des fonds fédéraux destinés à soutenir l'éducation en langue anglaise au Québec. En fait, le projet de loi C-13 devrait contenir des garanties absolues quant à l'utilisation des fonds fédéraux destinés à la communauté anglophone québécoise, y compris à l'instruction en langue anglaise. S'agissant de la défense des droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire en général, le budget du Programme de contestation judiciaire, heureusement entériné dans le projet de loi C-13, devrait être considérablement bonifié afin de rehausser les plafonds des aides financières accordées, qui sont terriblement insuffisantes.

Sénateurs, nous vous remercions de nous avoir invités à participer à votre examen du projet de loi C-13. L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec vous soumettra, en annexe de ce témoignage, des commentaires plus détaillés sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Merci.

Le président : Merci beaucoup de votre exposé. Vous avez la parole, monsieur Buck. Bienvenue à notre comité.

[Français]

John Buck, président-directeur général, Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire : Merci, monsieur le président. C'est un plaisir et un privilège de comparaître devant votre comité aujourd'hui.

[Traduction]

Tout comme M. Copeman et M. Lamoureux, je déposerai, après mon exposé, le mémoire que nous avons préparé.

Je vais d'abord vous dire qui nous sommes, à la CEDEC, et ce que nous faisons. Ensuite, je discuterai avec votre comité de la modification de la Loi sur les langues officielles et je parlerai des opportunités qu'offre le contexte social, politique et économique actuel, aussi bien que des pièges à éviter. J'aimerais aussi m'attarder sur les pressions politiques sans précédent qui s'exercent aujourd'hui sur la communauté anglophone du Québec. Je dirai pour commencer que la CEDEC appuie, de façon générale, les objectifs du projet de loi, mais qu'elle a de graves réserves quant à certaines dispositions et qu'elle se propose donc de faire un certain nombre de recommandations pour en améliorer le texte.

[Français]

Qui sommes-nous et que faisons-nous?

Nous sommes des développeurs de l'économie et du marché du travail. Notre travail est axé sur un modèle unique et novateur de développement économique collaboratif. Nous tirons parti de

majority and minority communities in economic and labour market development. We engage the public and private sectors and community civil society in co-creating tangible economic benefits for individuals and communities.

Our work involves job creation, business expansion and new business creation, domestic and international trade development, investment attraction, leveraging technology, digital transformation, and artificial intelligence, as well as increasing tax revenues for municipalities.

CEDEC generally supports the direction of the draft official language bills. However CEDEC has deep concerns and reservations about certain aspects of the proposed legislation. I will focus on these few points in my brief presentation today.

[English]

Regarding the Official Languages Act renewal in current, social, political and economic contexts, there is an open and pervasive discussion about Canadian support for democratic institutions at this moment, in particular, at the federal government. Recent headlines include, for example, “Constitutional government . . . under attack” in an article written by Andrew Coyne just a couple of weeks ago; that a pro-sovereignty government in Alberta will table a sovereignty act; a Saskatchewan policy paper recommends robust action to counter economic harm by the federal government; the re-election of the CAQ government in Quebec; and a Minister of Finance warning just last week of an inevitable economic slowdown. This is not just another example of normal federal, provincial and territorial tensions. This is pervasive, deeply rooted and it is resonating with many Canadians. There is a clear opportunity to leverage official language renewal for nation building; however, the risks and missteps will be counterproductive at this moment.

We need to address unprecedented political pressures facing the English-speaking communities of Quebec today. English-speaking communities of Quebec are not homogenous and are not part of a privileged elite. The English-speaking community of Quebec is diverse, confident, bilingual, resilient and a major component and contributor to Quebec’s society. Views that the English-speaking community of Quebec is a threat to the French language or Quebec society are outdated and no longer reflect reality.

la collaboration entre les communautés majoritaires et minoritaires dans le développement de l’économie et du marché du travail. Nous impliquons les secteurs public et privé et la société civile de la communauté dans la cocréation d’avantages économiques tangibles pour les individus et les communautés.

Notre travail implique la création d’emplois, l’expansion des entreprises et la création de nouvelles entreprises, le développement du commerce intérieur et international, l’attraction des investissements, l’exploitation de la technologie, de la transformation numérique et de l’intelligence artificielle, ainsi que l’augmentation des recettes fiscales pour les municipalités.

La CEDEC soutient de façon générale l’orientation de l’ébauche de projets de loi sur les langues officielles. La CEDEC a de profondes préoccupations et réserves quant à certains aspects de la législation proposée. Je me concentrerai sur ces quelques points dans ma brève présentation d’aujourd’hui.

[Traduction]

S’agissant de la modification de la Loi sur les langues officielles, on parle beaucoup, dans le contexte social, politique et économique actuel, du soutien des Canadiens aux institutions démocratiques, notamment au niveau fédéral. Il y a à peine quelques semaines, on pouvait ainsi lire, en une d’un article d’Andrew Coyne, « Le gouvernement constitutionnel [...] est remis en cause ». On sait qu’un gouvernement pro-souverainiste en Alberta a l’intention de déposer une loi sur la souveraineté; qu’un document du gouvernement de la Saskatchewan recommande des mesures musclées pour compenser les préjudices économiques causés par le gouvernement fédéral; qu’un gouvernement caquiste a été réélu au Québec; et que la ministre des Finances a annoncé, pas plus tard que la semaine dernière, un ralentissement inévitable de l’économie. Il ne s’agit pas là de tensions normales entre le fédéral, les provinces et les territoires, mais plutôt de quelque chose qui est omniprésent, qui est solidement enraciné et qui interpelle un grand nombre de Canadiens. Nous avons clairement la possibilité de faire de la modification de la Loi sur les langues officielles un instrument de renouveau de la nation; mais en revanche, toute erreur risque d’être contre-productive, dans le contexte actuel.

Il convient de parler des pressions politiques sans précédent qui s’exercent actuellement sur la communauté anglophone au Québec. Celle-ci n’est pas homogène et elle ne fait pas partie d’une élite privilégiée. La communauté anglophone du Québec est plurielle, confiante, bilingue et résiliente, c’est un acteur et un contributeur important de la société québécoise. Dire que la communauté anglophone du Québec constitue une menace pour la langue française ou pour la société québécoise est une vision dépassée, qui ne reflète plus du tout la réalité.

There are unprecedented political pressures. My colleagues presenting today have named just a few. Bill 40, as Mr. Lamoureux and Mr. Copeman spoke about, the abolishing of school boards; Professor Leckey speaking about Bill 96, restricting the use of languages other than French; and the provincial government, where we see actions that are weakening policy for, among other things, access to health services in English. The English-speaking community of Quebec is required to address a zero-sum game attitude and approach. Many political and public sector leaders believe investments in the English-speaking community of Quebec is a threat to Quebec society and the French language and limit the development of official language minority communities in other parts of the country. The bottom line is that there is a pronounced Government of Canada funding imbalance in support of the English-speaking community in Quebec.

The English-speaking community of Quebec needs a renewed Official Languages Act to state explicitly that the Government of Canada will promote, support and defend the rights of all OLMCs across Canada without exception, particularly when a provincial government or territorial government restricts and reduces official language minority community language rights; that it will provide fair and equitable policy, program and financial support to OLMCs across Canada; that the Official Languages Act and related legislations will explicitly state that any language rights in federally regulated businesses must apply equally and without exception to both English speakers and French speakers; that the Official Languages Act declare that economic and labour market development is a pillar of the Government of Canada's approach to enhancing the development and vitality of official language minority communities; and that, in regard to the foregoing, it is obliged to apply a by and for OLMC collaborative economic and labour market development approach that integrates and coordinates policy, program and funding support across the federal government.

Furthermore, it will adopt a collaborative majority and minority language community economic and labour market development model that reaches across the public, private and civil society sectors; and that it will establish, for the official language minority community in Quebec, a buy-in for a multimillion-dollar, five-year collaborative economic development leverage fund — not less than \$15 million in any five-year period — and integrate early childhood and literacy development within its collaborative economic and labour market development approach.

Thank you. I'll be pleased to address any questions that you may have.

Les pressions politiques sont sans précédent. Les collègues qui témoignent avec moi aujourd'hui en ont abordé quelques-unes. Le projet de loi 40, comme l'ont dit M. Lamoureux et M. Copeman, parle de la suppression des commissions scolaires; M. Leckey a dit, au sujet du projet de loi 96, qu'il restreint l'utilisation des langues autres que le français; et le gouvernement provincial prend des mesures qui contribuent, entre autres, à limiter l'accès à des services de santé en anglais. La communauté anglophone du Québec est mise devant le fait accompli. Bon nombre de décideurs, au gouvernement et dans le secteur public, croient que tout investissement dans la communauté anglophone du Québec est une menace pour la société québécoise et la langue française, et que cela limite l'épanouissement des minorités en langues officielles dans d'autres régions du pays. Bref, l'aide financière que le gouvernement fédéral verse à la communauté anglophone du Québec souffre d'un grave déséquilibre.

Pour la communauté anglophone du Québec, la nouvelle Loi sur les langues officielles devrait stipuler explicitement que le gouvernement du Canada a pour responsabilité de promouvoir, de soutenir et de défendre les droits de toutes les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada, sans aucune exception, surtout lorsqu'un gouvernement provincial ou territorial restreint les droits linguistiques d'une communauté; de mettre en place des politiques et des programmes justes et équitables et d'offrir une aide financière aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, partout au Canada; de faire en sorte que la Loi sur les langues officielles et les lois connexes stipulent expressément que, dans les entreprises privées de compétence fédérale, les droits linguistiques s'appliquent également et sans exception aux anglophones et aux francophones; d'inscrire, dans la Loi sur les langues officielles et les lois connexes, que le développement du marché du travail et de l'économie est l'un des moteurs de la stratégie adoptée par le gouvernement du Canada pour renforcer le développement et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire; et, conformément à ce qui précède, d'adopter une stratégie de développement du marché du travail et de l'économie de concert avec ces communautés, afin d'intégrer et de coordonner les politiques, les programmes et les aides financières offerts par l'ensemble du gouvernement fédéral.

De plus, le gouvernement fédéral devrait adopter un modèle de développement du marché du travail et de l'économie de concert avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire, dans les secteurs public, privé et civil. Il devrait également, pour la communauté anglophone du Québec, créer un fonds quinquennal de développement coopératif d'au moins 15 millions de dollars par période de cinq ans, et intégrer le développement de la petite enfance et le développement de la littératie à sa stratégie de développement coopératif de l'économie et du marché du travail.

Je vous remercie. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

The Chair: Thank you, Mr. Buck. We'll start the question and answer session with Senator Loffreda. The floor is yours.

Senator Loffreda: Thank you to all our panellists for being here this evening. I have a question for everyone but I'll start with Professor Robert Leckey. Thank you for being here, Professor Leckey.

I would like to lean in further on your references about Bill 96 and Bill C-13, which arguably implies concurrence and acceptance. I have elaborated on that at previous committee meetings. Should the reference to the Charter of the French language be removed from Bill C-13? What amendments should be made to Bill C-13? Can you give us your opinion? Where do you stand on the issue?

You gave us so many issues to consider, including legal issues, and I would like you to elaborate a little more on that.

Mr. Leckey: Sure, Senator Loffreda. Thank you for the question. It might be that I don't go quite as far as you would like on some of the things. I'm sort of here really trying to add a professorial voice to illuminate your own reflections rather than taking a drafting pen and telling you exactly what I think you should do.

Senator Loffreda: Comments always illuminate our reflections.

Mr. Leckey: One of the striking things about Bill C-13 is that it refers to the Charter of the French language. It does that twice in the bill where it's referring to constitutional language norms and then it refers to the provincial law, which is the Charter of the French language. It's kind of elevating the Charter of the French language by treating it like it's part of the Constitution, and to me, by the time you are doing that, if you are referring to it in such an approving fashion, I do think you are kind of putting Parliament's stamp of approval on it.

So we ask ourselves, what are we approving if we approve the Charter of the French language today post-Bill 96? Everybody around the table I think supports the National Assembly of Quebec's prerogatives to be promoting French. But the Charter of the French language in its current form, from May 2022, involves this sweeping override of all the Charter rights that are amenable to override in the Canadian Charter and all the rights in the Quebec Charter of human rights and freedoms that you can derogate from. That's part of what the Charter of the French Language now means and represents.

I think you need to ask yourself, are you intending to be endorsing that when you refer to it in Bill C-13? And if you think that's not what you intend — I'm not a legislative

Le président : Merci, monsieur Buck. Nous allons commencer la période de questions et réponses avec le sénateur Loffreda. Vous avez la parole, sénateur.

Le sénateur Loffreda : Je remercie tous les panélistes d'être avec nous ce soir. J'ai une question à poser à chacun d'entre eux, et je vais commencer par le professeur Leckey. Je vous remercie de comparaître devant notre comité.

J'aimerais revenir sur ce que vous avez dit au sujet du projet de loi 96 et du projet de loi C-13, à supposer qu'il soit adopté. J'en ai déjà parlé lors de réunions précédentes. Devrait-on supprimer toute référence à la Charte de la langue française dans le projet de loi C-13? Quels amendements proposez-vous d'y apporter? Quel est votre avis là-dessus?

Vous avez soulevé un grand nombre de questions juridiques, et j'aimerais bien que vous reveniez là-dessus un peu plus longuement.

M. Leckey : Volontiers, sénateur Loffreda. Je vous remercie de votre question. Je n'irai peut-être pas aussi loin que vous l'aimeriez, car je suis plutôt ici à titre de professeur dont l'objectif est d'essayer d'éclairer les choix que vous devrez faire plutôt que de vous dicter exactement ce que vous devriez faire.

Le sénateur Loffreda : Tout commentaire est susceptible d'éclairer nos choix.

M. Leckey : Ce qui est curieux au sujet du projet de loi C-13, c'est qu'il fasse mention de la Charte de la langue française. Il le fait à deux reprises, lorsqu'il est question de normes linguistiques constitutionnelles et lorsqu'il est question de la loi provinciale, en l'occurrence la Charte de la langue française. Cela donne un poids plus grand à la Charte de la langue française puisque c'est comme si elle faisait partie de la Constitution. Et à cela vous semblez donner votre approbation implicite et celle du Parlement.

Nous devons nous poser la question suivante : que sommes-nous en train d'approuver si nous approuvons la Charte de la langue française dans le contexte actuel, après l'adoption du projet de loi 96? Je suis sûr que tout le monde ici reconnaît que l'Assemblée nationale du Québec a la prérogative de promouvoir le français. Mais la Charte de la langue française, dans sa forme actuelle, c'est-à-dire depuis mai 2022, permet de déroger à tous les droits de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Charte québécoise des droits et libertés auxquels il est possible de déroger. C'est ce que la Charte de la langue française signifie désormais.

Vous devez donc vous demander, me semble-t-il, si vous voulez vraiment avaliser cela quand vous mentionnez la charte dans le projet de loi C-13. Et si là n'est pas votre intention — je

drafter — and if including the references to it is endorsing it in a way you don't feel right about, then maybe you would want to think about those references.

Senator Loffreda: Thank you. My next question is for Mr. Buck. I wonder if you could provide us with your comments with respect to the level of collaboration and alignment between you and organizations outside of Quebec that have, more or less, the same mandate as you with respect to francophones in a minority setting. Is there a united front among yourselves? Have you collaborated, discussed these issues?

Mr. Buck: Thank you, senator. We are fortunate at CEDEC to be part of a network, basically homologues in every province by virtue of our origins, and those include for example, here in Ontario, the Société économique de l'Ontario or the Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba. I can go on and on in New Brunswick as well, Senator Mockler. We have relationships where we work in a similar way and use similar types of programs and resources to conduct our work.

As a consequence, there is an affinity and there are efforts that are undertaken to ensure we are actually connecting in most cases economic activity in different jurisdictions across the country. In fact, I would suggest we are among the sole networks that exist with this capability.

Our feeling is that for our French-speaking colleagues in the rest of the country, we are thrilled by what is being suggested and advocate for much of what is contained within the proposed legislation. Our concern, of course, is that it is not equitable when we look to Quebec.

And as I suggested earlier in my words, unfortunately English speakers are misunderstood, I think, in Quebec in many cases. And it surprises most, in fact, to learn that when we start looking at economic indicators, English-speaking Quebecers perform among the bottom two of the official language minority communities across the country. When we look to the low-income cut-off level, we see a substantial number of English speakers that fall below this. When we look to median income, you see English speakers that are below the majority. When we look to factors like this, we see that English speakers are in fact, underperforming.

We do collaborate across the country, but there is clearly a gap that we are hoping can be addressed — redressed, perhaps — as we move forward in the future with a renewed Official Languages Act.

Senator Loffreda: What are the reasons for the under performance? I guess perception is not always reality. I always say perception is reality, but like you say, a lot of the English-speaking minority in Quebec is misunderstood. What are some of the reasons? How could they be corrected?

ne suis pas rédacteur juridique —, si l'inclusion de cette mention vous met mal à l'aise, vous devriez peut-être y réfléchir à deux fois.

Le sénateur Loffreda : Merci. J'aimerais maintenant m'adresser à M. Buck. J'aimerais savoir dans quelle mesure vous collaborez avec d'autres organisations hors Québec qui ont, plus ou moins, le même mandat que vous en ce qui concerne les francophones se retrouvant en situation minoritaire? Avez-vous eu l'occasion de discuter avec elles de toutes ces questions?

M. Buck : Merci, sénateur. Nous avons la chance, à la CEDEC, de faire partie d'un réseau composé d'organisations comme la nôtre qui sont implantées dans chaque province; par exemple, ici en Ontario, il y a la Société économique de l'Ontario et, au Manitoba, le Conseil de développement économique des municipalités bilingues. Il y en a aussi bien sûr au Nouveau-Brunswick, sénateur Mockler, et je pourrais vous donner la liste complète. Nous entretenons des relations en ce sens que nous travaillons de la même façon et utilisons le même genre de programmes et de ressources.

Nous avons donc des points communs et nous nous efforçons de coordonner nos efforts dans la conduite de la plupart des dossiers économiques, partout au Canada. En fait, je crois que nous sommes le seul réseau à pouvoir le faire.

Pour ce qui est de nos collègues francophones du reste du pays, nous sommes ravis de ce qui est proposé ici et nous approuvons une grande partie des dispositions du projet de loi. En revanche, nous estimons que ce n'est pas équitable pour la minorité anglophone du Québec.

Comme je l'ai dit tout à l'heure dans ma déclaration liminaire, les anglophones sont souvent mal compris au Québec. Et ce qui me surprend le plus, c'est que selon les indicateurs économiques, les Québécois anglophones comptent parmi les deux communautés de langue officielle en situation minoritaire qui sont les plus défavorisées au Canada. En effet, un grand nombre d'anglophones se situent en dessous du seuil de faible revenu. S'agissant du revenu médian, les anglophones se situent en dessous du niveau de la majorité. Quand on voit cela, on se rend compte que les anglophones sont sous-performants.

Nous collaborons avec nos homologues partout au Canada, mais j'espère vraiment qu'avec une nouvelle Loi sur les langues officielles, nous réussirons à combler l'écart existant.

Le sénateur Loffreda : Pourquoi sont-ils sous-performants? Je suppose que la perception ne correspond pas toujours à la réalité, même si je dis souvent le contraire. Vous avez dit que la minorité anglophone était généralement mal comprise au Québec. Quelles en sont les raisons? Comment corriger cela?

Mr. Buck: In the context of the Official Languages Act, perhaps I can speak to that. Policy has demonstrated there has been an insufficient investment in economic development for English speakers. If we look at the policy objectives of the Official Languages Act historically, and we experience and witness these indicators, it clearly demonstrates that there is a gap between the English-speaking minority communities in Quebec and French-speaking minority communities outside, then we understand there has been a disproportionate investment for English speakers in Quebec. Our feeling is that really needs to be addressed in order to close that gap moving forward.

Senator Loffreda: Before moving on, I have a question for Mr. Copeman. Do you think the federal government outright has the power to do that? I don't want you to get too political here, but in Quebec, a lot of the times they say, "Nobody is going to tell us how to govern ourselves and what to do." So what can we possibly do at the federal level to correct those deficiencies or what you have stated?

Mr. Copeman: Senator, the Government of Canada agrees to signing that bilateral protocol. So the Government of Canada could beef up the transparency issues, accountability issues and consultation issues. That's one area where there is a huge difference between the federal protocol and the Quebec bilateral agreement. There is no obligation to consult with English-minority communities in the spending of federal money with the English-speaking communities of Quebec with regard to education.

The attitude of the Government of Canada could perhaps be modified and ultimately, as Mr. Power said earlier this afternoon, the Government of Canada has its spending power. If they can't come to an agreement with the Government of Quebec that respects various principles that the Government of Canada would like to see in that bilateral protocol, perhaps the Government of Canada should consider funding school boards directly for minority language education.

Senator Loffreda: Thank you. Would you like to add something, Mr. Buck?

Mr. Buck: What I would suggest is that in this economic space that we operate in, we're quite fortunate in that we can work directly with the federal government. This isn't a jurisdiction issue. In some of the reports that this committee has generated previously, 2013 for example, we see that community vitality is directly linked to economic vitality.

Matters like justice and education can be addressed by building that vitality, and clearly there is a path to building community vitality by investing in economic development for a linguistic minority community.

Senator Loffreda: One last question.

M. Buck : Je vais vous répondre dans le contexte de la Loi sur les langues officielles. Les analyses montrent qu'il n'y a pas eu suffisamment d'investissement dans le développement économique pour les anglophones. Les objectifs politiques de la Loi sur les langues officielles ont toujours contribué, et nous le constatons tous les jours, à créer un fossé entre les minorités anglophones au Québec et les minorités francophones hors Québec, car la minorité anglophone du Québec n'a pas bénéficié du même niveau d'investissement. Nous estimons qu'il est impératif de corriger cette situation si l'on veut combler le fossé qui existe actuellement.

Le sénateur Loffreda : J'aimerais maintenant m'adresser à M. Copeman. Pensez-vous que le gouvernement fédéral ait vraiment le pouvoir de le faire? Je ne voudrais pas trop jouer au politicien, mais au Québec, ils disent souvent : « personne ne va nous dire quoi faire et comment nous gouverner ». Alors que pouvons-nous faire, au niveau fédéral, pour corriger ces dysfonctionnements dont vous avez parlé?

M. Copeman : Sénateur, si le Canada signe ce protocole bilatéral, il a le droit de se montrer plus ferme en ce qui concerne la transparence, la reddition de comptes, et les consultations à mener. C'est un domaine où il y a une énorme différence entre le protocole fédéral et l'accord bilatéral avec le Québec, lequel n'est assorti d'aucune obligation de consulter la minorité anglophone du Québec au sujet de la répartition des fonds fédéraux en matière d'éducation.

Le gouvernement du Canada pourrait peut-être changer d'attitude car au final, comme l'a dit Me Power tout à l'heure, c'est lui qui a le pouvoir de dépenser. S'il n'arrive pas à s'entendre avec le gouvernement du Québec sur les principes qu'il veut voir appliquer dans ce protocole bilatéral, il pourrait peut-être envisager de financer directement les commissions scolaires pour l'instruction dans la langue minoritaire.

Le sénateur Loffreda : Merci. Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Buck?

M. Buck : Je dirai que, étant donné l'espace économique dans lequel nous évoluons, nous avons beaucoup de chance de pouvoir travailler directement avec le gouvernement fédéral. Ce n'est donc pas un problème de compétence constitutionnelle. Dans certains des rapports que votre comité a publiés, notamment celui de 2013, on peut lire que la vitalité d'une communauté est directement liée à sa vitalité économique.

Les questions relevant par exemple de la justice et de l'éducation peuvent se régler par le renforcement de cette vitalité, ce qui est tout à fait possible lorsqu'on investit dans le développement économique d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire.

Le sénateur Loffreda : J'ai une dernière question.

The Chair: Second round, then.

[*Translation*]

Senator Mégie: I have a short question.

Mr. Buck, I have heard you talk about the inequitable treatment of English speakers, based on the various socioeconomic criteria, funding and all that. Yet you still have funding, inequitable or not.

Are you able to track the federal funds that should be coming to you? If not, why?

Mr. Buck: Thank you for the question, Senator Mégie; it is a good question.

I think that, when we look at the Official Languages Action Plan, we see that the investments which were made in the past are included. So, for example, the investment of \$85 million over five years in the Quebec Housing Fund is included. So is the investment in economic development that comes from Innovation, Science and Economic Development Canada through the regional economic agencies, which is \$30.5 million for a period of five years, including \$10.2 million for anglophones in Quebec. We also look at the total; these are really major investments in economic development that are being made through our Action Plan for Official Languages.

If we look at the total, for the federal government's investment in Quebec, for example, we do not know the exact amount, for the reasons my colleague Mr. Copeman just gave.

In many cases, we do not see much transparency in terms of federal investments and money flowing to the Quebec government.

Senator Mégie: We also hear a lot about the issue of accountability in francophone communities outside Quebec. That is why I wanted to see if you were experiencing the same thing.

Mr. Copeman: This is exactly the same situation with the Official Languages in Education Program or OLEP. Keeping track of the money is difficult. You really have to dig. Sometimes, we rely solely on the representations of the Quebec government. I invite you to try to find the bilateral agreement on the internet. I, for one, cannot find it. Of the approximately \$65 million that the Government of Canada pays to the Government of Quebec for the Official Languages in Education Program, 58% is retained by the Treasury Board and goes directly into the Government of Quebec's Consolidated Revenue Fund. We are talking about 58% that disappears into the

Le président : Dans ce cas, nous entamons le second tour de questions.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : J'ai une brève question.

Monsieur Buck, je vous ai entendu parler du traitement non équitable que les anglophones subissent, si l'on se base sur les différents critères socioéconomiques, le financement et tout cela. Pourtant, vous avez quand même un financement, inéquitable ou pas.

Êtes-vous en mesure de suivre les fonds fédéraux qui devraient vous revenir? Sinon, pourquoi?

M. Buck : Merci pour la question, sénatrice Mégie; c'est une bonne question.

Je pense que, quand on regarde le Plan d'action pour les langues officielles, on inclut les investissements qui existent. Donc, on inclut, par exemple, l'investissement de 85 millions de dollars pendant cinq ans dans le Fonds d'habitation du Québec et l'investissement en développement économique qui vient d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada par le biais des agences régionales économiques, et qui est de 30,5 millions de dollars pour une période de cinq ans, dont 10,2 millions pour les anglophones du Québec. On regarde aussi le total; ce sont vraiment des investissements majeurs en développement économique qui sont faits grâce à notre Plan d'action pour les langues officielles.

Si on regarde le total, pour l'investissement du gouvernement fédéral au Québec, par exemple, on ne connaît pas le montant exact, pour les raisons que mon collègue M. Copeman vient de donner.

Dans plusieurs cas, on ne voit pas beaucoup de transparence sur le plan de l'investissement fédéral et de l'argent acheminé au gouvernement du Québec.

La sénatrice Mégie : La question de la reddition de comptes, on en entend aussi beaucoup parler pour ce qui est des communautés francophones à l'extérieur du Québec. C'est pourquoi je voulais vérifier si vous viviez la même chose.

M. Copeman : C'est exactement la même situation en ce qui concerne le Programme des langues officielles en enseignement (PLOE). Suivre la trace de cet argent est difficile. Il faut vraiment creuser. Parfois, on se fie uniquement aux représentations du gouvernement du Québec. Je vous invite à tenter de trouver l'entente bilatérale sur Internet. Pour ma part, je n'arrive pas à la trouver. Sur environ 65 millions de dollars que le gouvernement du Canada verse au gouvernement du Québec pour le Programme des langues officielles en enseignement, 58 % sont retenus par le Conseil du Trésor et vont directement au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. On

Government of Quebec's Consolidated Revenue Fund. Yet only 13% goes to the Ministry of Education to support minority language education.

It is a daunting task to keep track of all the money. When we learn where the money is going, we realize that 58% is going directly to the Quebec government's Consolidated Revenue Fund, which is not necessarily going to make teaching English any better, as the minority language in Quebec.

The Chair: Thank you for your comments, Mr. Copeman and Mr. Buck.

Senator Gagné: Welcome to all the witnesses. I'll take a more pragmatic approach. We have a bill that says that the Quebec Charter of the French Language makes French the official language of Quebec. This is still in the preamble.

[English]

It states:

. . . the Government of Canada recognizes that each province and territory has adopted laws, policies or programs guaranteeing service in French or recognizing the contribution of the English or French linguistic minority community to Canadian society . . .

[Translation]

There are several references to the two linguistic communities. Assuming that the provision stating that the Quebec Charter of the French Language provides that French is the official language of Quebec, as stated in the preamble, what other changes could be proposed to reassure English-speaking communities that they are part of the Canadian society, that they are a minority, and that they are protected by the Constitution?

[English]

Mr. Buck: To go right back to the notes that I shared with you before, I think it is an Official Languages Act that explicitly states that the Government of Canada will promote, support and defend the rights of all OLMCs across Canada, without exception, particularly when a provincial or territorial government restricts and reduces an official language community's language rights, and will provide fair and equitable policy, program and financial support to OLMCs across Canada.

parle de 58 % qui disparaissent dans le Fonds consolidé du gouvernement du Québec. Or, seulement 13 % vont au ministère de l'Éducation pour appuyer l'enseignement dans la langue de la minorité.

C'est une tâche ardue que de suivre tout cet argent. Quand on apprend où vont ces sommes, on se rend compte que 58 % vont directement au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec, ce qui ne va pas nécessairement améliorer l'enseignement de la langue de la minorité anglophone au Québec.

Le président : Merci pour vos commentaires, monsieur Copeman et monsieur Buck.

La sénatrice Gagné : Bienvenue à tous les témoins. Je vais prendre une approche plus pragmatique. Nous avons un projet de loi qui indique que la Charte de la langue française du Québec dispose que le français est la langue officielle du Québec. Cette mention figure quand même dans le préambule.

[Traduction]

Le projet de loi dispose que :

[...] [le gouvernement du Canada] reconnaît que chaque province et territoire a adopté des lois, des politiques ou des programmes qui garantissent des services en français ou qui reconnaissent la contribution des minorités francophones ou anglophones à la société canadienne [...]

[Français]

On voit plusieurs références aux deux communautés linguistiques. Dans l'hypothèse où l'on garderait cette disposition affirmant que la Charte de la langue française du Québec dispose que le français est la langue officielle du Québec, comme on l'indique dans le préambule, quel autre changement pourrait-on proposer pour rassurer les communautés anglophones sur le fait qu'elles font partie de la société canadienne, qu'elles forment une minorité et qu'elles sont protégées par la Constitution?

[Traduction]

M. Buck : Je vous reporte aux notes que je vous ai distribuées tout à l'heure, où on peut lire que la Loi sur les langues officielles stipule explicitement que le gouvernement du Canada doit promouvoir, encourager et défendre les droits de toutes les communautés de langue officielle en situation minoritaire, partout au Canada, sans aucune exception, surtout lorsqu'un gouvernement provincial ou territorial décide de restreindre les droits linguistiques d'une communauté de langue officielle, et qu'il doit offrir à toutes les communautés des programmes et une aide financière justes et équitables.

[Translation]

So, I think if we could put those sentences in the law, it would help us a lot.

Senator Gagné: Are there any other witnesses who would like to answer the question?

Mr. Copeman: Senator, I was a member of the Quebec National Assembly 14 years ago. I have become a little less accustomed to drafting bills or making amendments to them. I would say to you, however, that at the very least, we should make sure that nothing in Bill C-13 will affect the degree of funding and support that needs to be provided to the English-language minority community in Quebec.

Does this require an interpretative clause? We agree that the principles must be the same. The means are often not the same, and we understand that. The situation is not the same for anglophones in Quebec as for francophones outside Quebec. President Lamoureux and I have just returned from the annual conference of the Fédération nationale des conseils scolaires francophones in Whitehorse, Yukon. We are working with francophones outside Quebec to advance the right to control and manage our school systems under section 23. At a minimum, we must ensure that, even inadvertently, nothing in Bill C-13 can be used by the Government of Canada to justify cutting support to our community.

Senator Gagné: What I am hearing is that there is certainly room for improvement.

I would like to return to the issue of language clauses. In federal-provincial-territorial agreements, is the inclusion of language clauses important to you? In terms of education, we can see that agreements have been signed. However, it is difficult to follow the money that has been paid out. I believe this is also the case for other francophone minority communities, at least that is what we have been told. The fact that language clauses are written into the legislation could reinforce this obligation to ensure the transfer to official language minority communities, right?

Mr. Copeman: Yes, indeed, language clauses could help. However, Quebec has knowingly refused for decades to sign the federal-provincial-territorial protocol. It insists on a bilateral agreement. This bilateral agreement must not be less than what is included in the federal-provincial-territorial protocol. The minority language community in Quebec, the English-speaking community, is entitled to the same degree of transparency, accountability and consultation as the French-speaking communities in the other provinces.

[Français]

Donc, je crois que si l'on pouvait inclure ces phrases dans la loi, cela nous aiderait énormément.

La sénatrice Gagné : Est-ce que d'autres témoins aimeraient répondre à la question?

M. Copeman : Madame la sénatrice, j'ai été député à l'Assemblée nationale du Québec il y a 14 ans. J'ai perdu un peu l'habitude de rédiger des projets de loi ou d'y apporter des modifications. Je vous dirais toutefois que, à la limite, il faudrait s'assurer au minimum que rien dans le projet de loi C-13 n'affectera le degré de financement et de soutien qui doit être offert à la communauté minoritaire de langue anglaise au Québec.

Est-ce que cela nécessite une clause interprétative? Nous sommes d'accord pour dire que les principes doivent être les mêmes. Les moyens, bien souvent, ne sont pas les mêmes, et nous le comprenons. La situation n'est pas la même pour les anglophones du Québec que pour les francophones hors Québec. Le président Lamoureux et moi revenons tout juste du colloque annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones qui s'est tenu à Whitehorse, au Yukon. Nous travaillons avec les francophones hors Québec pour l'avancement du droit de contrôler et de gérer nos systèmes scolaires en vertu de l'article 23. Il faut au minimum s'assurer que, même par inadvertance, rien dans le projet de loi C-13 ne peut être utilisé par le gouvernement du Canada pour justifier la diminution de l'aide à notre communauté.

La sénatrice Gagné : Ce que j'entends, c'est qu'il y a certainement place à l'amélioration.

J'aimerais revenir à la question des clauses linguistiques. Dans les ententes fédérales-provinciales et territoriales, l'inclusion de clauses linguistiques est-elle importante pour vous? Sur le plan de l'éducation, on voit quand même que des ententes ont été signées. On a toutefois de la difficulté à suivre l'argent qui a été versé. Je crois que c'est également le cas pour d'autres communautés francophones en situation minoritaire, du moins c'est ce qu'on nous a rapporté. Le fait que des clauses linguistiques soient inscrites dans la loi pourrait renforcer cette obligation d'assurer le transfert aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, n'est-ce pas?

M. Copeman : Oui, effectivement, des clauses linguistiques pourraient aider. Par contre, le Québec a refusé sciemment, depuis des décennies, de signer le protocole fédéral-provincial-territorial. Il insiste sur une entente bilatérale. Il ne faut pas que cette entente bilatérale soit moindre que ce que contient le protocole fédéral-provincial-territorial. La communauté linguistique minoritaire au Québec, c'est-à-dire la communauté anglophone, a droit au même degré de transparence, de reddition de comptes et de consultation que les communautés francophones dans les autres provinces.

Senator Gagné: All right. Thank you.

Senator Moncion: My first question is for Professor Leckey. Does Bill C-13, in its current form, reconcile the principles of equality, status and use of the two official languages with substantive equality?

Mr. Leckey: I do not want to give you an incomplete answer. First, the fact that Bill C-13 supports provincial legislation that appears to undermine the language guarantees of the Constitution is a problem for those who care about the Constitution and substantive language equality.

I have a problem with that. I understand the federal ambition, but getting so close to the Charter of the French Language in its current form as a result of Bill 96 is problematic. The balance of power in provincial law is no longer compatible with the true equality of linguistic communities.

As for the notion that Bill C-13 is trying to be more supportive of the francophone minority, again, questions can be raised. I think there is a tendency to say, “You see, English seems to be doing very well in North America, there are millions of Americans who speak it.”

That said, sometimes we lose sight of the federal concern, indeed the federal constitutional responsibility, to ensure that the administration of justice in Quebec, that the courts in the province of Quebec function in both official languages. This is a guarantee set out in section 133 of the Constitution Act, 1867. I am also thinking of the equality that would be achieved through an administration of justice in Quebec which would really be in both languages. I do not believe that this reality is assured either. There are certain weaknesses. While I understand where the instinct that motivates the tabling of Bill C-13 comes from, I think that — on the Quebec side, at least — there are reasons to fear that the balance will not be achieved.

Senator Moncion: So what you’re saying is that the law is not equal and that there is no equality of status in the current draft, or that there are risks of inequality?

Mr. Leckey: There are risks. The balance between the Charter guarantees and the Constitution Act, 1867, the federal system and the inherent tension in a federation between provincial and federal laws... There are risks that need to be looked at more carefully.

Senator Moncion: Unless the other witnesses have anything to add on this topic, my next question is for Mr. Buck.

CEDEC was concerned about the lack of references to economic development and had noted an imbalance in the support offered by the government to the English and French

La sénatrice Gagné : D’accord. Merci.

La sénatrice Moncion : Ma première question s’adresse au professeur Leckey. Le projet de loi C-13, dans sa forme actuelle, permet-il de réconcilier les principes d’égalité, de statut et d’usage des deux langues officielles et l’égalité réelle?

M. Leckey : Je ne veux pas vous donner une réponse incomplète. D’abord, le fait que le projet de loi C-13 vienne appuyer une loi provinciale qui semble brimer les garanties linguistiques de la Constitution constitue un problème pour ceux et celles qui ont à cœur la Constitution et l’égalité linguistique réelle.

Il y a une difficulté avec cela. Je comprends l’ambition fédérale, mais le fait de se rapprocher autant de la Charte de la langue française dans sa mouture actuelle à la suite du projet de loi n° 96 est problématique. Le rapport de force, dans la loi provinciale, n’est plus compatible avec l’égalité réelle des communautés linguistiques.

Quant à la notion selon laquelle le projet de loi C-13 essaie de soutenir davantage la minorité francophone, là encore, on peut soulever des questions. Je pense qu’il y a une tendance à dire : « Vous voyez, l’anglais semble très bien se porter en Amérique du Nord, il y a des millions d’Américains qui le parlent. »

Cela dit, parfois on perd de vue le souci fédéral, voire la responsabilité constitutionnelle fédérale, de veiller à ce que l’administration de la justice au Québec, à ce que les cours de la province de Québec fonctionnent dans les deux langues officielles. C’est une garantie prévue à l’article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867. Je pense aussi à l’égalité qui serait atteinte au moyen d’une réelle administration de la justice au Québec dans les deux langues. Je ne crois pas que cette réalité-là est assurée non plus. Il existe certaines faiblesses. Tout en comprenant d’où vient l’instinct qui motive le dépôt du projet de loi C-13, je pense que — du côté québécois, en tout cas — il y a des motifs à craindre que l’équilibre ne soit pas atteint.

La sénatrice Moncion : Donc, ce que vous dites, c’est que la loi n’est pas égale et qu’il n’y a pas d’égalité de statut dans la mouture actuelle, ou qu’il y a des risques d’inégalité?

M. Leckey : Il y a des risques. Le juste équilibre entre les garanties de la Charte et la Loi constitutionnelle de 1867, le régime fédéral et la tension inhérente au sein d’une fédération entre les lois provinciales et fédérales... Il faut veiller davantage sur certains risques.

La sénatrice Moncion : À moins que les autres témoins aient quelque chose à ajouter sur ce sujet, ma prochaine question s’adresse à M. Buck.

La CEDEC s’inquiétait de l’absence de mentions ayant trait au développement économique et avait noté un déséquilibre dans l’appui offert par le gouvernement aux communautés

minority communities in this sector. I would like to hear from you on these inequalities between the communities, especially with respect to economic development.

Mr. Buck: Thank you for the question. It is important to support our francophone colleagues outside of Quebec when it comes to investment and money in Canada. We are satisfied with the investment that goes directly to our francophone colleagues outside Quebec. That is very important.

When you look at the numbers and the population, the English-speaking community in Quebec represents about 50% of the minority language communities in Canada. If you look at the investment, especially in terms of economic development — so the investment I know best — the Quebec Housing Fund, for example, is something that funds us to a fairly significant degree. The amount invested over a five-year period is \$85 million. In Quebec, we are talking about \$11.2 million or \$11.3 million. You can see immediately that there is a pretty significant difference.

If we look at the economic development investment fund, there is an amount of \$30.5 million budgeted for five years; in Quebec, we are talking about \$10.2 million. That's about a third, but the population represents about 50% of the minority language population. Just with those numbers, you can see that some pretty important decisions have been made.

Senator Moncion: Thank you. That is clearer. My last question is for the school boards. You mentioned that \$65 million is transferred to the Quebec government for English education. You talked about 58% of the deductions going to the Quebec Consolidated Revenue Fund. I would like you to explain to me where you get your figures and how you corroborate this 58%?

Mr. Copeman: In fact, \$65 million is transferred to the Quebec government. That includes, by the way, \$8 million a year for English as a second language instruction. So those 12% — sorry, those \$8 million — are not going to the English school boards, but rather to the Department of Education for English as a second language instruction, so it is going to the French-language schools.

To corroborate these numbers, I took them from a Department of Education presentation that, incidentally, has not been made public, but specifically touches on the total dollars sent by the federal government.

The Official Languages in Education Program, in my view, functions much more like an equalization program, an assistance program for English-language education in Quebec, that is, the

anglophones et francophones en situation minoritaire dans ce secteur. Je voudrais vous entendre sur ces inégalités entre les communautés, surtout en ce qui concerne le développement économique.

M. Buck : Merci pour la question. C'est important d'appuyer nos collègues francophones à l'extérieur du Québec quand on parle d'investissement et d'argent au Canada. Nous sommes satisfaits de l'investissement qui va directement à nos collègues francophones à l'extérieur du Québec. C'est très important.

Quand on regarde les chiffres et la population, la communauté anglophone au Québec représente à peu près 50 % des communautés en situation linguistique minoritaire au Canada. Si on regarde l'investissement, surtout sur le plan du développement économique — donc l'investissement que je connais le mieux —, le Fonds d'habitation du Québec, par exemple, est quelque chose qui nous finance à un degré assez important. Le montant investi pour une période de cinq ans est de 85 millions de dollars. Au Québec, on parle de 11,2 millions de dollars ou 11,3 millions de dollars. On voit immédiatement qu'il y a une différence assez importante.

Si on regarde le fonds d'investissement de développement économique, il y a un montant de 30,5 millions de dollars prévu pour cinq ans; au Québec, on parle de 10,2 millions de dollars. C'est à peu près un tiers, mais la population représente à peu près 50 % de la population en situation linguistique minoritaire. Juste avec ces chiffres-là, on peut voir que des décisions assez importantes ont été prises.

La sénatrice Moncion : Merci. C'est plus clair. Ma dernière question s'adresse aux conseils scolaires. Vous avez mentionné que 65 millions de dollars sont transférés au gouvernement du Québec pour l'éducation des anglophones. Vous avez parlé de 58 % de retenues qui vont au Fonds consolidé du revenu du Québec. J'aimerais que vous m'expliquiez cette situation. D'où viennent vos chiffres, et comment pouvez-vous corroborer ces 58 %?

M. Copeman : En fait, 65 millions de dollars sont transférés au gouvernement du Québec. Cela inclut, par ailleurs, 8 millions de dollars par année pour l'enseignement de l'anglais langue seconde. Alors, ces 12 % — pardon, ces 8 millions de dollars — ne sont pas destinés aux commissions scolaires anglophones, mais plutôt au ministère de l'Éducation pour l'enseignement de l'anglais langue seconde, c'est-à-dire qu'ils vont dans les écoles de langue française.

Pour corroborer ces chiffres, je les ai tirés d'une présentation du ministère de l'Éducation qui, par ailleurs, n'a pas été rendue publique, mais qui touche précisément les sommes totales envoyées par le gouvernement fédéral.

Le Programme de langues officielles en enseignement, selon moi, fonctionne beaucoup plus comme un programme de péréquation, un programme d'aide pour l'enseignement en

money is transferred to the Quebec government. As I said, unless the Quebec government tries to contradict its own numbers, 58% of that money is retained by the Treasury Board, 12% goes to English as a second language instruction, 20% to the Department of Education to support English and French second language education — that means French immersion and the like — and 8% to higher education to help minority language English instruction at the college and university levels.

That said, can I prove it in a document? No, because, effectively, these amounts are not made public.

Senator Moncion: Thank you for the explanation. I was not asking you to question your testimony. Your explanation of what you are experiencing in the school boards with respect to the amounts that must be transferred for your programs is an accurate reflection of the situation that exists in Canada on the francophone side and in immersion schools and others. The explanation is clear. Thank you very much.

Mr. Copeman: That is correct, senator. There is one exception, and I stress this very strongly: At least in the federal-provincial-territorial protocol signed by nine provinces and three territories, there are some stronger mechanisms for transparency, accountability and consultation that you would not see, if you could ever get your hands on the bilateral agreement between Canada and Quebec.

The Chair: Thank you.

Senator Bellemare: Thank you to our guests for being here tonight. I am not a permanent member of the Standing Senate Committee on Official Languages, but I am a Quebecer and I wanted to point out that, from my perspective, being a francophone outside Quebec is very different from being an anglophone in Quebec. The real equality of the two official languages, on its face, is not there.

When you hear the president of a major company like Air Canada bragging about being able to live in Quebec, in Montreal, without ever having to speak French, I do not know if you would ever hear the opposite.

Would the president of a large company outside of Quebec be able to say to the people where he lives, “I am able to live my life while speaking only French”? I do not think that equality is real. That is a little comment I wanted to make, because I find that the use of this concept, for budgets, for example... I am not sure that real equality can be measured, proportionally, by equal budgets. Perhaps the Quebec anglophones are a large Canadian minority, but the fact remains that in Quebec, we must always defend French in North America. In a context of immigration or otherwise, French must be protected. Actually, it was more of a comment than a question, but I welcome feedback.

langue anglaise au Québec, c’est-à-dire que l’argent est transféré au gouvernement du Québec. Comme je l’ai dit, à moins que le gouvernement du Québec essaie de contredire ses propres chiffres, 58 % de ces sommes sont retenues par le Conseil du Trésor, 12 % vont à l’enseignement de l’anglais de langue seconde, 20 % au ministère de l’Éducation pour appuyer l’éducation en langue anglaise et langue seconde française — cela veut dire l’immersion française et autre — et 8 % à l’enseignement supérieur pour aider l’enseignement en anglais de la langue minoritaire aux niveaux collégial et universitaire.

Cela dit, est-ce que je peux le prouver dans un document? Non, parce que, effectivement, ces sommes ne sont pas rendues publiques.

La sénatrice Moncion : Je vous remercie de l’explication. Je ne vous demandais pas cela pour remettre votre témoignage en question. Votre explication sur ce que vous vivez dans les commissions scolaires par rapport aux montants qui doivent être transférés pour vos programmes est un reflet exact de la situation qui existe au Canada du côté francophone et des écoles d’immersion et autres. L’explication est claire. Merci beaucoup.

M. Copeman : Tout à fait, sénatrice. Il y a une exception, et j’insiste beaucoup là-dessus : minimalement, au moins dans le protocole fédéral-provincial-territorial signé par neuf provinces et trois territoires, il y a certains mécanismes plus robustes de transparence, de reddition de comptes et de consultation que vous ne verriez pas, si jamais vous pouviez mettre la main sur l’entente bilatérale entre le Canada et le Québec.

Le président : Merci.

La sénatrice Bellemare : Merci à nos invités d’être ici ce soir. Je ne suis pas membre permanente du Comité sénatorial permanent des langues officielles, mais je suis Québécoise et je tenais à souligner que, selon ma perspective, le fait d’être un francophone hors Québec est très différent du fait d’être un anglophone au Québec. L’égalité réelle des deux langues officielles, à sa face même, n’est pas là.

Quand on entend le président d’une grande compagnie comme Air Canada se vanter de pouvoir vivre au Québec, à Montréal, sans jamais être obligé de parler français, je ne sais pas si on pourrait entendre dire l’inverse.

Le président d’une grande compagnie à l’extérieur du Québec pourrait-il dire aux gens où il habite : « Je suis capable de tout faire en parlant seulement le français »? Je ne pense pas que l’égalité soit réelle. C’est un petit commentaire que je voulais donner, parce que je trouve que l’utilisation de ce concept, pour les budgets, par exemple... Je ne suis pas certaine que l’égalité réelle se mesure, proportionnellement, à l’égalité des budgets. Peut-être que les anglophones du Québec sont une grande minorité canadienne, mais il n’en demeure pas moins qu’au Québec, on doit toujours défendre le fait français en Amérique du Nord. Dans un contexte d’immigration ou autre, ce fait

The Chair: Do you want to react or comment, gentlemen?

Mr. Copeman: Senator, I am a third-generation Anglo-Quebecer who served in the Quebec National Assembly for 14 years and was a city councillor for the City of Montreal for four years. I consider myself a francophile and believe in the protection and promotion of the French language. I know that it is received with some skepticism when it is argued that the English-speaking community feels weakened or vulnerable. All I can tell you is that despite the fact that we live in a sea of English in North America, I do not receive my health services from the government of New York State or Manitoba, but from the Government of Quebec. My children do not receive education services from the state of Vermont or Ontario, but from the Government of Quebec.

The courts and the administration of justice, which are essentially in the hands of the Quebec government, mean that we are obliged, especially since the adoption of Bill 40, which abolished school boards, as well as Bill 96, to fight for our rights, in order to counter a decrease in services in our language.

No one is suggesting that we should rob Paul to pay Peter, but we are in a fragile situation, especially over the past four years. Our education system has seen a 60% decline in enrolment. There were 250,000 students in our English schools in the late 1970s and today there are 100,000. Francophones outside Quebec are managing the growth and we are managing the decline. This comes with its own set of challenges and it deserves the support of the Government of Canada.

Mr. Lamoureux: Thanks for the question. Personally, I was surprised that someone who lives in Saint-Lambert, on the South Shore of Montreal, could not speak French. Unfortunately, I do not agree with what happened, but I would like to mention also that 55 or 60 years ago, the parents of Saint-Lambert were at their school, St. Lambert Elementary School, and they started the immersion program that we have today.

Like all school boards, everywhere in Quebec, we want our children to be bilingual, able to work and stay in Quebec, because we want to keep things in the family. For this, we say that it is wonderful. People who want to stay here love Quebec and love the French language. Unfortunately, there are people who are ignorant. Also, all of our school boards are trying [Technical difficulties] in French.

The Chair: Thank you for your comments.

français doit être protégé. En fait, c'était plus un commentaire qu'une question, mais j'accepte les réactions.

Le président : Voulez-vous réagir ou commenter, messieurs?

M. Copeman : Madame la sénatrice, je suis un Anglo-Québécois de troisième génération qui a fait carrière à l'Assemblée nationale du Québec pendant 14 ans et qui a été conseiller municipal à la Ville de Montréal pendant quatre ans. Je me considère comme un francophile et je crois à la protection et à la promotion de la langue française. Je sais que c'est reçu de manière assez sceptique quand on plaide que la communauté anglophone se sent fragilisée ou vulnérable. Tout ce que je peux vous dire, c'est que malgré le fait que l'on vit dans une marée d'anglais en Amérique du Nord, je ne reçois pas mes services de santé du gouvernement de l'État de New York ou du Manitoba, mais du gouvernement du Québec. Mes enfants ne reçoivent pas de services en éducation de l'État du Vermont ni de l'Ontario, mais du gouvernement du Québec.

Les cours et l'administration de la justice, qui sont essentiellement entre les mains du gouvernement du Québec, font en sorte que nous sommes obligés, surtout depuis l'adoption du projet de loi n° 40, qui abolit les commissions scolaires, ainsi que du projet de loi n° 96, de nous battre pour nos droits, afin de contrer une diminution des services dans notre langue.

Personne ne suggère de déshabiller Paul pour habiller Pierre, mais notre situation est fragile, et ce, particulièrement depuis quatre ans. Notre système d'éducation a vu une diminution de 60 % de ses effectifs scolaires. Il y avait 250 000 élèves dans nos écoles anglophones vers la fin des années 1970 et aujourd'hui, il y a 100 000 élèves. Les francophones hors Québec gèrent la croissance et nous gérons la décroissance. Cela vient avec son lot de défis et cela mérite l'appui du gouvernement du Canada.

M. Lamoureux : Merci de cette question. Personnellement, j'étais surpris qu'une personne qui habite à Saint-Lambert, sur la Rive-Sud de Montréal, ne puisse pas parler en français. Malheureusement, je ne suis pas d'accord avec ce qui s'est passé, mais j'aimerais mentionner aussi que, il y a 55 ou 60 ans, les parents de Saint-Lambert étaient à leur école, la St. Lambert Elementary School, et ils ont commencé le programme d'immersion que nous avons aujourd'hui.

Comme toutes les commissions scolaires, partout au Québec, on veut que nos enfants soient bilingues, capables de travailler et de rester au Québec, parce qu'on veut garder les choses en famille. Pour cela, on dit que c'est merveilleux. Les gens qui veulent rester ici aiment le Québec et aiment la langue française. Malheureusement, il y a des gens qui sont ignorants. Aussi, toutes nos commissions scolaires essaient [Difficultés techniques] en français.

Le président : Merci de ces commentaires.

Senator Mockler: I would also like to say thank you to the witnesses tonight, because I have heard some comments that probably deserve a lot of attention.

If I turn to each of you, whether it is Mr. Leckey, Mr. Lamoureux, Mr. Copeman, and even Mr. Buck, can you tell me what Bill C-13 should do for you specifically to improve the situation? As you said, you went to Whitehorse to observe and support francophones in a minority situation. In the context of Bill C-13, are there elements or sections that you are satisfied with, or do you denounce the entire Bill C-13?

Mr. Leckey: I would like to state that my position is not that I oppose Bill C-13. My purpose was simply to raise issues that I thought were relevant to you and your colleagues on the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. I believe that the ramifications of Bill C-13 go far beyond language issues. I do not want to give you the impression that I am opposed to the bill.

Mr. Copeman: The Quebec English School Boards Association is not opposed to Bill C-13. We see significant flaws in the bill. We have pointed out several of them. We believe that these flaws must be corrected. I heard you, Senator Mockler, ask earlier this afternoon whether we should not hurry up. There are important advances in Bill C-13, absolutely. The Fédération nationale des conseils scolaires francophones or FNCSF wants to see the bill passed, but in my 14 years as a legislator — not as many as you, Senator Mockler — I have rarely seen a bill improved by moving quickly.

Mr. Leckey: If I may, I will be brief; I have cut out some of my notes because of time constraints. The Official Languages Act is not amended every year; it is not a newspaper or a weekly grocery list. So we have to pass a law that can last for decades. Again, if we think there are gaps, we need to address those gaps. We cannot just rush in and say we will fix the gaps later. You have to do it now. Some would say that this is quasi-constitutional legislation and that it is one of the pillars of the federal system. Take the time you need to feel comfortable with all its contents.

Senator Mockler: Without a doubt, when we talk about anglophones and francophones and the Official Languages Act, I think we have come a long way. There have been many improvements, but there are still challenges. Like you, Mr. Copeman, I believe that we must look to the future while taking into account our past experience. Tonight I am asking you a question. I also respect the other witnesses, but if you were to

Le sénateur Mockler : Je voudrais également dire merci aux témoins de ce soir, parce que j'ai entendu des commentaires qui méritent sans doute beaucoup d'attention.

Si je regarde chacun de vous, que ce soit M. Leckey, M. Lamoureux, M. Copeman et même M. Buck, pouvez-vous me dire ce que le projet de loi C-13 devrait faire pour vous particulièrement pour améliorer la situation? Vous l'avez dit, vous êtes allé à Whitehorse pour observer et soutenir les francophones en situation minoritaire. Dans le cadre du projet de loi C-13, y a-t-il des éléments ou des articles dont vous êtes satisfaits, ou est-ce que vous dénoncez tout le projet de loi C-13?

M. Leckey : J'aimerais indiquer que ma position n'est pas que je m'oppose au projet de loi C-13. Mon objectif était simplement de soulever des questions que je croyais pertinentes pour vous et vos collègues du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Je pense que les ramifications du projet de loi C-13 outrepassent de loin les questions linguistiques. Je ne veux pas vous laisser avec l'idée que je m'oppose au projet de loi.

M. Copeman : L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec ne s'oppose pas au projet de loi C-13. Nous voyons des lacunes importantes dans le projet de loi. Nous en avons signalé plusieurs. Il faut, quant à nous, corriger ces lacunes. Je vous ai entendu, sénateur Mockler, demander plus tôt cet après-midi s'il ne faudrait pas se dépêcher. Il y a des avancées importantes dans le projet de loi C-13, absolument. La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) veut que le projet de loi soit adopté, mais, au cours de mes 14 ans d'expérience comme législateur — ce n'est pas autant que vous, sénateur Mockler —, j'ai rarement vu un projet de loi amélioré quand on va vite.

M. Leckey : Si vous me le permettez, je serai bref; j'ai coupé certaines de mes notes, étant donné les contraintes de temps. Ce n'est pas chaque année qu'on modifie la Loi sur les langues officielles; ce n'est pas un journal ni la liste d'épicerie de la semaine. Il faut donc adopter une loi qui pourra durer pendant des décennies. Là encore, si on croit qu'il y a des lacunes, il faut se pencher sur ces lacunes. On ne peut pas se dépêcher et dire qu'on corrigera les lacunes ensuite. Il faut le faire maintenant. Certains diraient qu'il s'agit d'une loi quasi constitutionnelle et que c'est l'un des piliers du régime fédéral. Prenez le temps qu'il faut pour vous sentir à l'aise avec tout son contenu.

Le sénateur Mockler : Sans doute, lorsqu'on parle des anglophones et des francophones et de la Loi sur les langues officielles, je pense qu'on vient de loin. Il y a eu beaucoup d'améliorations, mais il y a encore des défis. Comme vous, monsieur Copeman, je crois qu'il faut regarder vers l'avenir en tenant compte de notre expérience du passé. Ce soir, je vous pose une question. Je respecte aussi les autres témoins, mais si vous

list for the government the three biggest gaps in Bill C-13, what would those three things missing for the English-speaking community in Quebec?

Mr. Copeman: I will try to be brief, even if it is difficult for a former politician.

We need to ensure that asymmetrical and territorial notions of language regimes do not harm the English-speaking community in Quebec. I do not know exactly how to do that — I think you know better than I do as parliamentarians. It is a real problem that I think exists in the legislation.

The reference to the Charter of the French Language is problematic for reasons that have already been well explained, by Professor Leckey and others, in the current political context.

Finally — Mr. Power and Mr. Bossé talked about it this afternoon — I think it would take more robust measures in terms of consultations, to conduct real consultations with official minority communities.

Senator Mockler: I asked this question of all the witnesses on this panel: Do you feel that you have been adequately consulted or that you have not been consulted?

Mr. Copeman: Senator, our organization was consulted by Canadian Heritage. There is the notion of effective consultation, so I think there are improvements to be made.

Secondly, there is a part of these consultations that depend on the Quebec government, according to this bilateral agreement. There are significant gaps. As for us, the Government of Canada and the Parliament of Canada should use their powers to include more robust consultation obligations in minority language education agreements across the country, particularly in Quebec. The government refuses — and I say this for the third time — to sign this tripartite memorandum of understanding and wants to negotiate a bilateral agreement on the cheap, in our view, with respect to consultation measures for English-speaking communities in Quebec.

The Chair: Thank you, senator.

I would like to hear from you, Mr. Copeman, on this issue of consultation. You were talking about effective consultation, and in fact, we are trying to understand concretely the criteria that should be included in these consultations. What should be included?

This issue of consultation has come up repeatedly since we have been looking at this bill, but I would like to get a better understanding of how we might strengthen consultation. Where

aviez à énumérer au gouvernement les trois plus grandes lacunes qui, à votre avis, ne se trouvent pas à l'intérieur du projet de loi C-13, quelles seraient ces trois grandes lacunes pour la communauté anglophone du Québec?

M. Copeman : Je vais essayer d'être bref, même si c'est difficile pour un ancien politicien.

Il faut s'assurer que les notions asymétriques et territoriales des régimes linguistiques ne portent pas préjudice à la communauté anglophone du Québec. Je ne sais pas exactement comment le faire — je crois que vous êtes mieux placés que moi pour le savoir en tant que parlementaires. C'est un problème réel qui existe, à mon avis, dans la législation.

La référence à la Charte de la langue française est problématique pour des raisons qui ont déjà été bien expliquées, par le professeur Leckey et d'autres, dans le contexte politique actuel.

Enfin — Me Power et Me Bossé en ont d'ailleurs parlé cet après-midi —, je pense que cela prendrait des mesures plus robustes sur le plan des consultations, pour mener de réelles consultations avec les communautés officielles en situation minoritaire.

Le sénateur Mockler : J'ai posé cette question à tous les témoins présents dans ce groupe : croyez-vous que vous avez été suffisamment consultés ou que vous ne l'avez pas été?

M. Copeman : Sénateur, notre organisation a été consultée par Patrimoine canadien. Il y a de la notion de consultation effective, donc je pense qu'il y a des améliorations à faire.

Deuxièmement, il y a une partie de ces consultations qui dépendent du gouvernement du Québec, conformément à cette entente bilatérale. Il y a des lacunes importantes. Quant à nous, le gouvernement du Canada et le Parlement du Canada devraient utiliser leurs pouvoirs pour inclure des obligations de consultation plus robustes dans les ententes sur l'enseignement en langue minoritaire partout au pays, particulièrement au Québec. Celui-ci refuse — et je le dis pour la troisième fois — de signer ce protocole d'entente tripartite et veut négocier une entente bilatérale au rabais, à notre avis, en ce qui concerne les mesures de consultation pour les communautés d'expression anglaise au Québec.

Le président : Merci, monsieur le sénateur.

J'aimerais vous entendre, monsieur Copeman, sur cette question de consultation. Vous parliez de consultation effective, et en fait, on essaie de comprendre concrètement les critères qui devraient être inclus dans ces consultations. Qu'est-ce qui devrait être pris en compte?

Cet enjeu des consultations revient constamment depuis qu'on étudie ce projet de loi, mais j'aimerais mieux comprendre comment on pourrait renforcer la consultation. Où cela s'inscrit-

does this fit into Bill C-13? Does it fit in the context of language clauses or elsewhere? I would like you to be a little more specific on that, if possible.

Mr. Copeman: Senator, I am less familiar with the details, but I do know that there is already case law from the federal courts on what constitutes effective consultation. It has been experienced, I think, quite extensively because of litigation with Aboriginal communities that has occurred in relation to other federal legislation.

The idea is not to bring it all down, but to include this notion of effective consultation in Bill C-13 by drawing on other federal legislation and federal court decisions specifically relating to Aboriginal peoples.

Mr. Leckey: I will be brief.

If one truly accepts that the passage of Bill 96 last spring was a game changer, because there was a lot of discussion in the province and a lot of demonstrations, and if one accepts that all of this is changing the constitutional landscape, then one also has to consider whether to reopen or extend the consultations that preceded these developments.

Of course, there are undoubtedly consultations that preceded the publication of the white paper, the introduction of the bill. However, from the perspective of Quebec and certain minority groups, the landscape is not what it was before the developments of last spring. This should not be lost on us either, given the references to the Quebec landscape in Bill C-13 discussed earlier.

The Chair: Thank you very much.

[English]

I have a second question for you, Mr. Lamoureux and Mr. Copeman. In accordance with clause 21 of Bill C-13, the federal government is committed to contributing to an estimate of the number of children whose parents have, under section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, the right to have their children receive instruction in the language of the English or French linguistic minority population of a province or territory.

In his brief summation, the Commissioner of Official Languages stated:

Unlike some of the government's commitments in the bill, this commitment does not impose a corresponding obligation on federal institutions to take positive measures to implement it. The Minister of Canadian Heritage is responsible for establishing a "process," for the federal government to then implement its commitment.

il dans le projet de loi C-13? Est-ce que cela s'inscrit dans le contexte des clauses linguistiques ou ailleurs? J'aimerais que vous soyez un peu plus précis sur cette question, si possible.

M. Copeman : Sénateur, je connais moins bien les détails, mais je sais qu'il existe déjà une jurisprudence des cours fédérales sur ce qu'est une consultation effective. On l'a vécu, je pense, bien largement en raison des litiges avec les communautés autochtones qui se sont produits par rapport à d'autres lois fédérales.

Il s'agit de ne pas ramener le tout vers le bas, mais d'inclure cette notion de consultation effective dans le projet de loi C-13 en s'inspirant d'autres lois fédérales et de décisions des cours fédérales ayant trait tout particulièrement aux peuples autochtones.

M. Leckey : Je serai bref.

Si on accepte vraiment le fait que l'adoption du projet de loi n° 96 au printemps dernier a changé la donne, parce qu'il y a eu beaucoup de discussions dans la province et beaucoup de manifestations, et si on accepte que tout cela change le paysage constitutionnel, alors il faut aussi se demander s'il faut reprendre ou prolonger les consultations qui ont précédé ces développements.

Évidemment, il y a sans doute des consultations qui ont précédé la publication du livre blanc, le dépôt du projet de loi. Cependant, selon la perspective du Québec et de certains groupes minoritaires, le paysage n'est plus ce qu'il était avant les développements du printemps dernier. Il ne faut pas perdre cela de vue non plus, compte tenu des références au paysage québécois figurant dans le projet de loi C-13 dont nous avons parlé plus tôt.

Le président : Merci beaucoup.

[Traduction]

J'aimerais vous poser une deuxième question, monsieur Lamoureux et monsieur Copeman. Aux termes de l'article 21 du projet de loi C-13, le gouvernement fédéral s'engage à contribuer à l'estimation du nombre d'enfants dont les parents sont titulaires du droit prévu à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, à savoir le droit à l'instruction dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province ou d'un territoire.

Dans son mémoire, le commissaire aux langues officielles dit que :

Contrairement à certains engagements du gouvernement énoncés dans le projet de loi, celui concernant le dénombrement ne donne pas à des institutions fédérales l'obligation corollaire de prendre des mesures positives pour le mettre en œuvre. C'est au ministre du Patrimoine canadien que revient l'obligation d'établir un « processus »,

The obligation of the Minister of Canadian Heritage is not binding or specific enough to produce tangible results.

Do you agree with this analysis, and if not, why not? Could you elaborate on that?

Mr. Copeman: Senator, the inclusion of census data on what we call rights-holders is a positive step in the census of Canada.

By the way, the questions asked by Statistics Canada are limited to rights-holders as defined by section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Paradoxically, there are a couple of categories of rights-holders that are broader than those criteria established under Bill 101 — temporary certificates that are issued and people who are here for very specific reasons. So the number of rights-holders that is about to be revealed may actually slightly underestimate the number of rights-holders for English education in the province.

But that's a very good step, and yes, we subscribe to the reservations of the Commissioner of Official Languages with regard to the obligation to act on that census data in the accounting of rights-holders in Quebec — people who are eligible to send their children to English education.

The Chair: Thank you for that answer.

[*Translation*]

There are about six minutes left in our meeting.

[*English*]

Senator Loffreda: I will be quick.

From the top, I believe the French language needs to be protected. I agree with Senator Bellemare that we truly don't have a bilingual country, let's face it. Francophones outside Quebec do not have the same rights and privileges as the English-speaking minority in Quebec.

But the reference to Bill 96 and Bill C-13 does concern me tremendously. How can the French language be protected without taking away the rights of the English-speaking minority in Quebec?

If I emigrate to whatever country in the world, I do know I can't speak English or French, but those rights were there, and the professional orders now with Bill 96 are communicating to their clients and saying, "We're not allowed to speak to you in

et ce, pour qu'ensuite le gouvernement fédéral mette en œuvre l'engagement.

L'obligation du ministre du Patrimoine canadien n'est pas assez contraignante ni assez précise, pour mener à des résultats concrets.

Êtes-vous d'accord avec le commissaire, sinon, pouvez-vous nous expliquer pourquoi?

M. Copeman : Sénateur, l'inclusion dans le recensement du Canada de données sur ce qu'on appelle les titulaires de droits est une bonne chose.

À ce propos, les questions posées par Statistique Canada se limitent aux titulaires de droits tels qu'ils sont définis à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Paradoxalement, il y a deux catégories de titulaires de droits qui sont plus larges que celles qui sont définies par les critères du projet de loi 101 — celle des détenteurs de certificats temporaires et celle des gens qui sont ici pour des raisons bien précises. Par conséquent, le nombre de titulaires de droits qui sera annoncé risque d'être légèrement inférieur au nombre réel de titulaires de droits à l'enseignement en anglais dans la province.

Il n'en reste pas moins que c'est une très bonne chose et que, oui, nous partageons les réserves du commissaire aux langues officielles en ce qui concerne l'obligation de se fonder sur les données du recensement pour dénombrer les titulaires de droits au Québec — c'est-à-dire les gens qui ont le droit d'envoyer leurs enfants dans une école anglaise.

Le président : Merci de votre réponse.

[*Français*]

Il reste environ six minutes à notre séance.

[*Traduction*]

Le sénateur Loffreda : Je serai bref.

D'abord et avant tout, je dirai que la langue française a besoin d'être protégée. Je suis d'accord avec le sénateur Bellemare pour dire que notre pays n'est pas vraiment bilingue, il faut le reconnaître. Les francophones hors Québec n'ont pas les mêmes droits et privilèges que la minorité anglophone au Québec.

En revanche, la référence au projet de loi 96 et au projet de loi C-13 me préoccupe énormément. Comment peut-on protéger la langue française sans restreindre les droits de la minorité anglophone au Québec?

Si je décide d'émigrer dans un pays et que je ne parle ni anglais ni français, mais que ces droits existent... Les gens sont obligés de dire à leurs clients qu'aux termes du projet de loi 96, ils ne peuvent plus communiquer avec eux en anglais. J'ai même

English or talk to you in English.” I have had government employees this weekend tell me that they are being told that it bothers them when they speak English to each other.

This is dividing Quebecers and Canadians. Speaking many languages is a big positive.

What can be done here? Let’s not forget one point that has been made here: 50% of the linguistic minority in Canada is the English-speaking minority in Quebec. They helped build Quebec. So it’s not the same issue.

I would wish that the French-speaking minority would have the same rights outside of Quebec as we English Quebecers. I have been spoiled. I have been raised in Quebec and I have had a great life, and I’m very grateful for it. Those who don’t speak French, it’s their loss. Many of my friends are French Canadians. It is a wealth to have diversity with friendship communities everywhere. When will we Canadians understand that? This is dividing Quebecers and it’s dividing Canadians.

Going back to Bill C-13 — and Benoît Pelletier said it well — it’s a strategic error that the Quebec government is making by not being in agreement with this bill. I don’t think they want to be in agreement with this bill. Maybe the reason French-speaking Canadians outside of Quebec are not treated the same way is because the Quebec government doesn’t agree with bills such as this one that we are trying to put forward.

The question I put out there is this: What can be done in Bill C-31 to put together everything I have said here?

Mr. Buck: Senator Loffreda, thank you for the easy question. It’s not so easy; I’m being facetious. I defer humbly to my colleagues who are here.

Where I will weigh in — and, in fact, it responds to something that Senator Mockler raised earlier with respect to possibilities in terms of amendments that can be made — is that we, like my colleagues at QESBA have suggested, agree with the thrust of this and do appreciate, without reservation, the need to protect the French language. This is critical.

With respect to areas of federal government competency, when we look to federally regulated businesses, there is an important clause within Bill C-13 that speaks to the need to promote French, including in the jurisdiction of Quebec. There is no reference to the opportunity for the English language to be protected in those spaces.

entendu dire, le week-end dernier, que des employés du gouvernement se font dire qu’ils n’ont pas le droit de parler anglais entre eux.

Cela provoque une fracture entre les Québécois et entre les Canadiens. Parler plusieurs langues est pourtant un atout incroyable.

Que peut-on faire? Comme quelqu’un l’a fait remarquer devant notre comité, la minorité anglophone au Québec représente la moitié de la minorité linguistique au Canada. Les anglophones du Québec ont contribué au développement de cette province. Ce n’est donc pas le même problème.

J’aimerais bien que la minorité francophone hors Québec ait les mêmes droits que nous, Québécois anglophones. J’ai été trop gâté. J’ai grandi au Québec, j’y ai été très heureux et je lui en suis très reconnaissant. Ceux qui ne parlent pas français, c’est tant pis pour eux. Beaucoup de mes amis sont des Canadiens français. C’est un enrichissement permanent d’avoir des amis issus de toutes les communautés. Quand les Canadiens vont-ils le comprendre? Pourquoi chercher à diviser les Québécois et les Canadiens?

Pour en revenir au projet de loi C-13 — et Benoît Pelletier l’a parfaitement dit —, le gouvernement québécois fait une erreur stratégique en s’opposant à ce texte. Je pense que c’est parce qu’il ne le veut pas. Si les francophones hors Québec ne sont pas traités de la même façon, c’est peut-être parce que le gouvernement du Québec ne donne pas son appui à des projets de loi comme celui-ci.

Ma question est la suivante : dans quelle mesure pouvons-nous exprimer dans le projet de loi C-13 tout ce que je viens de dire?

M. Buck : Sénateur Loffreda, je vous remercie de me poser une question aussi facile! Non, je plaisante, elle n’est pas facile du tout. Je vais m’en remettre bien humblement à mes collègues qui sont ici.

J’aimerais toutefois vous dire — et, en fait, cela répond à une question que le sénateur Mockler a posée tout à l’heure au sujet des amendements possibles — que, comme l’ont dit mes collègues de l’Association des commissions scolaires anglophones du Québec, nous appuyons l’orientation générale de ce projet de loi et, notamment, sans aucune réserve, la nécessité de protéger la langue française. C’est fondamental.

S’agissant des domaines de compétence du gouvernement fédéral et des entreprises de compétence fédérale, une clause importante du projet de loi C-13 dispose qu’il est nécessaire de promouvoir le français, y compris dans la province du Québec. Il n’est pas fait mention de la nécessité de protéger la langue anglaise sur ce même territoire.

Again, within that Government of Canada law, we believe there should be equity and that we should be talking about the promotion of French in regions across Canada and in Quebec. We should also make sure that the linguistic minority community, the English-speaking community, is adequately referenced. This would go a long way, in our opinion, in addressing a number of things, including what we know — certainly anecdotally at this point in time — namely, that certainly the big banks and some of the large transportation companies have already adapted to an environment where they are requiring their employees to work in a French context.

Smaller businesses that are federally regulated, however — many of which we work with, certainly outside of Montreal, for example — find themselves suggesting, well, perhaps we don't need to be in Quebec. If we need to adhere to this, we're going to create our business or move our business outside of Quebec.

When we look to employees and middle managers who find themselves in a Government of Canada position or in a federally regulated entity, they are in a position where they now need to be able to respond to employees in the French language. This may not have been the case previously. As such, they are in a position where it may not be feasible for them to remain in those positions. They may look to move elsewhere.

It is a very important and complicated question that you have raised. One way to make a change that would be meaningful is to ensure that the English-speaking linguistic minority community in Quebec has those same privileges in Quebec as French speakers do outside of Quebec within federally regulated businesses.

Mr. Copeman: Senator, if you'll permit me, I would be a bit more philosophical and say that I don't think one succeeds in promoting and protecting a language — which one must do in Quebec — by reducing the rights and access to service of the linguistic minority community. That's precisely what Bill 96 did and that's one of the reasons why many of us feel that the explicit reference to the Charter of the French Language, as amended by Bill 96, is inappropriate in Bill C-13.

Senator Loffreda: I agree with you on that. Thank you.

The Chair: I want to thank the witnesses for their comments and I want to thank my colleagues for their questions. This is a very relevant debate and it will be helpful for us in our study of Bill C-13. Thank you so much for your presentations and your engagement.

(The committee adjourned.)

Nous estimons que ce projet de loi devrait respecter le principe de l'équité et encourager la promotion du français partout au Canada et au Québec, et qu'il devrait faire référence à la minorité anglophone de façon adéquate. Cela contribuerait grandement, nous semble-t-il, à régler pas mal de choses, y compris le fait — même si c'est anecdotique — que les grandes banques et les grandes sociétés de transport se sont déjà adaptées au nouvel environnement et qu'elles obligent leurs employés à utiliser le français au travail.

En revanche, les petites entreprises de compétence fédérale — et elles sont nombreuses à travailler avec nous, surtout en dehors de Montréal —, sont en train de se demander si elles sont vraiment obligées de rester au Québec. Autrement dit, soit elles vont décider d'appliquer la loi et rester au Québec, soit elles vont aller s'installer ailleurs.

S'agissant des employés et des cadres moyens qui occupent un poste au gouvernement fédéral ou dans une organisation de compétence fédérale, ils sont dorénavant obligés de répondre à leurs collègues en français. Ce n'était peut-être pas nécessairement le cas avant. Par conséquent, il ne leur sera peut-être plus possible de continuer à occuper le même emploi et ils seront peut-être obligés d'aller s'installer ailleurs.

La question que vous avez posée est très importante et très complexe. Une solution acceptable serait de s'assurer que, dans les entreprises de compétence fédérale, la minorité anglophone du Québec a les mêmes privilèges que les francophones hors Québec.

M. Copeman : Sénateur, avec votre permission, j'aimerais vous dire, sur un ton peut-être plus philosophique, qu'à mon avis, on ne réussira pas à promouvoir et à protéger une langue — ce que je suis convaincu qu'il faut faire au Québec — en restreignant les droits de la minorité linguistique et son accès aux services. Or, c'est précisément ce que fait le projet de loi 96, et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes nombreux à penser que le projet de loi C-13 ne devrait pas contenir une référence explicite à la Charte de la langue française.

Le sénateur Loffreda : Je suis d'accord avec vous là-dessus. Merci.

Le président : J'aimerais remercier les témoins de leurs interventions, et mes collègues, de leurs questions. Nous avons eu une discussion très intéressante, qui va nous être très utile pour notre examen du projet de loi C-13. Je vous remercie de vos témoignages et de votre participation.

(La séance est levée.)